

« Je mènerais si Dieu le veut,
mon combat jusqu'au bout.
Quand bien même le bout se trouverait dans la gueule d'un
lion »

(Metmati Mâamar)

www.la-lanterne.net

Pour tout renseignement :



06.11.10.35.00

Non ! je ne pleure pas sur mon sort, je pleure sur le sort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, assassinés, torturés et emprisonnés, parce que leur seul crime était d'être de véritables musulmans.

Non ! je pleure pour tous ceux et toutes celles qui ont perdu un être cher et dont les criminels courent toujours.

Je pleure parce que je sais que les criminels de ces horreurs qui se trouvent en Algérie, aux Etats-Unis, en France ou ailleurs, ne seront jamais inquiétés. Ils ne seront jamais inquiétés car ils tiennent entre leurs mains le bâton du pouvoir.

DU MEME AUTEUR

« *L'Islam Made in France* »
1998

« *Corrections & Interrogations* »
(L'Islam pour cible)
Tome 1
1999

« *O Ali* »
2000

« *Corrections & Interrogations* »
(Hors série)
2000

« *Lettre ouverte à nos frères Chiïtes* »
2001

« *Corrections & Interrogations* »
Tome 2
2002

«La justice d’aujourd’hui me rappelle celle de Ponce Pilate. Lequel on le sait, ordonna de faire crucifier Jésus¹ (sur lui la paix) et libéra le criminel Barrabas.»

Introduction

**Tu verras,
Il s verront,
Et nous verrons.**

Ce livre que j’ai décidé de rédiger n’est pas un livre, encore un livre. Ce que je vais vous narrer est avant tout la vérité et rien que la vérité. Une vérité que peut-être, sûrement, nul n’a, je pense vécue avant moi et dont j’espère sincèrement, que nul autre ne connaîtra.

Même les scénaristes les plus délirants d’Hollywood n’ont pas songé aller aussi loin dans le sensationnel, et pourtant, cela se passe non pas au cinéma, même si l’on s’y croirait, mais bien dans la réalité, et plus grave encore, en France.

¹ Nous autres musulmans ne croyons pas à la crucifixion du prophète Jésus. (r’issa) sur lui la paix.

Il va sans dire que nul n'est à l'abri de ce qui m'est arrivé et j'ai la conviction profonde, que nombre de personnes pour des motifs le plus souvent politiques, ont été victimes de complots visant à les faire inculper ou tout simplement, éliminer, un « accident » est si vite arrivé.

Probablement aussi vite que l'affaire qui sera classée sans suite.

Les mots relaxe, non-lieu, sans suite, rarement je ne les ai entendus, d'ailleurs tout comme ne les ont entendus je dirais, les détenus ordinaires. A contrario, nous les entendons pour ainsi dire tout le temps, lorsqu'il s'agit d'affaires visant des hommes politiques. Qui oserait le nier !

Il y a au dessus de la justice, la politique et au dessus de la politique, l'intérêt. Et l'intérêt n'a ni Dieu, ni morale, ni loi, ni conscience. La raison d'Etat me semble t-il le prouve !

Il n'est donc pas du tout étonnant, que nombre de personnalités politiques parfaitement intègres, se soient battues pour que cela cesse, pour qu'enfin la justice retrouve un peu de sérénité, et surtout, surtout de crédibilité. Malheureusement, elles n'ont pas été entendues.

Le seront-elles un jour ? J'en doute fort.

Peut-on entendre une voix parler dans un concert de rock !

L'effort qui avait été fait par les socialistes en faveur d'une justice plus équitable, a été balayé d'un coup de manche par la droite nouvellement arrivée au pouvoir.

Non seulement cela a été balayé, mais la répression s'est considérablement accrue, par la création de nouveaux délits entre autres.

La seule solution que le gouvernement ait trouvée à la petite délinquance est la répression, et rien que la répression. Bien qu'il demeure évident, que seule une réponse sociale peut résoudre les problèmes sociaux et non la prison, la prison et rien que la prison. Alors tout laisse à croire que l'on ne désire nullement résoudre, mais détruire, éliminer. Et c'est exactement ce qui se passe. L'Etat se croit si puissant, qu'il pense pouvoir tout se permettre. En ce qui me concerne, je crois que seul Dieu et lui Seul est omnipotent.

En ce monde l'invincibilité n'existe pas. Pour ceux qui en doutent, l'histoire est là pour le leur rappeler.

Viendra sans aucun doute, le jour où ceux et celles farouches partisans non pas de la justice, mais de la répression jusqu'au-boutiste, regretteront amèrement leur politique.

Ce n'est pas une menace, c'est une prédiction.

A défaut de pouvoir ou vouloir résoudre les problèmes engendrés par une société qui semble « prendre l'eau », on emprisonne, c'est beaucoup plus simple et surtout, moins contraignant.

Pourquoi s'embarrasser avec un colis qui pèse très lourd et dont le contenu n'a que peu de valeur, jetons-le à la poubelle !

En définitive, il existe trois catégories de personnes : il y a celle qui vit grâce à son travail, bien, il y a celle qui survit, et il y a celle qui meurt à petit feu. La troisième catégorie regroupe près des deux tiers de la population. Et parmi ces deux tiers, il y a ceux qui se refusent à l'idée de mourir à petit feu. N'ayant pas trouvé de réponse auprès de l'Etat, car il me semble que c'est quand même à lui de créer des emplois, des logements, c'est à lui que revient la responsabilité de veiller à ce que les citoyens ne meurent ni de froid, ni de faim. Responsabilité qu'il a su « si bien assumer » avec la question de la sécurité.

Les nécessiteux ont donc décidé de se débrouiller seuls.

Au vu de la loi ils ont tort, au vu de la nature ils ont raison, et il me semble qu'une loi qui contredit la nature n'est pas une loi !

En effet, quoi de plus naturel pour un homme que de vouloir manger, boire et dormir dignement !

Mais il faut croire que l'Etat n'a pas en légiférant, pris en considération les lois de la nature et se contrefiche royalement de la dignité humaine. Le budget de l'Etat sert à tout, à tout sauf à améliorer le quotidien des gens.

Si les masses populaires n'avaient pas réagi face à certaines, pour rester décent, inégalités et injustices, l'Etat se serait bien gardé de les résoudre, dans la mesure où il en est le seul et ô combien efficace forgeron.

Combattre le crime et l'injustice est une tâche noble et juste et c'est d'ailleurs la volonté de tous les gouvernements et religions de la terre. Ce qui me semble être complètement aberrant, est que l'on crée un régime

de vie inique et quand certaines personnes soumises à ce régime de vie plus courageuses pour certains, plus téméraires pour d'autres, décident de réagir, on les montre du doigt et les accuse de ne pas respecter la loi.

La logique est, que toute personne qui transgresse la loi est un délinquant, un mauvais citoyen, quelqu'un de pas bien. Vu de surface cela est parfaitement exact, vu de surface...Alors que cela est faux.

Il faut, comme on dit, essayer de voir plus loin que le bout de son nez.

Les Etats dits démocratiques ont combattu et combattent nombre d'idéologies à travers le monde, au seul et unique prétexte qu'elles ne sont pas selon eux, justes et morales.

Comme ce fut le cas du nazisme ou aujourd'hui de l'Islam. Selon eux, les citoyens de ces Etats ou fidèles de cette religion, ne doivent, non seulement pas obéir à ces régimes, mais bien plus, ils se doivent de les combattre par les moyens dont ils disposent. Et ce, même s'ils sont arrivés au pouvoir par la voie dite démocratique. Et s'ils ont besoin d'un coup de main, les « démocrates » s'empresseront de le leur fournir.

Souvenez-vous lors de l'ascension au pouvoir de l'imam Khomeiny, la France, les Etats-Unis et bien d'autres pays dits démocratiques, avaient fourni des armes à volonté au mercenaire Saddam Hussein afin qu'il combatte cette nouvelle menace. La menace dite islamiste.

Cela sans se soucier une seule seconde de la vie des civils, qui comme d'habitude, payeront le plus lourd

tribu. Quant à l'Arabie Saoudite, elle versa comme à son habitude et c'est d'ailleurs tout ce dont elle est capable, des millions de dollars au régime Irakien. On avait menti au monde, en disant que l'Irak et l'Iran se tapaient dessus pour une sombre histoire de territoire. La vérité fit surface lors de la guerre (ou plutôt l'attaque) du Golf et c'est à ce moment là que l'on a appris que ce conflit n'était pas dû comme on l'a affirmé, à une embrouille territoriale, mais à la suite de l'agression injuste par l'Irak, manipulé comme à son habitude, par la France et les Etats-Unis entre autres, afin d'éliminer le nouveau et combien indésirable régime iranien.

En effet, les Etats « démocratiques » craignaient, il est vrai, à juste titre, que le vieil homme exporte la révolution islamique, de ce fait, ils se sont autorisés à lui barrer la route, ce par l'intermédiaire du « boucher » de Bagdad. Jadis, cela s'appelait de l'ingérence, aujourd'hui cela s'appelle de la prévention guerrière. Plus d'un million de morts du côté Iranien. Une « prévention » guerrière qui a fait plus d'un million de morts femmes et enfants compris. Morts parce que des hommes dirigeants de prétendues sociétés civilisées, en avaient décidé ainsi. Nul doute que ces gens poursuivront leurs diaboliques œuvres et cela au mépris des vies humaines. Leurs intérêts passent avant celui de la vie dont nous autres musulmans savons que Dieu a fait sacrée. Or, la seule chose sacrée chez ces gens est leur fauteuil, et ils n'hésiteront pas à massacrer ou à faire massacrer par je ne sais quel complot sordide, leur propre peuple, pourvu que cela leur permette de sauver leurs intérêts purement personnels.

D'ailleurs, le gouvernement Algérien semble être un exemple en ce sens. En effet, il apparaît que nombre de

massacres de civils soit l'œuvre non pas d'islamistes, mais de l'armée, donc du pouvoir. Ainsi, des algériens (le gouvernement) massacrent des algériens (les citoyens) et ce uniquement afin de garder le pouvoir. Il faut souligner que ces massacres ne sont pas le résultat de combats acharnés, mais d'une politique et c'est le moins que l'on puisse dire, diabolique, dite de prévention. On tue femmes et enfants jusqu'au nourrisson, afin de jeter l'anathème sur l'Islam ou l'islamisme, pour ma part je ne fais aucune distinction entre musulman et islamiste et Islam et islamisme.

On ne m'étourdira pas par la manipulation du verbe. Une personne qui pratique ou qui croit pratiquer l'Islam s'appelle un musulman et non un islamiste, même si sa pratique ne semble pas être celle de tous. Ce n'est pas parce que l'on a un point de vue différent que l'on doit porter un nom différent.

Je continue à appeler un chameau un chameau, même s'il n'a plus de bosses, cela ne fait de lui ni un renard, ni un éléphant.

Ce qui prouve bien que selon ces « démocrates » ce n'est pas parce qu'un Etat est établi et que des lois sont en vigueur, que l'on se doit de respecter et le gouvernement et les lois qu'il mettra en application. C'est ainsi que je fais le parallèle avec l'Etat ou plutôt la politique française, ce n'est pas parce que ce gouvernement est établi et ses lois en vigueur que l'on ne peut remettre en question sa politique et ses lois. Bien sûr, si on le fait on sera taxé comme je l'ai dit de délinquant et de voyou, direction donc la prison. Et c'est ainsi, que le ministre de l'intérieur se plaît à dire, que, tous ceux qui ne respecteront pas la loi y compris ses

nouvelles lois, le payeront cher, qu'il faut être sans pitié avec la délinquance puisqu'elle fait fi des lois de la République. On « oublie » en route que la situation sociale est dramatique et de toute évidence, inique et ces lois, loin d'équilibrer la balance, y ajoutent constamment du poids.

Ces lois de répression ne font donc qu'aggraver la situation d'une certaine couche de la société. Celle qui travaille dur, celle qui subi de plein fouet le chômage et la misère, celle qui croit encore un peu aux beaux discours. Celle qui ne mange pas à sa faim, alors que d'autres se goinfrent tels des porcs et bien sûr avec l'argent des contribuables, « musulmans » compris. Qui n'ont d'autres choix que de payer, toujours payer. Ils sont devenus les serviteurs, pour ne pas dire, les esclaves sans chaînes ni fouet pour le leur rappeler.

Une loi ne vaut que si elle est juste et équitable sans quoi ce n'est que du bla bla bla.

On doit beaucoup au combat de la rue. Même si Monsieur Raffarin a dit « *Ce n'est pas la rue qui gouverne* ». S'il n'y avait pas eu la rue, vous ne seriez probablement pas là où vous êtes aujourd'hui, c'est à dire au pouvoir ! A-t-on déjà oublié que c'est la rue qui a fait aux dernières élections présidentielles, barrage au Front National ! Mais l'on sait combien un gouvernement est ingrat. De plus, je croyais que le concept de la démocratie c'était, un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, sans l'intermédiaire d'un organe représentatif ou de représentants ! Si donc ce n'est pas la rue qui gouverne donc le peuple, nous ne sommes donc plus en démocratie me semble-t-il ! Moi je le sais, mais je parle pour les

irréductibles, les crédules, ceux qui y croient encore un peu. Combien d'hommes, de femmes ont sacrifié leur vie pour défendre leur patrie, très certainement un nombre important et sitôt la patrie libérée, on oublie le sang de ces braves combattant(e)s. Alors que les nantis ploutocrates lorsque sifflaient les balles, étaient exilés je ne sais où à faire je ne sais quoi !

La liberté vient souvent de la rue. Bien plus en tout cas qu'elle ne vient des urnes.

Je connais la prison, elle détruit l'homme, le déshonore, l'humilie et le dresse contre son prochain et surtout, contre la société. Le seul vœu d'un prisonnier est bien sûr de sortir de prison et d'espérer non pas se réinsérer, mais que la prochaine fois il fera mieux, il ne se fera pas prendre, il se dit alors « *Il faut que j'ai moins de scrupules, moins de pitié* ». Car souvent croit-il, que ce sont ses scrupules qui l'ont perdu. Alors il faut être sans pitié pour « réussir » ou du moins pour avoir plus de chance de « réussir ».

Jamais dans cette société un homme n'a trouvé une réponse honorable à ses soucis, jamais.

Je n'ai jamais entendu un homme en détention, ni même en liberté d'ailleurs, dire du bien de la justice, pas plus qu'il ne dira du bien de l'administration pénitentiaire. Le prétexte selon lequel « *Je ne fais que mon boulot* » et donc « *Je n'y suis pour rien* », ne semble plus convaincre. Du plus haut de la pyramide, au plus bas de la pyramide, tous sont coupables et responsables, tous. Il n'y a pas d'innocents, pas même un seul. La haine a atteint son paroxysme. Les délits et les crimes seront dans les années à venir, de plus en plus

graves, de plus en plus sanglants. Il ne faut cependant pas perdre de vue, que les victimes ne sont que très rarement l'Etat, et encore moins les hommes d'Etat, mais plutôt le citoyen lambda. Il y a d'un côté l'Etat, la police et l'armée, de l'autre, une grande partie du peuple. Le second ne se reconnaît nullement dans le premier, alors où va-t-on sinon dans le mur !

La réinsertion est un mythe.

N'a-t-on pas encore compris que les gens ne vont pas en prison de gaîté de cœur. Le plus souvent c'est parce qu'ils n'ont pas trouvé de réponse à leurs problèmes et la seule « solution » est d'enfreindre la loi pour survivre, oui pour survivre. Une loi dont de plus en plus de personnes doutent, sans pour autant l'exprimer. Il est vrai que parfois, le silence est la meilleure des réponses. De plus, à quoi bon l'exprimer ! Parler à un sourd ou à un mort n'a et c'est le moins que l'on puisse dire, aucun sens.

Combien de citoyens aujourd'hui croient en la justice de leur pays ? Probablement très peu.

Il me semble que nul n'est né voleur ou drogué. Le crime, la délinquance et toutes sortes de psychopathies ne sont que le produit de la société. La pédophilie en est l'un des exemples les plus criants. En effet, il semble que ce crime contrairement à l'homosexualité, n'a fait son apparition que très récemment. Il fut un temps contrairement à d'autres crimes, où il n'existait pas.

Un système diabolique engendre des démons.

La drogue, la prostitution, le viol, les films X, les homosexuels, les pédophiles, la fornication, l'adultère et

autres crimes et perversions, ne sont que le résultat et le fruit d'une politique dite démocratique et « tolérante ». L'Islam au pouvoir, ces crimes n'existeraient pas, ou de manière extrêmement rare. Alors qu'en « république démocratique » quand ils ne sont pas tout simplement permis ou encouragés, ils ne sont pas réprimés comme il se doit. Je ne vois d'ailleurs pas comment une société débile pourrait engendrer des gens normaux !

Une jument ne peut me semble-t-il, engendrer d'un zèbre !

La société est à l'image de ceux qui la dirige.

« Les hommes ressemblent plus à leur époque qu'à leurs pères² » « Tels vous serez gouvernés tels vous serez, tels vous serez, tels vous serez gouvernés ».

La justice est certes impartiale, mais uniquement lorsqu'il s'agit d'affaires civiles ou de droit commun et encore... Il y a souvent des directives venant de l'étage du dessus ordonnant de réprimer davantage ce délit et moins celui-là, pour telle ou telle raison non pas juridique, mais politique. Alors, lorsqu'il s'agit de dossiers impliquant des sympathisants je dis bien des sympathisants et non des activistes de telle ou telle autre cause politique, la justice devient le jouet des politiques, surtout lorsqu'il s'agit de dossiers Islamiques ou dits islamiques.

Et c'est justement d'Islam dont il s'agit dans le présent ouvrage.

² Propos de l'imam Ali (Que Dieu soit satisfait de lui).

En effet, lorsqu'il s'agit de dossiers de terrorisme Corse, ou de l'organisation séparatiste basque E.T.A. par exemple, la justice se borne à arrêter les coupables visés ou susceptibles de l'être par des poursuites pénales. Cela est donc parfaitement compréhensible. Mais lorsqu'il est question de dossiers dits islamistes terroristes, la procédure n'est plus la même. Celui qui dit que la loi est la même pour tous a certes raison, c'est la justice qui n'est pas la même pour tous.

La justice française est une justice à direction et vitesse variables et elle varie davantage lorsqu'il est question de dossiers politiques.

Lorsqu'il s'agit d'opérations policières visant des prétendus islamistes terroristes, on effectue des rafles et arrête des personnes par dizaines, centaines. Le seul but étant d'effrayer, de dissuader, d'impressionner, de choquer. De bien faire comprendre à ces arabes à qui ils ont affaire, alors gare à vous !

Comme l'a si bien dit l'avocate Maître Coutant-Peyre, « *Il s'agit de rafles* ». Exactement comme celles du troisième Reich à la seule différence que celles des nazis avaient un but avoué, ici il s'agit d'hypocrisie évidente. Il n'est donc pas étonnant que nombre de pratiques inventées par les nazis aient été reprises par les « démocraties ». Comme par exemple, la jeunesse hitlérienne, on a aujourd'hui la jeunesse de la gauche, de la droite ou du front national. Il n'est donc pas choquant de voir arriver d'autres pratiques « condamnées » par les « démocraties » et aujourd'hui pratiquées par elles, certainement de façon édulcorée.

Selon mon expérience, il me semble que 70% des personnes interpellées dans les affaires dites islamistes, n'étaient aucunement visées par des textes de loi et le délit de connaître un prétendu activiste, de dire bonsoir à un prétendu activiste, ou d'avoir le numéro de téléphone d'un prétendu activiste, n'existe, Dieu merci pas, ou du moins pas encore. Il n'existe pas, mais combien cher il est puni ! Presque aussi cher, sinon plus que le crime de pédophilie.

Peut-être parce que le pédophile est le produit de la société, c'est un peu son petit bébé, un bébé qui a fait des « petites bêtises ».

Un peu comme un enfant mal formé que les parents chérissent quand même, ce qui est bien normal. Alors qu'un prétendu islamiste terroriste, c'est l'étranger, le voisin d'en face, celui qui veut que cela cesse, qui veut mettre fin à ce bordel. Un peu comme un enfant mal formé exactement comme le précédent et que l'on rencontrerait dans la rue, notre regard se posera sur lui avec une certaine gêne. On le regardera du coin de l'œil. Ce qui veut dire que l'on accepte davantage les crimes pour le moins odieux liés à notre société, que les « délits » liés à une morale, une justice venue d'ailleurs, en l'occurrence de l'Islam.

Il est bien évident que la police sait approximativement et ce avant même d'interpeller les personnes, qui a fait quoi. Est-ce qu'il convient d'interpeller telle ou telle autre personne. Quand je dis « convient » je veux dire, est-ce que les charges censées culpabiliser la personne sont suffisantes ou pas afin de procéder à son arrestation ? Ils savent pertinemment qu'il n'y a pas de charges pénales qui culpabiliseraient la

personne, comme ils savent qu'elle sera quand même envoyée en prison. La seule motivation de ces opérations réside non pas dans des raisons judiciaires, mais dans des raisons purement politiques. Elles visent comme je l'ai dit, à effrayer la communauté et par conséquent, à engendrer la crainte du gendarme caché derrière chaque voiture. C'est exactement la politique des pays arabes, en particulier du Maroc et de la Tunisie. Ce qui n'est pas étonnant car ils sont tous deux les « élèves » de la France et quels élèves !

Arrêter seulement et uniquement les coupables s'avèrerait être une tâche beaucoup trop difficile et trop juste et ces gens il faut croire, ne méritent pas la justice.

De plus, où irait la justice si elle ne devait incarcérer les gens, qu'après avoir eu les preuves formelles!

C'est exactement ce qui vient de se passer au Maroc.

A la suite des attentats qui ont frappé la ville de Casablanca le 16 mai de cette même année et qui ont fait 44 morts, la police marocaine a arrêté et fait traduire en justice environ 700 personnes³. De qui se moque-t-on ! Comme d'habitude de nous. En effet, comment peut-on raisonnablement expliquer qu'à peine deux mois après les attentats, la police marocaine a non seulement pu arrêter, mais traduit en justice 700 personnes ? Cela est parfaitement impossible à moins bien sûr d'employer tous les moyens, extralégaux, extrajudiciaires...etc. etc. De toute évidence, il s'agit là non pas d'interpellations, mais encore une fois de rafles. Incapables de prévenir ces attentats, mais foutrement « capables » d'arrêter 700 présumés terroristes et cela en à peine deux mois ! Ce qui

³ Le quotidien « **Le Monde** » en date du 19 juillet 2003.

revient à dire qu'en à peine deux petits mois, la police du roi a pu arrêter, apporter la preuve ou même de forts indices que ces 700 personnes étaient de près ou de loin impliquées dans les attentats, justifier le mandat de dépôt et les faire traduire en justice afin d'être jugées ! Le moins que l'on puisse dire, est que cela est une justice à la Mike Tyson, expéditive !

Comment peut-on penser un seul instant à travers ces faits, qu'il s'agit de justice ? S'il y a dix individus parmi ces 700 personnes véritablement concernés par les faits qui leur sont reprochés, cela est un très bon résultat. Presque aussi bon que celui que l'on a connu en France. Mais il s'agit ni plus ni moins d'innocents donnés en pâture au bas peuple qui crie vengeance. De plus, un Etat prétendument fort, ne peut rester sur un échec, sur un coup s'en le rendre au centuple, cela est le propre de la plupart des Etats du monde. Sauf de l'Islam, qui véhicule un code sans doute dur si l'on veut, mais juste. La loi de Dieu contrairement à celle des hommes ne porte pas de cagoule.

De plus, on apprend à la lecture du magazine « l'Express » en date du 31 juillet 2003, que, Hamel Merzoug le jeune Algérien qui purge actuellement au Maroc une peine de prison pour terrorisme, a été sérieusement passé à tabac par la police du roi. Pourtant, on le sait, ce dernier s'était ravisé au dernier moment en vidant son chargeur non pas sur des juifs comme le plan le prévoyait, mais sur un mur.

Qu'il ait vidé son chargeur sur un mur, ou sur un groupe de juifs, cela semble n'avoir eu aucun effet sur la justice de ce pays ! De plus il semblerait que la répression à l'encontre des musulmans ne s'est pas

seulement accrue à l'extérieur des prisons, mais aussi à l'intérieur des prisons. En effet, on apprend à la lecture du quotidien « *Le Monde* » que l'avocat d'Ahmed Zaoui actuellement détenu en Nouvelle Zélande pour une affaire de « terrorisme » a déclaré mardi 2 septembre, que son client était détenu dans des conditions je cite « **cruelles et inhumaines** ».

Un bien drôle de traitement pour un pays qui se dit démocratique et civilisé !

Autre exemple, le 12 juillet 2003, dix condamnations à mort ont été prononcées par la chambre criminelle de Rabat. Dont 3 à l'encontre des kamikazes de Casablanca qui pourtant au dernier moment avaient choisi de ne pas passer à l'acte⁴. Ce qui prouve bien que ces sentences n'ont rien de juste, et que de toutes façons acte ou pas acte, ce n'est pas le crime et uniquement le crime que l'on poursuit, mais bien l'idéologie. L'Islam avec un grand « I ».

Qu'a fait la France pour que ses concitoyens détenus dans les prisons du roi ou à Guantanamo obtiennent un traitement plus humain ? Rien ou pas grand chose, en tout cas pas assez.

Ce n'est évidemment pas une question de moyens mais de volonté. La volonté qu'elle a su trouver lorsqu'il fut question d'aller se ridiculiser en tentant de sauver Ingrid Betancourt là-bas, quelque part en Colombie. Mais il faut croire que la volonté ne suffit pas, il faut aussi la compétence qui fut et c'est le moins que l'on puisse dire, absente ce jour là. D'ailleurs, je n'ai jamais cru aux

⁴ Le quotidien « **Le Monde** » en date du 26 Août 2003.

commandos de choc, ils ont déjà du mal à faire face aux incendies de forêts...alors...Ma logique me fait dire que face à la mort, il n'y a pas de surhommes. Quand on se prétend hyper efficace de telle ou telle unité de choc, ce n'est que du pipo, quand les balles sifflent, tout le monde baisse la tête, sauf que nous autres musulmans sommes censés la baisser un peu moins bas. Parce que l'on a la conviction profonde de l'autre vie. De plus, nous sacrifions notre vie, non pas pour un gouvernement, qui plus est, corrompu, ou pour certaines prétendues valeurs qui semblent ne plus convaincre grand monde, mais pour notre Seigneur. Qui Lui, n'est pas poursuivi pour des emplois fictifs et je ne sais quelle autre corruption.

La France d'aujourd'hui c'est quoi ? La France d'aujourd'hui c'est un président compromis dans des affaires d'escroqueries, un maire de Paris homo, un premier ministre ancien V.R.P chez Jacques Vabre, et un ministre de l'intérieur qui se trompe de but et qui marque contre son propre camps ! Sa politique donnera exactement le contraire du but recherché, l'avenir prouvera que j'avais raison. C'est en général ce qui se passe quand on agit plus vite que l'on réfléchit. Et quand on ne réfléchit que dans un sens, celui de la police.

La droite nouvellement arrivée au pouvoir se vante de ses bons chiffres et d'avoir un ministre de l'intérieur entreprenant, alors que ce ministre n'a fait qu'une seule chose depuis qu'il est au pouvoir, accentuer la répression, plus de flics, plus de lois répressives, plus de moyens pour la police. Ce que la gauche s'était refusée de faire, non par manque de compétences, mais par souci d'équité. Il lui a semblé que la solution n'était pas de réprimer davantage, mais de comprendre le problème et de trouver une solution juste. Cette « solution » la droite « l'a

trouvée » : plus, toujours plus de répression. En conclusion, cette « solution » contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, n'est pas une découverte mais uniquement un retour à l'épée.

Cette politique est le propre des dictatures, l'écrasement de tous ceux et celles qui contreviennent à la loi, cela sans se soucier du bien fondé de la loi et surtout, sans se soucier du besoin des gens.

On n'édicte pas des lois prétendument modérées afin de satisfaire le peuple, ce peuple déjà perturbé et ô combien fourvoyé. Des lois que l'on sait, inefficaces, mais de belle apparence. Leur lecture nous donne l'impression que même le grand prophète Salomon en serait jaloux. Mais en réalité, il n'en est strictement rien, mais alors rien du tout. Et face à la menace, il faut, à défaut de pouvoir riposter par la loi, cette loi de complaisance inefficace et impuissante, sortir l'artillerie lourde. Coups tordus, magouilles, complots, incarcérations arbitraires, condamnations d'une extrême sévérité, le maximum prévu par le code pénal, demandes de mise en liberté systématiquement rejetées par le juge d'instruction comme par la Chambre d'accusation⁵, si bien qu'on la surnomma la chambre de confirmation, procès bâclés et de masse. L'article 144⁶ du code de procédure pénale que l'on brandit avant même que le prévenu ne soit entré dans le bureau du juge.

La liste est longue...bien trop longue.

⁵ Aujourd'hui rebaptisée chambre de l'instruction.

⁶ L'article 144 du code de procédure pénale régit en partie la mise en détention préventive du prévenu. En théorie il charme, c'est pour ainsi dire sa seule utilité, charmer. En effet, il n'est pas du tout respecté.

L'Etat panique et panique vite. Il perd son assurance, doute de lui, alors il se déchaîne telle une bête blessée et traquée. C'est ça la vérité, c'est ça la réalité.

Un gouvernement qui en vient à bafouer ses propres lois pour arriver à son but, est forcément un gouvernement fragile.

Le système des rafles est actionné à chaque fois que l'Etat est mis à mal, il fait alors complètement abstraction de ses propres lois, de sa propre justice et agit en despote cruel.

En fait, il ne montre que son vrai visage qui est celui de l'hypocrisie et du mal en puissance. A l'identique du diable qui avance masqué. La France agit de même à la seule différence qu'il existe en France contrairement au Maroc, une opinion publique, des hommes, des femmes de lois, qu'ils soient, avocats, juges, procureurs et qui se refusent à cela, c'est à dire de devenir les complices de ces crimes qui consistent à faire traduire n'importe qui en justice afin d'assouvir la haine politique. Tout en faisant croire que la police est d'une efficacité redoutable.

Elle (la France) est donc contrainte d'agir de façon plus habile et donc de façon pernicieuse. La France comme nombre de « démocraties » commence à devenir une véritable démocratie bananière et de dictature moderne. Elle est un modèle de bonne conseillère auprès de nombreuses dictatures, Algérie, Maroc, Tunisie, etc. etc.

C'est d'ailleurs en France que les pseudo diplomates viennent prendre leurs cours en matière d'écrasement des opposants et de luttes « anti-terroristes ». Elle est, et

demeurera, leur grande sœur hautement diplômée en la matière. Je ne pense pas être le seul à penser ainsi, bien au contraire !

Contrairement à ce qui est unanimement affirmé, l'absence de preuves n'a jamais empêché la justice d'incarcérer qui que ce soit, à défaut de preuves tangibles, elle s'arrange et cela fait partie de son boulot, pour présenter les faits de manière, à ce que la personne concernée soit fortement présumée d'avoir commis le délit ou le crime poursuivi. D'ailleurs, la France n'est-elle pas la numéro un des détentions préventives en Europe !

C'est un réel travail psychologique, on veut détruire toute trace d'inclinaison vers la cause. Une cause qui pourtant et en dépit des persécutions et répressions de toutes sortes, semble de plus en plus réelle. A croire qu'au lieu de jeter de l'eau sur le feu on y jette de l'essence ! Il faut quand même reconnaître qu'il est plus facile de combattre et de vaincre une menace dite terroriste de quelques centaines, sinon milliers de personnes appartenant à l'ETA, au FLNC et autres, qu'une « association de malfaiteurs » regroupant plusieurs centaines de millions de personnes. Ce n'est donc plus une association, mais une grande nation de « malfaiteurs » ! Et c'est le moins que l'on puisse dire quand on sait qu'il existe plus d'un milliard de musulmans, donc, plus d'un milliard de présumés terroristes.

L'Islam que l'on veut distinguer de l'islamisme pour des raisons de commodité guerrière, ne font bel et bien qu'un. Et qu'on le veuille ou non, il demeurera un seul en dépit de tout et de tous. En réalité, l'islamisme n'est pas

comme on veut nous le faire croire une maladie de l'Islam, mais bien au contraire, ce que l'on appelle islamisme n'est ni plus ni moins que la manifestation de l'Islam authentique. Et la seule réserve que l'on peut émettre n'est pas sur le fond de la question, à savoir, si l'Islam et l'islamisme ne font qu'un, mais bien sur la forme. C'est à dire, si les actes qui ont été commis au nom de l'islamisme donc en langage non codé de l'Islam, sont licites ou non ?

Il ne fait aucun doute que ce terme *islamisme* qui est tout à fait récent (probablement 17^{ème} siècle) est utilisé seulement et uniquement afin de dédouaner le reste des pratiquants. Je m'explique, si l'on diffuse l'information selon laquelle par exemple ; « **Des musulmans sont probablement à l'origine de tel ou de tel attentat** », c'est alors plus d'un milliard de personnes que l'on suspecte, et suspecter un milliard de personnes c'est déjà partir battu dans cette lutte du « bien » contre le « mal ». Il est donc tout à fait stratégique d'user d'un autre terme afin d'éviter de se fâcher avec un milliard de personnes. Ainsi, le terme islamiste désigne non pas le milliard de musulmans, mais un petit groupe de personnes qu'il faut à tout prix écarter du troupeau et réduire en miettes. Alors que l'on sait pertinemment que les revendications de ces islamistes ne sont que celles de l'Islam à quelques différences près sur telle ou telle autre matière. Comme l'a très bien compris le philosophe Christian Delacampagne, rédacteur au quotidien *le Monde*, qui pense je cite « *Qu'il n'y a, entre islam et islamisme, qu'une différence de degré, non de nature*⁷ ». Il est vrai qu'en cette époque d'hypocrisie, la science religieuse est plus à prendre chez les infidèles que chez les prétendus

⁷ Le magazine « **L'Express** » N° 2724.

dirigeants musulmans. Méthode qui ne s'applique pas à tous. En effet, quel terme est utilisé, lequel serait l'équivalent chez les juifs par exemple ? Il n'en existe pas, ainsi on se contente de parler d'extrémistes juifs, on reconnaît qu'ils sont juifs mais extrémistes. Alors que dans le cas contraire on dissocie Islam et islamisme, Musulman et islamiste pourquoi ? Comme je l'ai déjà dit, pour des commodités guerrières.

Je fus ébloui par le formidable génie de certains juges à construire une maison sans briques. Probablement est-ce pour cela que l'on peut lire de façon constante dans les ordonnances de mise en détention des prétendus terroristes islamistes les termes « *On pense que...* », « *Tout laisse à croire que...* » « *Selon certaines informations...* ». En réalité, ce qui doit figurer comme « *Indices graves ou concordants* » n'est plus que fantasme et délire.

Nier cela, c'est nier qu'il existe un soleil.

Je ne doute pourtant pas un seul instant que nombre de magistrats sont intègres, ils deviennent alors eux aussi victimes des politiques. En clair, cela veut dire qu'on leur présentera des dossiers dont le contenu est en grande partie inexact, ou orienté de façon à ce que le juge croit que la, ou les personnes qu'il a en face de lui sont sûrement des terroristes, au mieux, de potentiels terroristes. De potentiels terroristes qu'il faut, bien évidemment, mettre et si possible garder en prison.

A la place du juge, je réagis exactement comme lui. Je ne crois cependant pas pouvoir être dupé par des informations si grossièrement erronées. En effet, n'importe quelle personne un tant soit peu réfléchie,

verra immédiatement les énormes contradictions et incohérences. Combien de fois à la lecture de dossiers me concernant et bien que l'accusation fut grave, je ne pu m'empêcher de sourire sinon de rire! Et la plupart des avocats qui assuraient ma défense n'ont pas été dupes, ils ont vite compris qu'il s'agissait d'un mini complot.

Il est bien évidemment très difficile de faire du saumon avec de la sardine ! Mais certains services ne perdent tout de même pas espoir, ça bosse dur !

Il faut croire à les entendre et selon le nombre de personnes incarcérées en France, qu'il y a énormément de terroristes, très bien, mais où sont les attentats sinon ceux que l'on connaît ?

En définitive, entre les faits avérés, les supputations et hypothèses de la police et du juge politique, on passe vite du vol de vélo au complot tendant à renverser l'Etat et je ne schématise que très peu. Bien qu'il sache (le juge) évidemment qu'il n'en est strictement rien.

Ce n'est pas par hasard que Franz Rosenzweig⁸ a écrit « *La langue est plus que le sang* ».

Pour faire de vous un potentiel terroriste la recette est très simple. Il suffit d'adhérer à une idéologie et de l'exprimer par de la sympathie sans pour autant commettre la moindre infraction, cela suffit pour faire de vous un dangereux terroriste islamiste dont la presse, en particulier le quotidien « **Le Parisien** » titrera son torchon en ces termes « **On a eu chaud** » ou « **Il ne manquait plus que les détonateurs** ». J'ai lu dans ce

⁸ Philosophe allemand.

quotidien des articles me concernant lesquels n'étaient rien d'autres que mensonges et calomnies, par conséquent je sais de quoi je parle. Il paraît que lorsque l'on veut détruire un homme on le calomnie ! Et certains journaux savent parfaitement le faire, comme ce fut le cas dans l'affaire du bagagiste de Roissy. Il n'était pas encore mis en examen, que déjà la presse avait dressé la potence. Ce dont et il faut le reconnaître, elle s'abstient de faire lorsqu'il s'agit de certains notables impliqués de façon grave, oui j'ai bien dit grave, dans des affaires de mœurs.

La loi est une, la justice est multiple.

Les médias sont de toute façon manipulés et manipulateurs.

J'ai connu des hommes considérés comme terroristes islamistes lesquels « pourrissaient » depuis plusieurs années en prison alors qu'ils furent tout simplement relaxés le jour de leur jugement, oui j'ai bien dit relaxés. Ils étaient détenus uniquement pour avoir été vus avec telle personne, suspectée de connaître telle autre personne, elle même suspectée de connaître telle autre personne, qui semble-t-il avait des relations avec une autre personne, actuellement recherchée par la police pour avoir été vue avec telle autre personne, considérée être un activiste islamiste. Lequel vivrait quelque part dans une montagne en Algérie, ou selon d'autres sources, en Afghanistan !

C'est un exemple, beaucoup d'entre eux sont en prison pour des motifs similaires.

Cela est certes très choquant, mais entre dans la même logique que celle des affaires des H.L.M. de Paris, l'histoire du pauvre juge Halphen, l'histoire du représentant de la F.A.F. (Fraternité Algérienne en France). Lorsque lors d'une perquisition chez ce dernier, la police avait déposé un document visant à le compromettre, manque de chance...que dis-je ! manque de compétence, le stratagème fut découvert et révélé par la justice et la presse.

Ou de la mort de ce brave et généreux type, Coluche. Bien dupe est celui qui croit qu'il succomba à la suite d'un accident de moto. Ou encore de la mort « accidentelle » de Lady Diana⁹.

Le délit d'opinion existe bel et bien en France.

Je sais que beaucoup sont morts ou ont été emprisonnés pour avoir commis le « crime odieux » d'avoir pensé autrement. Et parce qu'ils souhaitent donner forme à leur vision de la vie, et de la société idéale. Tout comme moi je crois en mes idées. Chacun ou presque croit au bien fondé de ses idées, certains se battent pour elles et d'autres tuent pour faire triompher ou protéger les leurs. Et c'est aussi le cas de tous les Etats.

Mon histoire comme je l'ai dit se déroule non pas en Tunisie, au Maroc ou en Irak, mais en France, pays dit-on des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté. Comment aujourd'hui puis-je croire en ces

⁹ Hugues Mondrian « **Dernières révélations sur la mort de Lady Diana** » édition page après page.

valeurs, à ces mots ! Je n'y crois plus, même si je n'y ai jamais vraiment cru.

Je suis victime d'une partie de la justice française et d'une partie de la police française, qu'elle porte le nom de renseignements généraux ou de stupés (brigade de stupéfiants). J'ai subi les deux services parmi d'autres. Et c'est justement cette partie qui je l'espère reste extrêmement minoritaire, qui discrédite l'ensemble de la police de ce beau pays.

Ce beau pays, existerait-il sans la sueur des immigrés !

Mon père comme tant d'autres, est mort après avoir été humilié d'abord, pendant la guerre d'Algérie, ensuite lors de son immigration en France. Il est hors de question que la nouvelle génération soit elle aussi la victime de cette France. Cette jeunesse vaut mieux que ça, elle vaut mieux que se sacrifier pour la France, un pays qui n'est pas le sien, un pays profondément raciste et qui n'hésitera pas le moment venu, d'abord de nous rappeler que nous ne sommes que des sales métèques, ensuite, de nous foutre un coup de pied au derrière. Mr. Le Pen n'a pas fait second derrière Chirac comme ça, par hasard.

Je considère cet événement d'abord comme, un avertissement, ensuite comme une information de premier ordre. De cela, j'en suis intimement convaincu. Même si je ne suis pas sans ignorer qu'il existe de véritables braves gens, citoyens de ce pays, qui sont eux-mêmes victimes de leur gouvernement. Je sais que dans nombre de professions, avocats, juges et même policiers, on se tient la tête. L'alternative pour eux, n'existe pas. Chirac, Mitterrand ou un autre c'est pareil, c'est le

système qui est pourri. Un système tout droit sorti de l'imagination d'une poignée d'hommes et quels hommes !

Les mots ne suffiront pas à faire oublier l'histoire et l'histoire on le sait, se répète.

Ce sont des juges, des flics impliqués dans de bien drôles d'affaires dont nombre d'entre elles nous ont été rapportées par la presse. Même si les poursuites ont été rares ou légères.

L'avenir si j'ose parler d'avenir, de nous autres arabes est, soit le balai, soit la prison ou une balle dans le dos et si le flic sait viser, dans la tête. Nous sommes les malvenus, les faits divers le prouvent tous les jours.

Les mots je m'en contrefiche, seuls les faits comptent à mes yeux.

Inutile de rappeler que la majorité des français ne fait plus confiance à la justice de son pays, rien de plus normal bien qu'elle n'ait encore rien vu.

Au même titre que la divulgation des camps de concentration nazis a choqué l'humanité y compris nombre d'allemands, voire même de soldats nazis, la divulgation de certaines pratiques dites de justice, troublera les françaises et les français.

Nul ne peut aujourd'hui nier cette évidence, à savoir qu'au sein de la justice, il existe des hommes et probablement des femmes, censés respecter et faire respecter la loi, qui la bafouent et ce pour des raisons politiques, raciales et autres. Ils font en cela souffrir bien des gens. Et c'est pourtant, au nom du peuple français (y

compris des « musulmans ») que l'on juge et incarcère le citoyen. Alors que je suis convaincu que si le peuple français savait ce qui se passe, il ne cautionnerait jamais cette justice, constamment qualifiée de justice à deux vitesses. Combien d'entre eux, bien que condamnés, furent innocents ? Plus qu'on ne le croit. Combien d'entre eux n'ont pas bénéficié d'un procès équitable ? Plus qu'on ne le croit. Combien d'entre eux ont été condamnés à des peines plus lourdes parce qu'ils étaient considérés comme islamistes donc terroristes ? Plus qu'on ne le croit.

Selon ce que j'ai pu comprendre en conversant avec non pas des islamistes ou terroristes, mais avec des musulmans, il fallait compter au moins le double de la peine qui aurait été prononcée contre un individu ordinaire, lorsqu'il s'agissait d'un délit commis par un musulman.

En général, les peines frôlent le maximum légal, infliger le maximum légal risquerait probablement de choquer même les plus crédules parmi les naïfs.

Je n'ose même pas évoquer la situation lorsqu'il s'agissait d'obtenir pour ces mêmes personnes des aménagements de peine, pourtant prévus par la loi pour tous, tous sauf eux. Je sais de quoi je parle, je l'ai vécu.

J'ai rencontré bien des types en prison et leur histoire bouleverserait un bourreau et je n'ai aucune raison de douter de l'authenticité de leur récit dans la mesure où mon histoire est identique, sinon pire.

On apprend à connaître la justice lorsque l'on a affaire à elle. Et j'ai eu affaire à elle.

Combien d'avocats sont écœurés, sinon outrés, par ce qu'ils ont vu, entendu, vécu au sein des tribunaux ! D'ailleurs les avocats eux-mêmes ont désespéré des tribunaux. Une fonction qui à l'origine était de défendre les innocents et de demander la clémence des coupables. Aujourd'hui, cette fonction ne sert plus qu'à gagner de l'argent rapidement et au lieu de courir derrière la justice, on court derrière le juge. Connaître le juge est plus efficace que connaître le droit. D'ailleurs à quoi bon connaître le droit quand celui-ci n'est que très peu appliqué !

Il n'existerait pas d'avocats peu scrupuleux du respect de la loi, s'il n'y avait pas eu d'abord des juges peu soucieux de cette même loi.

Dans ce système tout n'est que parodie, tout jusqu'au portrait du chef de l'Etat. La police qui court après les quarante voleurs alors qu'Ali baba les fixe à longueur de journée perché sur le mur ! C'est pour le moins comique ou tragique.

On rit de tout, de tout, sauf de l'argent.

C'est probablement pour cela que les socialistes ont décidé de renforcer la présomption d'innocence et ont instauré le J.L.D (le Juge des libertés et de la détention) ce afin de faire diminuer les abus et ils sont mieux placés que personne pour connaître l'importance et la teneur de ces abus.

Un juge qui en théorie est indépendant, il l'est certes mais sur le papier uniquement.

Soudainement, les erreurs judiciaires paraissent être de petites injustices, quand on prend connaissance des abus commis par certains policiers, juges d'instruction, procureurs. Bien que certaines erreurs judiciaires vous glacent le dos. Comme celle de ce pauvre Patrick Dils lequel a passé quinze années de sa vie en prison (où il fut violé) après avoir été condamné pour le meurtre d'un enfant. Il fut finalement innocenté après avoir bénéficié de la révision de son procès. On appelle cela une erreur judiciaire, je dirais plutôt une horreur judiciaire. Tout le monde sait que des pressions policières ont contraint cet enfant à avouer un crime qu'il n'avait pas commis.

Des cas comme celui de Dils, il y en a beaucoup plus qu'on ne le croit, mais qui cela dérange-t-il ?

L'homme est un individualiste.

En prison, j'avais entendu le premier ministre Mr. Raffarin lors me semble-t-il, d'un discours sur la Corse, aborder l'affaire Allègre en ces termes approximatifs « ***Je partage la peine de Mr. Baudis*** (Maire de Toulouse accusé d'avoir participé à des soirées sadomasochistes) ***d'être accusé à tort...*** » « ***Que fait-on de la présomption d'innocence si chère à la France*** » disait-il.

A travers ces propos le premier ministre venait d'innocenter Mr. Baudis avant même que ce dernier ait obtenu un non lieu, une relaxe ou un acquittement. Il l'avait innocenté alors que la présomption d'innocence n'est qu'une présomption, par conséquent, elle ne permet en aucun cas d'affirmer que l'on est innocent. Comment pouvait-il alors « ***Partager cette épreuve qui accable à tort Mr. Baudis*** ? ».

Mr. Raffarin venait d'innocenter Mr. Baudis avant même que ce dernier ne mette les pieds dans le bureau du juge d'instruction !

Alors que nous serions en droit de nous interroger sur l'innocence de Mr. Baudis lorsque l'on sait que son nom est évoqué dans une autre affaire de mœurs ! Dans l'affaire dite de Niro, vous l'avez compris du nom de l'acteur Robert de Niro. (Voir le quotidien « Le Monde » en date du 12 juillet 2003).

Peut-on penser raisonnablement que son nom ait surgi comme ça de nulle part, dans non pas une, mais deux affaires liées toutes deux aux mœurs ? En ce qui me concerne, j'en doute fort.

Bien évidemment, s'il s'était agi de Mohamed ou de Nordine, il en aurait été tout autrement.

En effet, souvenez-vous, Mr. Sarkozy avait dit en évoquant l'affaire du bagagiste de Roissy « *Le téléphone du bagagiste a parlé* ». Comment le téléphone du bagagiste aurait-il pu donner des informations puisqu'il fut prouvé que le présumé terroriste était innocent, un innocent comme on en fait peu de nos jours !

Ainsi, et contrairement à Mr. Raffarin, qui s'était empressé d'innocenter Mr. Baudis, Mr. Sarkozy s'est quant à lui empressé de condamner Mr. Besseghir, par des propos on le sait mensongers.

En réalité la loi, ou plutôt la justice, s'applique selon à qui on a affaire, être noir, beur c'est déjà être suspect, mais ça passe encore, mais être musulman, c'est en soi un crime, oui un crime. A moins que bien évidemment on

se borne à respecter deux ou trois versets coraniques lesquels nous cantonnent à une pratique de pure forme¹⁰. C'est à dire sans revendications politiques, sociales, économiques et autres, en somme un « islam » de France, un « islam » de lâche, un « islam » de collabo.

Il semblerait que je sois une preuve vivante de ce que j'appellerais pour rester décent, un dysfonctionnement de la justice et de la police. Et à travers mon expérience, on ne peut que constater qu'il existe au sein de la police et de la magistrature, de véritables potentats, tout comme il existe des gens intègres et impartiaux. Malheureusement, j'ai eu plus affaire aux premiers qu'aux seconds, sont-ils plus nombreux ? Sûrement.

A travers mon livre, je tiens à dire que je ne m'étendrai pas sur ma souffrance personnelle, mes sentiments, ni ne tenterai de décrire mon parcours comme détenu. Bien d'autres hommes ont connu cela, mon cas sur ce point n'a rien d'extraordinaire et le révéler serait je pense, inutile et injuste. En effet, cela laisserait à penser que je ne mérite pas cela mais que les autres peut-être ! Et si tous les détenus écrivaient un livre pour raconter leur parcours où irions- nous ?

Surtout après avoir croisé des hommes, des amis, des frères, condamnés à plusieurs années de prison pour ne pas dire à perpétuité. Ma loyauté, ma dignité, m'interdisent alors de m'apitoyer sur mon sort. Certes, je souffre au plus profond de mon âme, mais garde cependant face à ce qui m'arrive, le visage austère et

¹⁰ Le prophète à dit « **L'islam disparaîtra pour faire place à un pur formalisme** » Les signes de la fin des temps Alif éditions.

impassible. Peut-être parce que je sais que l'heure de la justice divine est proche !

De toute façon cela ne fait que me conforter dans ma position de musulman. Et puis, je ne doute pas que, comme il est coutume de dire, la roue tourne et elle va tourner, cela prendra le temps qu'il faut, mais elle tournera. Il me semble croire qu'une roue est faite pour tourner !

Chaque injustice qui m'a touché ou qui me touchera, me renforcera et fortifiera ma foi. Il paraît que l'homme se forge dans la lutte ! Je pense que cela est parfaitement vrai. Je considère d'ailleurs les épreuves qui m'ont touché non pas comme des malheurs, mais bien au contraire comme des signes et j'ai toujours su tirer le meilleur de ces moments, il est vrai, pénibles.

Je ne crois qu'en une seule justice, celle du Tout Puissant. Je ne crois qu'en une seule morale, celle de l'Islam, qu'à un seul combat, celui mené pour Dieu. Le reste n'étant ni plus ni moins que de la servitude déguisée en citoyenneté.

Le seul code en dehors de l'Islam que je considère juste, n'est ni le code pénal, ni le code civil mais le code de la route, quoique avec la venue de Mr. Sarkozy il semble que ce code devienne à son tour un outil ô combien répressif et encore injuste de la droite, ou plutôt d'une certaine droite, la droite tordue !

Il est quand même regrettable que nombre de prétendus musulmans vivant ici en France ou ailleurs, aient choisi sans absolument aucune contrainte, de servir l'homme et non la divinité. Je ne peux que leur dire que

celui ou celle qui accepte de vivre dans une société immorale est lui-même immoral.

La justice des hommes semble être une justice commerciale. Elle devrait d'ailleurs être cotée à la bourse, peut-être l'est-elle sous une quelconque forme !

Plusieurs raisons m'ont poussé à écrire ce livre. D'abord il m'a semblé absolument indispensable de répondre à la campagne de calomnie médiatique, en particulier celle des quotidiens « **Le Parisien** » « **France soir** » « **Le figaro** » et le magazine « **Marianne** », spécialisés dans non pas, l'information, mais la désinformation et la calomnie, de vrais torchons. Peut-on donc s'étonner d'apprendre que la voiture de la journaliste du Figaro, Christine Clerc, a été mitraillée sur l'Île de beauté ! Il faut croire que contrairement à nous, certains ne restent pas passifs aux articles mensongers.

Il semblerait que ces supports soient réellement anti-musulmans.

De plus, il me paraît utile de dire la vérité à ceux qui ont eu échos de mes mésaventures, qu'ils me connaissent ou non.

J'aimerais aussi, prévenir tout acte tordu de la part de cette même justice et police, la prochaine fois peut-être se demandera-t-on « **est- il vraiment coupable ?** ».

Et enfin, je ne suis pas du genre à me laisser conduire à l'abattoir sans me défendre. Comme on pourra le constater, je n'ai pas réagi aux premiers coups tordus de la police et /ou de la justice pour dénoncer ce que

j'endurais. J'ai attendu six années et plusieurs coups tordus pour dire stop, ça suffit. Trop c'est trop.

Jusqu'à ce jour j'avais la quasi-certitude que ceux et celles qui étaient chargés de rendre la justice étaient tous les mêmes, c'est à dire, des racistes et des corrompus et surtout, surtout des anti-non pas terroristes, mais musulmans. Et qu'à chaque fois qu'un prévenu musulman tombait entre leurs mains, ils lui coupaient la tête.

Pourtant, une expérience m'a permis de revoir mon jugement, à propos de ce que j'appellerais l'affaire « **Europe Assistance Intervention** ». Cette expérience me donna un peu d'espoir, trop peu certes, mais pour la première fois j'ai aperçu un autre visage de cette justice, de la France.

Je me suis alors imposé de mettre de la modération dans mes écrits, propos et actes. Et ce uniquement pour ces personnes, qui certes sont dans le même troupeau, mais qui semblent ignorer ou résignées au fait que des « loups » aux dents bien longues et aiguës ont infiltré les institutions judiciaires et cela depuis belle lurette.

J'espère très sincèrement qu'ils (les magistrats intègres) seront plus nombreux, sur mon parcours je n'en ai connu à ce jour qu'un seul. En ce qui me concerne, la police n'a pas besoin que je commette un délit pour débarquer chez moi. L'objet du délit n'existe pas, l'objet du délit c'est moi, ce sont mes opinions. On cherche à éliminer l'idée, ce par une répression de circonstances.

On me persécute parce que je suis musulman. Vous me direz « **Mais tu n'es pas le seul à être musulman** ».

En effet, je ne suis pas le seul à être musulman, mais je suis l'un des rares à vouloir respecter comme je l'ai dit précédemment, non pas un, deux ou trois versets, mais autant que possible et cela ne plait pas je le constate à mes dépens, à tout le monde. De plus, j'écris sur le sujet islamique, ce qui bien évidemment n'arrange pas les choses. Peut-être faudrait-il que j'écrive dans l'autre sens ou dans aucun sens. L'autre sens c'est à dire, contre l'Islam ou contre les musulmans actifs et dans aucun sens, c'est à dire comme 100% des livres qui sont vendus dans les librairies dites islamiques et dont le contenu on ne le sait que trop bien, relève plus de la psychiatrie que de l'Islam. Cela je le sais est un choix, le choix de la queue entre les pattes et la tête dans les patates.

Allah est avec les patients, les endurants, les persévérants et donc avec les hommes.

La victoire n'est plus qu'une question de temps et le temps passe vite. Il appartiendra alors à toutes les personnes lésées de réclamer justice. L'heure de la justice aura alors sonné.

En effet, posez-vous la question de comprendre, pourquoi les livres écrits par de prétendus musulmans, édités et vendus par de prétendus musulmans, ne font que rabâcher la même chose, c'est à dire, les bienfaits de ceci, comment faire cela, comment ne pas faire ceci, l'interdiction de cela ou de ceci, et autres sujets apolitiques ? Pensez-vous qu'il s'agisse d'une pure coïncidence si aucun de ces livres n'aborde les réels problèmes, les sujets qui fâchent ? Bien sûr que non, cela est parfaitement délibéré.

D'ailleurs tout comme est délibéré le silence des imams, recteurs, associations, organisations, fédérations et autres groupements de brebis, dont le berger est assis confortablement à l'Elysée. On a vu des femmes, des enfants, des noirs, des blancs, des vieux, des veilles de toutes origines et religions, manifester contre la guerre en Irak, mais pas un seul imam ou autres prétendus représentants des musulmans en France ! Pourquoi ? La réponse vous la trouverez en vous posant la question quant au silence des « mosquées ».

Et après cela on se prétend musulman et craindre Dieu ! On veut tenir l'Islam à l'écart de ce que l'on appelle la politique. Ainsi Dieu selon eux, serait indifférent et insensible au sang des enfants et des femmes, au meurtre, au viol, à la torture, aux génocides et aux massacres ! Quel est donc ce Dieu ! sûrement pas celui de l'Islam. Ce sont eux les monstres qui au nom de leur « islam » fabriqué place Beauvau, se donnent bonne conscience en refusant de se prononcer donc de s'impliquer sur les questions qui risqueraient de ruiner leurs misérables carrières de « dirigeants des musulmans » de France. Ces monstres ont fait leur choix tout comme j'ai fait le mien, il nous appartient alors de l'assumer jusqu'au bout.

Alors on veut me faire taire, d'ailleurs certains policiers me l'ont dit clairement.

Je gêne tant que l'on a essayé de m'assassiner après avoir maquillé cette tentative d'assassinat en bavure policière, je gêne tellement que j'ai le droit tous les ans ou tous les deux ans de faire un séjour en prison, je gêne tellement que l'on place de la drogue dans ma voiture.

Comme je l'ai déjà dit, ce livre j'ai mis du temps à me décider à l'écrire. Déjà, lorsque je fus incarcéré en 2001 à la prison de la Santé, j'avais raconté mes mésaventures à mon compagnon de cellule, Foued un marocain très gentil. Il m'avait répondu «*Il faut que tu écrives ce livre*». Je le lui avais promis et je tiens à tenir ma promesse. J'avais cependant mis provisoirement de côté ce projet, estimant que j'avais d'autres priorités.

Il revint cependant vite d'actualité lorsque de nouveau un coup tordu se produira contre ma personne et mes amis. Ce coup tordu date d'à peine un mois, c'est à dire le 12 juin 2003 date à laquelle je fus incarcéré à la maison d'arrêt d'Osny (95).

Je suis cependant sorti le 2 Juillet de cette même année soit après 20 jours de prison. Pourquoi 20 jours ? Je m'aventure à dire que le juge n'était pas dupe et qu'il était intègre et c'est d'ailleurs ce même juge que j'évoquais plus haut, le seul juge intègre que j'ai rencontré.

La présence des 140 hommes des différentes brigades dites de choc, c'est à dire, B.R.I.F. (brigade de recherches et d'investigations financières), R.G. (renseignements généraux), S.A.T. (section anti-terrorisme), B.R.B. (brigade de répression du banditisme), G.I.R. (groupe d'intervention régional) ça en fait du monde pour quelques plaintes d'une poignée d'Euros ! Les sirènes hurlantes, la noria de véhicules de police banalisés ce n'était que du vent. Un vent qui a soufflé vingt jours et vingt nuits. Une tempête qui a, à peine soulevé une feuille morte ! A défaut d'avoir du consistant, ils dépêchent l'armada, on a alors du mal à croire lorsque l'on voit vingt hommes en entourer un

seul, que ce dernier n'a rien fait. Alors qu'il n'a effectivement rien fait, la suite le prouve. C'est ce que l'on appelle **l'impact par l'image** quant au son, mieux vaut ne pas l'avoir, c'est du Bourvil sans son béret!

Je m'étendrai davantage sur le sujet au chapitre « **Europe Assistance Intervention** ».

Les faits sont d'une gravité sans précédent, l'histoire est bouleversante et peut choquer nombre de personnes, on se croirait dans une autre dimension, dans un film, dans un cauchemar, et pourtant, c'est bel et bien la réalité. Ne dit-on pas qu'il arrive que la réalité dépasse la fiction ! Si un jour la réalité a dépassé la fiction, alors ce ne peut-être que dans ce livre.

Persécutions, manipulations, corruptions, tentative d'assassinat, intimidations, voilà ce que je subis presque au quotidien.

A chaque fois qu'un coup tordu m'est porté, un autre se prépare et c'est ainsi depuis 1997.

Depuis le jour où l'on a décidé de me faire taire afin que j'arrête mes activités, essentiellement d'écriture.

Comme l'a dit l'imam Ali¹¹ « **Le sabre du guerrier est moins à craindre que la plume de l'écrivain** ».

Pourvu que cette plume soit intègre et désintéressée.

¹¹ L'imam Ali (que Dieu soit satisfait de lui) gendre et cousin du prophète. Quatrième calife pour les sunnites et premier imam des douze pour les chiites dits duodécimains.

Je suis parfaitement conscient que l'Etat et en particulier le ministre de l'Intérieur fait un travail considérable afin d'endormir les « musulmans » qui vivent en France et que je fais exactement le contraire. Même si cela ne constitue pas un délit et encore moins un crime, on grince des dents. J'en suis désolé. Mon but n'étant pas de déranger, ou de renverser la marmite du ministre de l'Intérieur.

Je ne fais que m'adresser à mes frères et sœurs que ces derniers veuillent m'entendre ou pas, cela en réalité m'importe peu, l'essentiel est que je puisse établir leur culpabilité et la mienne par la même occasion.

Chacun devra répondre de ses actes ou de ses absences d'actes.

Puisse Dieu tout puissant entendre mes paroles et me faire comparaître auprès de Lui le jour où seule la vérité triomphera.

Présentation de l'auteur

Je m'appelle Metmati Mâamar je suis né le 12 décembre 1967 à Puteaux (92) ville où mon père récemment décédé, a travaillé toute sa vie.

Je suis d'origine Algérienne et de nationalité Française.

Ma mère comme la plupart des femmes arabes de cette époque, est une mère au foyer. Les familles arabes sont souvent nombreuses, il est donc très difficile pour ces mères, de travailler à l'extérieur et de s'occuper de la maison. De plus, l'Islam on le sait, restreint la sortie de la femme, non pas qu'elle n'ait pas le droit de sortir, mais disons que son devoir est de s'occuper du bon fonctionnement du foyer, il appartient à l'homme de travailler et de subir la société. Même s'il est vrai que l'on confond souvent principes religieux et traditions ancestrales, sur ce point, la tradition semble être en

harmonie avec l'islam à la seule différence, que l'islam accorde un statut à la femme qu'on le conteste ou pas, alors que dans la tradition, la femme n'a pas son mot à dire, ce qui constitue purement et simplement de l'arbitraire.

Arbitraire que beaucoup d'ignorants et d'ennemis de l'islam ont volontairement utilisé pour faire croire que ce que subissait la femme arabe était la conséquence non pas de traditions débiles, mais bien la faute de l'islam.

Et j'ai toujours été contre l'arbitraire qu'il touche un proche ou un inconnu, un ami ou un ennemi. Et dans cet ouvrage il s'agit bien de ça, d'arbitraire, dont je suis à présent une véritable victime. Une véritable victime depuis maintenant six années, depuis que j'ai décidé d'écrire.

Mon père était également commerçant, ce qui lui permettait comme on dit, d'arrondir les fins de mois. Il vendait des vêtements masculins sur les marchés de la banlieue parisienne et c'est donc très tôt, j'avais à peine huit ans, que j'ai appris la vie, la vraie vie, la mentalité des gens, la valeur de l'argent, le froid qu'il faut pourtant affronter pour survivre, les défis de la concurrence, l'art de négocier... etc. etc.

Le marché est une très bonne école, dure mais efficace.

Pendant que les jeunes de mon âge dormaient et s'amusaient les jours de repos scolaire, moi j'allais au marché et me levais à cinq heures. Cette expérience me servira toute ma vie, elle a fait de moi un jeune pas tout à fait comme les autres, un jeune qui n'avait pas

contrairement à ses copains, besoin de faire des bêtises pour pouvoir aller au cinéma et au Mc Donald. J'étais plutôt un businessman, ce qui m'a évité jusqu'à ce jour bien des soucis.

Après les horribles matinées passées au marché, je rentrais dans ma cité rejoindre mes copains et notre seule distraction était de nous balancer des cailloux sur la tête. Il m'est arrivé de rentrer chez moi le visage ensanglanté.

Dans cette cité tous les locataires étaient arabes, tous, sauf un qui était portugais, il n'y est pas resté longtemps.

Mon loisir préféré était de grimper sur un mur haut d'environ deux mètres cinquante et étroit d'une largeur de pied, c'était un mur comparable au mur de Berlin. Il contournait une bonne partie de la cité. Je m'amusais à monter sur ce mur et le jeu consistait à courir sinon à marcher le plus vite possible et lorsque l'on tombait cela faisait très mal, et on tombait assez souvent. Quoique « grâce » aux chutes, j'étais devenu le plus fort.

Un autre jeu ou plutôt c'était une distraction, consistait à prendre une aiguille à la tremper dans de l'encre de chine et à se tatouer les avant-bras, des tatouages qui ne représentaient strictement rien et que je porte encore à ce jour. C'est aussi à cette période que j'ai commencé à fumer des cigarettes, des gauloises, gitanes et des P4. A défaut de cigarettes, il m'arrivait parfois d'enrouler un bout de papier, de l'allumer et de le fumer. Ca fumait donc je fumais !

Sinon on passait notre temps à fouiller les poubelles ou plus exactement les bennes à ordures. Non loin de la cité, il y avait sur le bord de la Seine une benne à

poubelles destinée aux locataires des résidences des alentours, qui y jetaient parfois des objets que nous considérons comme ayant de la valeur, étant donné qu'ils étaient français donc significativement plus aisés que nous, nous les apaches arabes. Il arrivait alors souvent que l'on trouve des choses relativement intéressantes. La seule qualité requise pour ce genre de « sport » était de courir vite, très vite. En effet, puisque nous étions une petite bande d'une dizaine de personnes à peine âgées de huit ans, c'était le premier arrivé qui prenait la part du lion, ou plutôt la part du chacal.

Malgré toute la misère, je garde un très bon souvenir de mon enfance, de cette période de ma vie. J'ignore pourquoi, c'est comme ça. Peut-être parce que cette période de ma vie fut la plus insouciante et la plus chaleureuse.

J'ai toujours connu mes parents musulmans, même si ce terme est utilisé un peu n'importe comment aujourd'hui. En effet, nombreux sont ceux qui se qualifient de musulmans parce qu'ils s'appellent Rachid ou Mohamed et parce qu'ils sont arabes, ou même parce qu'ils font le ramadan et la prière. Cependant, l'Islam nous enseigne qu'un musulman est avant tout un être soumis à Allah et donc qui respecte le coran, tout le coran. Et nous savons que le coran n'est pas composé seulement de deux ou trois versets.

Que disent les autres versets ? Bien des choses, certaines d'une importance du même degré que la prière, le ramadan et la zakat. (Trois des cinq piliers de l'Islam) Il est cependant vrai que nous vivons une époque d'ignorance et d'hypocrisie, car des fois on sait, mais on ferme les yeux. C'est tellement plus facile de fermer les

yeux. La cité qui était située à Nanterre (92) était composée de baraques préfabriquées. Démunies de douche et de salle de bains. Ma mère nous douchait dans des bassines après avoir fait chauffer l'eau sur le gaz. On vivait avec les cafards, on avait des relations tout à fait amicales avec eux dans la mesure où j'ai toujours vu des régiments de cafards, j'en concluais donc que leur présence était normale aussi normale que le toit de la maison.

De plus, je ne considère pas que la présence de cafards dans une maison soit synonyme de misère. En France la misère n'est pas comparable à la misère de nos frères palestiniens par exemple. Dire que j'ai vécu dans la misère matérielle serait un peu excessif, mais j'affirme haut et fort avoir vécu l'injustice sociale, puis pénale. J'affirme haut et fort que ma vie comme celle de nombre de mes amis, a été terriblement dure et que notre dignité a souvent été bafouée. La misère matérielle est je pense, bien plus facile à supporter que la misère de l'être.

La couleur du sol, des mur, des fenêtres de notre baraque était celle d'une prison, gris béton, ou d'un jaune pourri.

En dépit de cela, ma mère qui avait mis au monde dix enfants, n'a jamais négligé son travail, elle n'a jamais faibli face à la difficulté et pourtant elle ne jouissait d'aucun confort ni d'aucune rentrée d'argent. Et bien que mon père ne fût pas doux avec elle, elle n'a jamais failli à son devoir de femme avec un grand « F ». Des souvenirs en ce sens m'ont fortement marqué.

Il n'y avait ni eau chaude, ni machine à laver, ni aspirateur et pourtant, jamais, je dis bien jamais, à l'école

profs ou élèves ne m'ont fait de réflexion quant à l'état de mes vêtements ou de ma propreté. Bien au contraire, j'étais plus propre et mieux habillé que certains français qui eux habitaient les résidences non loin de notre ghetto.

Nous étions tels des indiens parqués dans des réserves, ce qui devait être des cités de transit, étaient en réalité des cités où nous devons vivre pour un long moment.

Cependant, je ne regrette rien de ce que j'ai vécu dans ce que j'appelle les camps de regroupement, car je sais que la rue vous apprend la vie et si vous triomphez de la rue, vous triomphez de la vie. Bien que je regrette et que je pleure nombre de mes amis d'enfance lesquels ont eux été avalés par la rue. Ils étaient tellement vulnérables et mentalement faibles, tel un lapin qu'un gros serpent engloutit d'un seul coup de mâchoire. Peut-être pourront-ils compte tenu de leur âge et donc de leur état d'ignorance, bénéficier de la clémence du Créateur. Je l'espère vraiment. Comme j'espère que les autres, c'est à dire nombre de dirigeants qui se prétendent chrétiens, juifs ou musulmans seront soumis au feu ardent qui dévorera leurs tripes. Ce pour leurs crimes et leur hypocrisie.

«Un jugement inexorable s'exerce en effet sur les gens haut placés ;

Au petit, par pitié, on pardonne,
Mais les puissants seront examinés puissamment.
Car le Maître de tous ne recule devant personne,
La grandeur ne lui impose pas ;
Petits et grands, c'est lui qui les a faits
Et de tous il prend un soin pareil
Mais une enquête sévère attend les forts »

A travers l'expérience de mon enfance, je ne peux que reconnaître que la femme doit être considérée avec un respect et un honneur évidents. Même s'il est vrai que les femmes de cette qualité sont extrêmement rares, surtout en cette époque. Et c'est probablement ce souvenir resté en mémoire, qui fit que, le grand nombre de livres religieux que j'ai lus dont l'orientation n'était pas très favorable à la femme, n'eut aucun effet sur mon point de vue. Je ne peux contester l'évidence et cette évidence m'interdit d'adopter un comportement hautain à l'égard de la femme.

Qui peut nier que nombre d'hommes n'arrivent pas à la cheville de certaines femmes ? Je fais allusions à Marie mère de Jésus (sur eux la paix) et à Fatima (que Dieu soit satisfait d'elle) fille du prophète Mohammed (paix et prière sur lui) et ce ne sont pas les seules.

Chaque époque a son lot de grands hommes et de grandes femmes, comme elle a son lot de crapules et de vauriens. Et je crains que nous vivions une « belle » époque de fumiers !

Je reste néanmoins complètement accroché au Coran et à la tradition prophétique sur ce sujet. Contrairement comme je viens de le dire, aux livres de certains théologiens qui manifestent un mépris évident à l'égard de la femme.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est absolument nécessaire pour comprendre mes ennuis, de revenir au début de mon militantisme c'est à dire en 1993, quant à ma conversion elle date de 1988.

Je me permettrai de raconter très brièvement ma vie avant ma conversion à l'Islam.

Avant l'Islam

Depuis notre départ du bidonville de Nanterre, nous avons emménagé dans une H.L.M. toujours à Nanterre.

Nous sommes en quelque sorte passés du 12^{ème} au 21^{ème} siècle, nous avons quitté notre grotte, pour un appartement, tant mieux.

Mon père faisait un peu la tête en raison du prix élevé du loyer, il va sans dire qu'il y avait une forte différence avec celui de notre baraque. J'avais cependant l'habitude quand il s'agissait de mettre la main à la poche, de voir mon père faire la tête. En effet, déjà très jeune j'avais remarqué chez lui, ce défaut ou cette qualité, tout dépend de notre vision de la vie. Sachant qu'il a eu une vie extrêmement pénible, en aucun cas je ne me permettrai de le juger. Il avait vécu en Algérie par conséquent, avait eu une existence difficile.

Puis avait subi la guerre d'Algérie dont j'ignore quel fut son rôle et enfin, émigra en France pour gagner sa vie. J'imagine alors toutes les injures et vexations qu'il a dû endurer pour pouvoir gagner sa vie honnêtement. Cette génération a dû courber l'échine pour pouvoir survivre dignement, à cette époque les français n'étaient pas tendre avec eux. Ces derniers ont su profiter et abuser de l'ignorance et de la peur de nos parents pour ainsi les exploiter. Les générations ont changé, ce que nos pères ont accepté nous ne l'acceptons et ne l'accepterons plus, un musulman ne doit courber l'échine que devant Dieu et Dieu Seul.

Même si je ne partage pas son point de vue, ainsi que celui de la plupart des gens en ce qui concerne le sens du mot « honnêteté ». Etre honnête selon la définition du code pénal français, c'est forcément être malhonnête au regard du code pénal et moral de l'Islam. En effet, si l'on respecte l'un, on ne peut respecter l'autre. De plus, l'Islam n'a pas forcément la même vision de l'honnêteté, de la justice, de la morale, du bien, du mal...etc. etc.

Ce qui est juste et bien au regard de la loi française, ne l'est pas forcément au regard de l'Islam. De ce fait, comment peut-on prétendre être un musulman qui a sacrifié sa vie pour son ventre et pour l'Etat français, tout en se prétendant être un bon musulman ! A l'évidence cela est un non sens.

Alors que c'était la rentrée des classes, on nous avait fourni une liste de stylos, cahiers, classeurs...etc. etc. à acheter. Je me refusais de donner cette liste à mes parents, je ne pouvais supporter que mon père dépense ses sous pour moi. De plus, je savais que sa mauvaise humeur engendrée par la dépense d'argent, allait

retomber sur ma pauvre et bien aimée mère. Je savais que l'argent c'était du concret, les stylos cela me semblait être du superficiel.

Pour rien au monde je ne ferai quoi que ce soit qui puisse attrister ma pauvre mère, c'est pour moi bien plus qu'un principe, c'est une question hautement morale.

Je m'arrangeais tout le temps pour que l'on dépense le moins possible pour moi.

Je me souviens d'une fois alors que j'accompagnais mon père au marché afin qu'il m'achète une paire de baskets pour la rentrée scolaire. Je scrutais alors son visage et lu bien qu'étant enfant, je dirais, sa peine, si bien que je ne sais par quel moyen, j'ai fait en sorte qu'il ne m'achète pas ces baskets.

Durant mon enfance je ne connaîtrai qu'un seul amour, ce sera celui de ma mère. Dieu m'enrichira plus tard d'un second, celui de ma sœur. Deux femmes qui ont su affronter les épreuves et les difficultés de la vie mieux que beaucoup d'hommes. Deux femmes chez qui j'ai trouvé le soutien et l'affection, savoir que quelqu'un vous aime, est très important pour un homme, plus important qu'on ne le croit. Ça vous donne parfois la force de tenir, là où vous auriez pu faillir. Qui peut nier qu'il existe un certain nombre de femmes qui contribuent de façon réelle au soutien de l'Islam, quand nombre d'« hommes » se terrent comme des taupes ! Nous avons vu des femmes kamikazes, d'autres résistant par les armes. Mais nous avons aussi vu des « hommes » pleurer parce qu'ils étaient placés en garde à vue au quai des Orfèvres et d'autres se boucher les oreilles lorsqu'il s'agissait de venir en aide aux musulmans souffrant dans

le monde. A commencer par nos frères qui souffrent dans les prisons françaises, ces derniers n'ont même pas reçu une lettre de soutien moral de leur part ! Pas même un timbre. Pour ma part je trouve cela d'une gravité énorme.

En effet, la fraternité en Islam est un principe des plus grands et ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord avec ceux qui ont agi de telle ou de telle autre manière, qu'il faut leur jeter la pierre et leur tourner le dos. Je ne crois pas un seul instant que ces faux frères agissent ainsi par pitié, mais bien au contraire, ils agissent ainsi par crainte de la police et non d'Allah. Où est cette soi-disant crainte lorsqu'il s'agit de soutenir l'ennemi d'Allah et de fermer les yeux sur ce qui est hautement répréhensible ! Cette crainte n'existe pas.

Pour ma part je considère que ceux parmi nos frères qui ont agi très certainement de façon blâmable, sont des soldats qui de toute évidence ont répondu à l'agression d'un ennemi de longue date (le mécréant). Ils ont agi, sans preuve du contraire, avec la bonne intention. Ils ont de toute évidence frappé des cibles civiles et probablement non prioritaires, je ne suis pas un spécialiste de la loi islamique, par conséquent je ne peux m'exprimer donc juger. Cependant, je m'interroge, sur le fait de savoir si eux-mêmes ne pourraient pas aussi invoquer le prétexte des dommages co-latéraux !

Au même titre d'ailleurs que dans une armée, un aviateur qui balancerait par erreur sa bombe à tel endroit ou sur tel lieu, se verrait au pire des cas réprimandé par ses supérieurs, mais sûrement pas traduit devant un tribunal militaire. Alors pourquoi nous autres musulmans devrions -nous au nom de nos valeurs agir autrement ? Je ne suis pas du tout d'accord avec cette politique qui de

toute évidence n'a rien de sincère, il ne s'agit que de prétextes pour se tenir à l'écart de tout souci et ce jusqu'à abandonner ses propres frères au besoin le plus essentiel. En Islam ce comportement n'existe pas, c'est une honte.

Je considère que celui qui agit en se trompant est moins à plaindre que celui qui non seulement n'agit pas, mais agit en sens contraire.

Bien des souvenirs sur les difficultés financières m'ont marqué. Non pas que mon père était avare, mais il travaillait dur pour gagner son argent et je me doute comme je l'ai déjà dit, de la souffrance qu'il a endurée auprès de ses employeurs et collègues de boulot, à cette époque les arabes...

L'époque a certes changé, mais il reste à faire un long travail, si long qu'il demeurera à mon avis inachevé. De toute façon, je ne suis pas là pour changer la mentalité française, je considère que je n'ai aucune leçon à donner aux français, tout comme je considère que je n'ai aucune leçon à recevoir des français. Ou de toute autre personne qui ne serait pas imprégnée des valeurs qui sont les miennes, celles de l'Islam.

Ma loi, ma morale, je les puise non pas dans le code pénal ou civil français, mais uniquement dans le Coran et la tradition prophétique.

Mon sujet c'est l'Islam, tel un berger je m'occupe de mon troupeau.

Je considère qu'en France je n'ai absolument aucun effort à fournir en vue de contribuer au bon fonctionnement de la société. La France n'est ni ma

patrie, ni mon pays. Contrairement à l'idée reçue, mon pays n'est pas celui qui me donne à manger et à boire, mon pays est celui qui ne m'insulte pas de sale arabe, et qui ne me dit pas « *Rentre chez toi bicot* ». Mon pays est celui qui véhicule les principes islamiques et la loi divine. De ce fait, et contrairement à bien d'autres, je préfère mourir de faim plutôt que brader les valeurs de l'Islam pour un morceau de pain, le plus souvent moisi.

Je ne suis pas un mercenaire, je ne travaille donc pas pour le plus offrant et si le travail que l'on me propose est contraire à la loi et aux valeurs de l'Islam, naturellement je le refuserais.

Et c'est probablement pour cela que j'ai du mal à concevoir que des Algériens, Marocains, Tunisiens s'investissent dans la société française en tant que policiers ou politiciens par exemple, alors que leurs pays sont en proie à l'injustice et à la misère. Pourquoi ne vont-ils pas aider, soutenir, réformer leurs pays alors qu'ils le font ailleurs ?

Pourquoi ne vont-ils pas mettre leur compétence au service de leur nation ? Il me semble qu'il est juste et moral de faire passer en priorité l'intérêt de sa nation, sa famille, sa religion, sa vie, sa santé avant celle des autres ! Il me semble ! A croire que leurs pays n'ont besoin de rien, que tout va bien, alors que tout va très, très mal. Ca n'a d'ailleurs jamais été aussi catastrophique. Les gens qui agissent ainsi se dirigent selon, non pas des valeurs établies, mais attirés par l'appât du gain et uniquement l'appât du gain, des mercenaires civils.

Je trouve cela particulièrement scandaleux et honteux.

Surtout lorsque l'on apprend que la peste a sévi à Oran. Cela démontre fort bien je pense, la situation sociale de l'Algérie. Qui en réalité n'est pas pire que celle de ses voisins, à la seule différence que celle de ses voisins est gérée directement par la France et ses acolytes. L'Algérie en ce sens a gardé une sorte de fierté que les autres pays du Maghreb n'ont pas ou n'ont plus.

Il est quand même débile d'aller œuvrer pour le bien-être d'une nation et de surcroît ennemie, alors que son pays n'a pas encore l'eau courante !

Probablement s'investissent-ils ainsi parce qu'ils se croient français et françaises, quelle bêtise !

Ils ne sont ni plus ni moins que les jouets de l'Etat français. Ils faut être complètement défoncé au crack pour penser et agir en ce sens. Non ! Nous ne sommes pas des français et j'appelle tous les musulmans de quelque origine qu'ils soient, d'être ou de devenir de vrais fainéants, moins ils en feront mieux ce sera pour eux et pour leur religion. Nous songerons peut-être à devenir un peu plus productifs quand cet Etat arrêtera de soutenir la junte algérienne et autres Etats criminels lesquels tuent et massacrent tous les jours notre peuple, la nation de l'Islam. La nation du prophète Mohamed (que la paix et la prière soient sur lui).

Quoi de plus honnête et moral que dire ce qui est dit ici, à savoir, nous ne baisserons pas notre pantalon.

L'Etat est ingrat à l'encontre de ses propres citoyens, qu'en sera-t-il pour nous autres les arabes, nous les musulmans et des futures générations perdues !

Déjà nos parents ont fait cette erreur de venir, après la guerre d'occupation, où ils furent, tués, torturés, travailler pour et chez leurs ex-tortionnaires sous le seul et unique prétexte que la guerre était finie. Rien n'est jamais fini, tout se fait et se refait. Pourquoi après avoir chassé les colonisateurs n'ont-ils pas œuvré afin de développer leur pays plutôt que de développer celui des autres, de leurs ennemis ? Cette démarche est contraire à l'Islam, bien plus, contraire à la raison.

Ce qui s'est passé hier se reproduira demain.
Vous verrez ! Et bientôt vous direz, il avait raison !

On sait que c'est avec ta sueur que l'on bâtera l'empire du mal. Il n'existe que deux partis sur terre, celui de Dieu le Créateur, et celui du diable le destructeur. Un musulman ne travaille pas pour un non musulman, surtout dans un système capitaliste qui n'a qu'une seule vocation, détruire le système islamique. Le réduire en miettes et laisser de l'Islam uniquement ce que l'on voit autour de nous, à savoir, des apparences et de la théorie.

Je ne suis pas homme à me contenter de théories et d'apparences.

Bien évidemment, s'il l'on pense que le système islamique se mesure à la viande halal...alors...Il me semble pourtant que l'on ne dénombre pas les véritables fidèles au nombre de poulets ou de côtes d'agneau, pas plus qu'on ne les dénombre au nombre de barbes ou de jélabas. Mais on les dénombre à la force du poignet.

Un musulman n'a pas le droit de contribuer à alimenter un Etat non islamique et de surcroît, païen. Lequel participera comme il l'a déjà fait durant la

première guerre (ou plutôt attaque) du golf, à tuer des innocents musulmans, hommes, femmes et enfants. Les musulmans qui le reconnaissent ou non, se trouvent complices de ces crimes et de sûrement bien d'autres passés et à venir. Cela fait davantage réfléchir lorsque l'on sait que le prophète a dit « *Celui qui aide à la mort d'un musulman ne serait-ce qu'avec un demi mot, viendra au jour de la résurrection avec ces mots écrits entre les yeux, « désespéré de la miséricorde de dieu ».* Un demi mot ça fait réfléchir, car dans le cas des « musulmans » vivant en France, ce n'est pas avec un demi mot, mais avec une aide réelle et de toute évidence, efficace.

De plus, et pour terminer, la contribution financière apportée par les musulmans de France, comme par exemple le versement des impôts, sert on le sait, à alimenter entre autres, le système judiciaire et militaire. Un système faudrait-il le rappeler, aux antipodes de celui de l'Islam.

Comment pourront-ils alors, se justifier le jour du jugement dernier d'avoir cautionné et cela délibérément et en connaissance de cause, une loi qui contredit celle de l'Islam, de Dieu et de son noble prophète ?

Quand les accusations reprochées sont à ce point avérées, il est difficile de convaincre un juge que l'on ne savait pas. Ce n'est plus alors d'un avocat dont on a besoin, mais d'un service de réanimation.

Comment pourront-ils s'expliquer d'avoir contribué à jeter des milliers d'innocents en prison et de surcroît musulmans ? Tout cela me laisse perplexe. Bien que je n'ignore pas que nous vivons une époque de haute

perplexité. Je considère que toute décision de justice française est bénie par les « musulmans » de France. Ainsi, tous ceux qui furent condamnés et qui ont purgé une peine de prison ou qui la purge à l'heure où j'écris cette feuille, le sont avec l'aval, le consentement et la bénédiction de ces « musulmans ». Justice sera rendue un jour. Comment peut-on ainsi piétiner le sang des martyrs et des combattants de l'Islam tout en se vauvrant dans l'indifférence ! On se veut sourd et aveugle, très bien, on verra alors si cette stratégie du canard bronzé résistera à l'examen de l'examineur.

Ainsi nous autres immigrés oeuvrons pour une France meilleure, alors que nos pays sont de véritables bidonvilles et lorsqu'ils le sont moins comme c'est le cas du Maroc ou de la Tunisie, ils sont alors gérés par le grand frère, vous savez Mr. France.

Telles des bêtes de somme à labourer une terre qui ne nous appartient pas, une terre dont nous ne mangerons jamais les fruits, ni nos enfants.

Je tiens à préciser que je n'ai rien ni contre la France, ni contre les français, bien au contraire, comme je l'ai déjà dit, j'en connais de bien braves et d'authentiques et je tiens à travers ce livre si besoin est, à leur renouveler mon amitié sincère.

Mais je suis contre le système français, un système qui a fait ses misérables preuves en matière de répressions et de persécutions à l'encontre de mes frères et de ma religion.

L'Islam est honneur, dignité, indépendance, justice. Alors qu'il s'agit là, (l'Islam de France) de honte et de

lâcheté, il est évidemment tellement plus facile de fermer les yeux, les ouvrir nous contraindrait à la lutte, et la lutte est réservée exclusivement aux hommes de foi. Or il est déjà bien difficile de trouver des hommes, regardez autour de vous !. Alors des hommes de foi...

Ils faut croire que certains parmi « nos frères » s'épanouiront davantage chez les témoins de Jéhovah que dans l'Islam, religion d'hommes.

Mon parcours scolaire fut l'un des plus nuls, un vrai âne.

Mes profs ont en vu de toutes les couleurs avec moi et l'on ne me voyait que très rarement au collège. Je me souviens qu'en sixième j'avais « séché » les cours durant un ou deux mois, mon père fut convoqué, j'avais très peur. Tout ce que j'avais trouvé à faire était d'aller dans le bureau des surveillants, de voler le registre mentionnant les absences des élèves de tout le collège. Je volais donc ce précieux registre et l'emmenais dans un coin en dehors du lycée, il finit en cendres et hop plus de traces de mes absences.

Lorsque je devais faire signer mon carnet de notes à mon père, j'avais bien sûr rarement des notes supérieures à 5 sur 20, de ce fait, et pour éviter de me faire « démonter » je rajoutais un 1 au crayon à papier tout en recouvrant la véritable note par une couche de crayon, cela afin que mon père ne se rende pas compte de la différence de couleur. Si la vraie note était écrite en bleu et que j'écrivais un 1 au crayon à papier, donc en gris, cela se serait vu. Alors qu'en recouvrant la vraie note de gris, cela ne pouvait pas se remarquer. Mon père n'y

voyait que du feu. Il ne me restait plus alors qu'à effacer ma note, avant de rendre mon carnet.

Ainsi, pour chaque note au lieu de lire par exemple 3 sur 20, on lisait 13 sur 20. Le seul souci est que sur ce même carnet, figurait un petit encart qui permettait au proviseur d'y mentionner une annotation générale. On lisait pas exemple sur mon carnet « *élève fainéant doit faire de véritables efforts* » ou encore « *élève fainéant et nous craignons le pire pour son avenir* ». Alors bien évidemment mon père ne comprenait pas, ça ne concordait pas du tout avec les notes, mais bon ça passait. Il était tellement fatigué par son boulot qu'il ne voulait pas se prendre la tête.

Il est bien évident que la seule issue à un tel comportement était un jour ou l'autre le renvoi définitif. Cependant mon parcours d'écolier continua encore un peu. J'avais choisi de faire un C.A.P (certificat d'aptitude professionnelle) de menuisier, je me retrouvais en C.A.P de fonderie...Comment pouvais-je alors être motivé si l'on me mettait dans une discipline que je n'aimais pas ?

Cependant je continuais d'aller à l'école durant mes deux premières années de C.A.P. J'allais à l'école par pure forme, mais ça ne pouvait pas durer et ça n'a pas duré. Je fus renvoyé durant ma deuxième année, bonjour la rue, bonjour la cité, j'avais à peine 16 ans. Ce fut alors la galère, j'ai fait des stages de peinture, d'électricité et je ne sais quoi encore. Puis ce fut la rupture avec la société. Je décidais de survivre par mes propres moyens. J'ai d'abord volé des autoradios, puis vendu du haschich dans le hall de mon immeuble, j'étais un grand consommateur de cannabis et un peu d'alcool, car le goût amer je

n'aimais pas et c'est tant mieux. J'aurais pu devenir alcoolique et drogué à la fois, j'étais uniquement drogué.

Les années passèrent ainsi, à fumer et à jouer aux cartes dans la cage d'escaliers. Je me souviens qu'un jour alors que j'étais dans le hall de mon immeuble lequel donnait face à une rue, mon père rentrant du boulot me vit et me dit « *C'est bien comme ça ! Maintenant il ne te reste plus qu'à compter les voitures !* ».

J'étais égaré, bien plus, perdu, je ne connaissais ni la vie, ni l'Islam. Je n'étais pas un mauvais garçon, mais j'étais comme tant d'autres perdu, comme tant d'autres jeunes qui n'ont pas eu, je dirais, la chance comme moi d'avoir trouvé le droit chemin et qui ont sombré dans la drogue. Retrouvés morts dans une poubelle ou dans une voiture, Foued, Majid et bien d'autres amis d'enfance.

Victimes de la société et de ses poisons.

J'aurais pu moi aussi sombrer, finir comme eux ou me prendre un coup de fusil lors d'un vol d'autoradio. J'étais en tout cas sur le « bon » chemin. Mais Dieu dans son immense miséricorde en avait décidé autrement. Je me dois de Lui en être toute ma vie reconnaissant et c'est j'estime, le minimum que je puisse faire. Il m'a sauvé de ce monde d'illusions, de mensonges et de folies, pour me guider vers Lui. Je quittais le monde des ténèbres pour celui de la lumière. Comment aujourd'hui ne lui en serais-je pas reconnaissant ? Comment aujourd'hui pourrais-je lui tourner le dos en me détournant de mon devoir ?

Il m'avait sauvé d'une vie et d'une fin probablement humiliantes, je considère qu'en retour je me dois de

m'investir et de lutter pour sa parole. Les musulmans et les musulmanes doivent prendre leur avenir et celui de l'Islam entre leurs mains. Ils ne doivent attendre personne, ils ne doivent se laisser endormir par personne.

Et à chaque fois qu'ils seront invités à monter pour aller de l'avant, qu'ils montent. Mais s'ils constatent que cette embarcation fait du sur-place ils se doivent de descendre et de chercher une autre embarcation ou continuer seuls. Il sera demandé à chacun de nous le jour du jugement, quel fut notre combat contre le mal et pour le bien. Il nous appartient donc d'ores et déjà de nous poser cette question.

« Nous sauvâmes ceux qui avaient interdit le mal et saisîmes par un châtement rigoureux les injustes »

(Coran sourate 7 versets 165)

« Quant à ceux qui luttent pour notre cause nous les guiderons »

(Coran sourate 29 verset 6)

Ma conversion à l'Islam

Cela se passa durant le mois de ramadan. Je pris dans la bibliothèque familiale le Coran et ce, uniquement par curiosité. Lorsque je l'ouvris et commençais à le lire, je fus complètement bouleversé. Ce sera le jour où ma vie basculera et Dieu merci sans aucun doute, du bon côté. Je me mis immédiatement à jeûner puisque comme je l'ai dit, nous étions durant le mois de ramadan, puis à accomplir la prière.

De même que j'ai immédiatement débarrassé ma chambre de tout ce qui était prohibé par l'Islam.

Etant musulman, je ne pouvais évidemment continuer à voler ou même à faire des magouilles, j'ai donc décidé de travailler. J'étais devenu si sérieux que certains de mes amis disaient « *Il a été ensorcelé* ». Et bien que beaucoup a été fait de la part de certains de mes copains ou plutôt, ex-copains afin que je retombe dans le vice et

que je me remette à fumer du cannabis, c'était en vain. J'étais accroché à l'Islam avec foi et sincérité.

Autant que je le suis aujourd'hui. Bien que je sache que ma foi n'a pas été mise à rude épreuve. J'espère en tout cas que, si cela se produit et je pense que cela se produira, je tiendrais le coup. Nul ne se connaît réellement et nul ne s'ignore réellement.

Comme j'étais devenu musulman et un musulman c'est honnête¹², je devais donc vivre légalement, j'ai donc décidé de faire les marchés à mon compte, bien que je n'avais pas un franc de capital.

J'avais ouvert un compte bancaire puis j'étais allé rencontrer des fournisseurs au sentier à Paris.

Je parcourais les rues du sentier sans argent, de plus j'étais arabe, arabe, juif...J'avais non pas rien dans les poches, seulement mon chéquier, il fallait en plus que je négocie avec un fournisseur qui voudrait bien me faire confiance, bien que ce mot je le sais, ne soit plus de ce monde.

¹² Attention ! Je tiens à dire, sinon à rappeler, que les lois divines et prophétiques n'ont aucun point commun avec celles de la France ou de tout autre Etat non islamique. Par conséquent, la conception du bien et du mal, du vrai et du faux, de l'honnêteté et de la malhonnêteté n'est pas identique. Ce qui est prohibé dans le système français par exemple, ne l'est pas dans l'Islam. Ainsi, l'homosexualité, l'adultère, les jeux de hasard, la fornication, l'alcool... etc. etc. sont interdits par la loi islamique et autorisés par la loi française. Par contre le vol, le meurtre, le viol, par exemple, sont interdits tant par la loi islamique que française, ils ne diffèrent que par la condamnation et par la procédure.

J'entrais dans un magasin qui s'appelait « *Sham's* » je rencontrais le patron qui se prénommaient ou se faisait appeler, Marciano.

Je lui expliquais que je désirais effectuer un achat et demandais timidement s'il était possible qu'il n'encaisse les chèques que plus tard et encore plus timidement, qu'il m'accorde un paiement échelonné. Il m'a répondu « Pas de problème ».

Ainsi, j'ai pu commencer mon activité de vendeur en prêt à porter. Une activité qui était vouée à l'échec, les marchés c'est rentable lorsqu'il s'agit de vendre des fruits et des légumes, ou de la fripe. Je commençais donc à avoir des difficultés financières, si bien que je fus contraint d'arrêter les marchés et de rendre afin de ne pas m'endetter davantage, à Mr. Marciano sa marchandise.

Cependant et après restitution de celle-ci, j'étais encore débiteur auprès de lui d'environ dix milles francs.

Ce dernier me dit que sa future femme avait un magasin non loin de là, de fabrique de vêtements qui s'appelait « *Paulina Diffusion* » et que pour le rembourser, je pouvais travailler chez elle comme manutentionnaire. J'acceptais.

J'allais donc rencontrer la future femme de Mr. Marciano et étrangement, elle m'embaucha non pas comme manutentionnaire, mais en qualité d'aide coupeur, ce qui n'avait rien à voir. Elle a peut-être vu en moi un homme qui valait un peu mieux que ramasser des cartons ? Je lui en suis reconnaissant à ce jour. Même si je ne suis pas sans ignorer que c'était dans son pur intérêt. En effet, un manutentionnaire à cette époque

gagnait aux alentours de cinq mille cinq cents francs, alors que moi j'étais rémunéré six milles francs, soit cinq cents francs de plus et cela pour effectuer un travail beaucoup plus dur et surtout, un travail à responsabilités. En effet, j'étais responsable de la coupe du tissu destiné à fabriquer les vêtements et si je me trompais, les vêtements étaient foutus. De plus, je me servais d'une paire de ciseaux électriques, je pouvais donc à tout moment perdre la main sinon un doigt.

Ainsi, j'avais trouvé un boulot et je pouvais rembourser mensuellement Mr. Marciano. Et c'est ce que je fis, tous les mois je lui versais environ mille francs.

Ma vie se stabilisa dorénavant. Ce que j'ignorais c'était que ce ne serait pas pour longtemps.

Ma vie était (elle l'est d'ailleurs encore) partagée entre le travail et la religion.

Côté religion, je passais tout mon temps de disponible à lire, que ce soit les week-ends, sur le trajet du boulot, de retour du boulot, durant mon heure de pause, je me levais même en pleine nuit pour prier et surtout lire. Moi qui avais pourtant horreur de la lecture.

En effet, je n'ai jamais avant l'Islam, lu un seul livre. Je me souviens lorsque j'étais en classe de primaire notre maître nous remettait un livre et comme récompense pour celui ou celle qui le lirait, le droit d'avoir une bande dessinée. Mon astuce consistait à donner le livre en question à ma grande sœur laquelle le lisait, puis me racontait sommairement l'histoire. A mon tour je la racontais à mon maître qui satisfait, me remettait une bande dessinée.

J'ignore pourquoi, mais en ce qui concerne les livres de religion surtout le Coran et les dits prophétiques, j'éprouve un plaisir extraordinaire à les lire. Si bien que je considère aujourd'hui que mon seul plaisir sur cette terre est la lecture de ces ouvrages. Je me suis lassé de tout, sauf de la lecture. J'ai d'ailleurs du mal à comprendre que nombre de personnes qui se prétendent musulman (e) s, ne s'intéressent que très peu à ces livres ? En effet, comment peut-on ne pas s'intéresser à la parole de Dieu et à celle de son prophète !

J'aimerais raconter très rapidement une anecdote. Un jour j'étais allé au marché de Nanterre afin d'acheter des livres, alors que j'étais en pleine discussion avec le vendeur, un client se présenta au stand. C'était un homme d'origine maghrébine et d'environ une soixantaine d'années. Il prit un Coran et demanda au vendeur le prix, ce dernier lui répondit si ma mémoire est bonne, « vingt francs ». Le client lui répondit « quinze francs » Le vendeur lui répondit « Non » alors le client quitta le stand sans acheter le Coran. Ainsi le client a estimé que la parole de Dieu ne valait pas plus que quinze francs ! Je crois que cette histoire se passe de tout commentaire.

J'avais acheté tellement de livres, que j'étais obligé de contracter des dettes auprès de certaines librairies.

J'allais bien sûr, comme tout bon musulman à la mosquée et en Jelaba, je pratiquais ce qu'on qualifie aujourd'hui, un Islam de France. Pratique qui se résume à, mosquée, boulot, dodo.

Les jours et les mois passèrent. Ainsi, ma foi était en harmonie avec la société, les frères de la mosquée et les institutions musulmanes de France.

Il est bien évident qu'à la vitesse à laquelle je lisais, j'allais finir par découvrir des incohérences, des contradictions majeures entre ce qui était écrit dans le Coran, la tradition prophétique, et ce que l'on appelle l'Islam de France.

Et la première chose qui attira mon attention était la question palestinienne.

En effet, je découvris à travers l'information télévisée que des musulmans hommes, femmes et enfants, se faisaient tuer, massacrer en Palestine. Par la même occasion je découvris le conflit politique lié à cette question.

Bien évidemment, étant musulman je ne pouvais rester indifférent à ce sang versé puisque selon le Coran et la tradition, les musulmans sont frères. Selon le Coran et la tradition, car en réalité c'était chacun pour sa pomme et Dieu pour tous. Il était hors de question que j'adhère à cette philosophie quand bien même je devais souffrir. Je ne pouvais adhérer à une pratique que je savais fautive, à quoi bon ! Autant ne rien pratiquer.

Je n'allais tout de même pas me fabriquer une religion comme bien d'autres l'ont fait à commencer par ceux et celles qui adhèrent à l'Islam de France, l'Islam des trois versets, l'Islam des lumières, des lumières certes, mais des lumières uniquement... Il est vrai que le nombre d'ampoules dans les mosquées est particulièrement impressionnant !

Un Islam qui se veut sorti des caves, mais qui l'a mis dans les caves ? Il me semble qu'à l'époque du prophète et jusqu'à son expansion à travers le monde, il ne fut pas un Islam des caves, bien au contraire, il fut un Islam de palais, de richesse et de gloire.

Les responsables de cet Islam des caves ce sont ceux qui l'ont exporté non pour des motivations liées à la foi, mais pour des raisons commerciales, c'est à dire du pain. Alors qu'ils arrêtent de nous embobiner avec leurs sermons qui consistent à nous faire croire qu'ils souhaitent redonner une belle image à l'islam alors que ce sont eux les premiers qui l'ont noircie en l'exportant puis en lui « cassant la colonne vertébrale » pour qu'il demeure incliné et impuissant. Démuni d'autorité, d'armée, de police, d'institutions, d'économie...La liste est longue bien trop longue. Mais il faut croire que cela ne dérange personne ou alors pas grand monde, puisque nul ne réagit et tous se complaisent dans cet islam des trois versets.

Et bon Dieu de bonsoir, je n'arrivais pas à comprendre pourquoi l'imam lors du prêche de la prière du vendredi, ne soufflait mot sur la question palestinienne, plus grave encore, il abordait des sujets tels que, les bienfaits de la pluie, ou pourquoi l'âne braie trois et non quatre fois. Mais ne disait mot sur ce sang et cela en contradiction flagrante avec la loi et la morale de l'Islam. Il faut croire que la morale est dans le plat de couscous ! De plus, le chantage de la carte de séjour est d'une efficacité redoutable.

Cela me blessa profondément et m'interpella vivement, comment pouvait-on aborder des sujets tels

que les bienfaits de la sieste, alors que nos frères et sœurs souffraient et mourraient !

Selon Anas le prophète a dit : « *Aucun de vous n'aura vraiment la foi s'il ne désire pour son prochain ce qu'il désire pour lui-même*¹³ » « *Les croyants sont frères*¹⁴ » « *Le musulman est le frère du musulman. Il ne lui fait pas d'injustice et ne le trahit pas. Celui qui aide son frère à satisfaire ses besoins, dieu l'aide à satisfaire les siens. Celui qui dissipe une situation affligeante à un musulman, Dieu lui en dissipe une le jour de la résurrection. Celui qui couvre les défauts d'un musulman, Dieu recouvre les siens le jour de la résurrection*¹⁵ » Selon Abou Horeira le prophète a dit « *Le musulman est le frère du musulman. Il ne le trahit pas, ne lui ment pas et ne se refuse pas de le secourir*¹⁶ ».

De plus, à travers la lecture, j'ai appris que le prêche de la prière du vendredi était destiné à évoquer les problèmes de l'heure. Bien évidemment, les problèmes de l'heure n'étaient pas ceux de l'âne ou du prix élevé de la viande...du moins je crois ! Il faut quand même reconnaître que ces imams sont doués d'une faculté extrêmement développée pour endormir leur auditoire, laquelle leur permet d'éviter les sujets les plus essentiels pour n'évoquer que des sujets pour le moins secondaires, du moins au regard de l'actualité, de la loi et de la morale de l'Islam.

¹³ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

¹⁴ Coran sourate 49 verset 10.

¹⁵ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

¹⁶ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

En effet, lorsque je me suis converti à l'islam, j'ai constaté que l'imam devait faire de son mieux pour taire lors du prêche du vendredi le seul conflit existant à savoir le conflit israélo-palestinien. Exercice qu'il réussissait assez facilement. Puis vint le conflit en Bosnie, les musulmans se faisaient massacrer, là aussi il réussit à taire ce conflit pour évoquer d'autres sujets plus « actuels », tel que l'âne qui courait plus vite qu'un cheval ! Puis vint le conflit en Algérie, là encore il réussit à esquiver façon Chirac-Halphen, en parlant de la jument bleue qui voulait devenir rose. Puis vint le conflit en Tchétchénie, là encore il réussit tant bien que mal grâce à l'aide inattendue et fortuite de la conjoncture économique de la France. Les musulmans avaient eux aussi de gros soucis de portefeuille. Puis vint le conflit avec Oussama Ben Laden, là l'exercice n'est pas encore réussi, les imams ont dû faire face aux demandes sans cesse croissantes et insistantes de nombreux jeunes musulmans voulant comprendre le pourquoi du comment. Alors ils ont dû faire appel à l'aide du « calife » Sarko. La stratégie consiste d'abord à, nettoyer les poches de sympathisants, vous savez ceux qui écrivent et parlent en faveur de l'engagement, puis de mettre en avant ceux et celles qui parlent contre l'engagement, contre un Islam debout, l'islam du prophète pas de Sarkozy. Et bien d'autres méthodes pour le moins dérisoires, qui ne peuvent égarer que les égarés. On s'est alors empressés de mettre sur pieds cette instance dont je ne veux même pas me rappeler le nom tellement elle me donne envie de vomir. Puis vint le conflit Irakien...lequel n'a rien arrangé. Il faut quand même reconnaître que là, ils méritent une médaille ! Aborder des sujets pour le moins abstraits comme par exemple; pourquoi l'âne a deux grandes oreilles alors que

le monde s'écroule ! Et cela en contradiction bien sûr totale avec la loi et la morale islamique.

« *Et qui atteints par l'injustice, ripostent*¹⁷ ».

Il faut croire que ce verset comme bien d'autres ils ne l'ont pas lu !

Il est quand même très fort de taire tous ces conflits lesquels ont tous la particularité suivante : les victimes sont de confession musulmane. Je serais Sarkozy, je les inviterais à la maison pour les remercier de cette prouesse en leur remettant une petite enveloppe.

Vous savez, lorsque l'on s'autorise à violer la parole de Dieu de façon si directe, de taire la vérité, d'égarer les gens, et de s'allier par la même occasion aux mécréants et permettre par son silence la poursuite des massacres d'hommes, de femmes et d'enfants musulmans, il faut vraiment être une pourriture de salaud. Certes le monde mécréant tue mais avec la complicité d'une partie du monde arabo-musulman. Et s'il n'y avait pas cette complicité en tout cas concernant « les dirigeants musulmans » les forces coalisées réfléchiraient à deux fois avant d'opprimer nos frères et soeurs.

« *O les croyants ne prenez pas pour alliés (à plus forte raison donc, pour maîtres) les juifs et les chrétiens ils sont alliés les uns des autres. Et celui qui les prend pour alliés, devient l'un des leurs*¹⁸ ».

¹⁷ Coran sourate 42 verset 38.

¹⁸ Coran sourate 5 verset 51.

Beni alors celui qui un jour les soumettra au supplice des supplices et dont la vengeance sera terrible.

Comment peut-on expliquer que l'imam transgresse à ce point la loi divine et prophétique et que nul ne bronche parmi les fidèles ? Ce qui ne les empêchera nullement de montrer leur réprobation quand un frère portera 999 et non mille poils sur la barbe !.

« Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression¹⁹ » « Nous sauvâmes ceux qui leur avaient interdit le mal et saisîmes par un châtiment rigoureux les injustes²⁰ » « Si seulement il existait dans les générations d'avant vous, des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre²¹ ».

Ce constat comme je l'ai dit, a eu un effet décisif sur ma foi et donc, sur ma pratique.

Peut-être, me suis-je dit que cette transgression à la parole divine ne concernait que cette mosquée que je fréquentais et que je devais me rendre dans d'autres mosquées et peut-être qu'alors le prêche y serait plus conforme. Et c'est ce que je fis. J'allais de mosquée en mosquée et malheureusement cela se répétait, il ne s'agissait alors plus d'un malentendu, mais d'un agissement purement réfléchi et plus grave encore, institutionnalisé. L'avenir me dira que j'avais raison.

L'omerta était, (elle l'est d'ailleurs encore) la règle. D'ailleurs, il est bien mentionné sur la porte de la plupart

¹⁹ Coran sourate 5 verset 2.

²⁰ Coran sourate 7 verset 165.

²¹ Coran sourate 11 verset 116.

des lieux de culte, qu'il est interdit de faire de la politique dans la mosquée. Sauf bien sûr lorsqu'il s'agit de faire de la politique en faveur de la France, comme par exemple lorsqu'il fut question de condamner l'enlèvement des moines de Tibehérine en Algérie. On pourra se souvenir que tous les imams avaient condamné l'enlèvement de ces moines par a-t-on dit, des membres du G.I.A. Cette directive venait du ministre de l'intérieur via le musée, pardon que dis-je, la « mosquée » de Paris. Lorsqu'il s'agit de faire appliquer l'ordre d'un ennemi de Dieu au sein de la « mosquée », pas de soucis, mais quand il s'agit de faire appliquer l'ordre de Dieu, alors là c'est tout un déluge de polémiques et de prétextes qui surgit.

En fait, la politique au sein des « mosquées » est interdite seulement quand il s'agit d'évoquer les problèmes touchant les musulmans, mais lorsqu'il s'agit de prêcher dans l'intérêt des non musulmans, donc des mécréants ennemis de Dieu, son prophète et de l'ensemble des musulman (e) s, là, la politique est non seulement permise, mais bien plus, obligatoire. Et si à l'heure d'aujourd'hui le sang des musulmans ne vaut pas plus que celui d'un chien, c'est bien à cause de cette politique qui consiste à penser d'abord à soi, puis à sa femme, puis à ses enfants, après le monde n'a qu'à s'écrouler...Il s'écroule d'ailleurs déjà, et nul ne s'en soucie ! Il est bien évident qu'avec une telle politique, l'avenir des musulmans et de l'Islam ne peut-être que sans avenir. C'est pourquoi les frères et sœurs de foi, hommes et femmes de Dieu tout puissant, se doivent de rejeter ce comportement individualiste qui contredit la loi et la morale de l'Islam. L'intérêt de tous passe avant celui de chacun. Comment peut-on réussir en ce monde et dans l'au-delà en violant et bafouant le verbe de Dieu et de son messager ! Depuis quand l'Islam ne se

préoccupe pas des affaires du monde ! Dieu serait-Il indifférent au sort des hommes et du monde, pour ne se soucier que de la longueur de la barbe et de la viande hallal ! Quelle est cette nouvelle religion !

Nous n'avons rien à gagner à nous diviser et plus grave encore, à ne pas réagir.

« *Et qui atteints par l'injustice, ripostent*²² »

Il ne faut pas être théologien pour comprendre que ces « mosquées » n'ont rien de mosquées et que ces imams sont de toute évidence sous la houlette du pouvoir. Et le fait d'interdire la politique au sein de la mosquée constitue une innovation extrêmement grave et blâmable. La politique étant l'affaire de la société, et les affaires de la société ont toujours été traitées par le prophète et par ses successeurs au sein même de la mosquée. Mais le fait que l'on souhaite dépolitiser l'Islam, cela ne constitue donc pas un étonnement, bien au contraire ! De plus, la loi française interdit la politique dans les lieux de culte. En effet, un article du code pénal stipule je cite : « *Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte*²³ ». ».

De ce fait et bien évidemment, je n'avais plus le choix, il était hors de question que je mange de ce pain. Il y avait transgressions organisées et fomentées par le pouvoir, c'est à dire l'Etat français, je ne pouvais en aucun cas le cautionner en faisant comme si de rien n'était. Je n'ai jamais joué avec la religion, je n'ai jamais

²² Sourate 42 verset 38.

²³ Article 26 de la loi du 21 juillet 1881.

trahi aucun texte, et à chaque fois j'ai fait de mon mieux pour suivre à la lettre les prescriptions divines et prophétiques. Sinon vous vous en doutez bien j'aurais comme tant d'autres, fait le choix du plus facile et aurais continué comme bien d'autres ma vie pépère.

Ma décision était prise, j'allais non seulement m'éloigner de ce bien drôle « d'islam », mais bien plus, le combattre de toutes mes forces. Même si je me bas avec l'énergie du désespoir, néanmoins, je marche la tête haute et la nuit venue, j'implore Dieu avec un cœur serein. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde !

Il est quand même révélateur qu'une information que j'aurai dû obtenir de la bouche de l'imam, à savoir, le conflit opposant nos frères palestiniens à Israël, je l'ai obtenue de la bouche de Poivre d'Arvor lors du journal télévisé de vingt heures !

Je continuais à étudier tous les jours. De même, que je me rendais à mon travail. Mais très sincèrement je n'avais plus le cœur à travailler.

En effet, comment aurais-je eu le cœur à travailler quand le soir j'entendais qu'un enfant palestinien de douze ans était tué et que le matin je devais aller travailler pour des juifs...non pas que je sois anti-sémite comme les flics ne cessent de le dire. Car comment pourrai-je être anti-sémite alors que le mot sémite vient du mot Sem, lui-même fils de Noé, Noé que nous autres musulmans reconnaissons et honorons comme un grand prophète ?

Mais le fait de vivre cela, me frustrait énormément, je n'avais pas la force d'affronter ce genre de situation. De

plus, j'avais toujours l'impression que l'on riait dans mon dos. D'ailleurs j'ignorais tout des opinions politiques de mes ex-employeurs, peut-être étaient-ils sionistes, pour la paix, pour la guerre... Cela n'arrangeait pas les choses. D'ailleurs durant la première guerre du Golf, j'ai pu remarquer que mes employeurs portaient des petits pin's représentant côte à côte, le drapeau des Etats-Unis et celui d'Israël. De plus, tous les commerçants juifs du sentier s'étaient mobilisés afin de collecter des fonds pour Israël. J'en conviens, cela est leur droit et leur liberté, mais je ne pouvais assister à tout cela dans l'indifférence de mon peuple, je ne pouvais entendre toutes sortes de propos à l'égard des arabes et de l'Islam sans broncher, ma conscience, mon cœur se refusent à cela.

Alors, un beau jour je décidais de quitter mon boulot. Mes patrons ont tout fait pour que je revienne jusqu'à appeler chez moi pour en parler avec mes parents, en vain.

Et c'est à cette période que ma vie commença à changer. L'étude de ma religion m'a appris bien des choses, que j'ai d'ailleurs révélées (partiellement) dans mon livre intitulé « *L'Islam Made in France*²⁴ ». Livre qui selon moi, sera à l'origine des soucis évoqués dans le présent livre.

Mes recherches m'apprirent énormément. Elles m'apprirent que j'étais abusé, étant sorti de l'égarement de la délinquance, je retombais dans celui de cet islam purement et simplement fabriqué par les détenteurs du pouvoir et qui n'a d'islam que le nom. J'avoue que

²⁴ Mâamar Metmati. Editions les Douze.

j'aurai toute ma vie une rancœur à leur encontre, ce pour m'avoir induit en erreur.

Je crois que ces gens ne mesurent pas la gravité de leurs actes qui consistent à induire en erreur des hommes et des femmes venus auprès d'eux pour être guidés vers le droit chemin, mais qui sont abusés par ces mêmes personnes. Je crois pouvoir dire que le fait d'égarer une personne est aussi grave que de la tuer sinon pire.

J'ai honte quand je repense à ce à quoi je devais ressembler dans cet accoutrement, turban, jélaba et pourquoi pas pendant qu'on y était épée et chameau !

Non pas que cette tenue n'était pas conforme à l'Islam, mais que la situation dans laquelle nous étions ne pouvait permettre en aucun cas de porter cet accoutrement. Au même titre que je vois mal un général vaincu et humilié, se pavaner avec son uniforme dans les rues du pays qui lui a foutu une fessée !

L'Islam est avant tout un raisonnement et ce n'est pas parce qu'il y a écrit, mosquée que c'en est une. C'est exactement ce qui se passe avec la prière du vendredi, qui est certes obligatoire mais peut-on considérer que la prière du vendredi vidée de son sens, dont l'imam est à la solde des ennemis de Dieu, et dont la mosquée est plus un instrument entre les mains des ennemis de Dieu qu'une véritable maison de Dieu soit une prière du vendredi ? Je me propose de développer le sujet dans un livre qui sera intitulé « *Le silence des mosquées* ».

N'étant pas assez instruit, je préfère laisser le soin à chacun, en son âme et conscience, d'y répondre. Il est vrai qu'aujourd'hui pour être considéré comme musulman, il suffit d'accrocher un cadre religieux sur un

mur de son domicile et si possible, un chapelet sur le rétroviseur intérieur de sa voiture. Cette expérience fut pour moi la plus douloureuse de ma vie, en tout cas à ce jour. Ainsi, la science religieuse m'a appris bien des vérités sur cet islam de France qui n'est en réalité qu'une supercherie. Je ne vais pas détailler dans ce présent livre pourquoi l'islam de France est une vilaine supercherie ce n'est pas le sujet. Mais je peux dire, bien plus, affirmer, que l'islam de France est une hérésie, que j'ai, comme je l'ai dit, dénoncée dans l'un de mes livres.

Où est la morale si chère à l'Islam lorsque l'on demeure indifférent aux souffrances de nos frères et sœurs ? Comment justifier cela devant Dieu ? Bien manger, rire, aller en vacances alors que nos frères meurent et souffrent ? Une bien drôle de morale, et une bien drôle de piété. Où est la morale si chère à l'islam lorsque l'on ne se soucie pas des lois divines mais que l'on ne cesse pourtant pas de chanter et vanter à longueur de journées ici et là ! Du peuple guerrier et conquérant, nous sommes devenus un peuple de chanteurs et parfois même de danseurs.

En dépit des persécutions visant ma personne, je ne peux trahir ma foi. Je crois que la meilleure façon de prouver que l'on croit à ses idées est de mourir pour celles-ci. Si je dois payer, je paierais, d'ailleurs je paye déjà. Mais je ne vais tout de même pas m'inventer un islam pour plaire à Sarkozy ou à sa femme ! Et si j'agissais de la sorte, je considérerais alors que le sang versé depuis la bataille de Badr²⁵ n'a pas de valeur à mes

²⁵ Petite ville au sud-ouest de Médine, à une nuit de voyage de la côte, et à l'intersection d'une route venant de Médine et de celle qu'empruntaient les caravanes pour se rendre en Syrie. C'est là où lieu le 17, le 19 ou le 21 ramadan 13 ou 17 mars 624 la première

yeux ! Et si ce sang sacré n'a pas de valeur à mes yeux, il ne me reste alors plus qu'à manifester à la gay pride !

Une seule chose peut me faire changer de position, que l'on me démontre que je me trompe, bien que cela n'ait jamais été fait.

Je décidais donc de dire, ce que les imams pour des raisons évidentes de sécurité, d'argent de tranquillité et surtout pour une carte de séjour, se sont refusés de dire.

Je devais moi le petit musulman faire leur travail.

A eux le repos et les lauriers, à moi la douleur, la souffrance et la prison.

« Celui qui accroît son savoir accroît sa douleur »

bataille de la carrière de Mohamed.(Que la prière et la paix soient sur lui).

Le début de mon militantisme

C'est en 1993 que je décidais de créer une association, la fameuse « Muslim Association », qui deviendra selon la police et surtout la presse et en particulier les quotidiens « **Le Parisien** » et « **France soir** » « un nid de terroristes ». Un nid vide que l'on a voulu tant bien que mal remplir. Un nid un peu comme celui du fameux « terroriste » et bagagiste, Besseghir Abderrezak, mal lui a pris d'être arabe !

Ce dernier fut comme on le sait, arrêté parce qu'il était en possession d'armes et d'explosifs, jusque là tout va bien. Et il est donc tout à fait normal qu'il soit mis en garde à vue pour être interrogé, rien à voir donc avec le fait d'être arabe.

Mais en réalité c'est bien parce qu'il était arabe qu'il fut accusé de terrorisme, je m'explique.

Arrêter un individu avec des armes et des explosifs comme le fut Besseghir, ne fait pas forcément de lui un terroriste. En effet, ce peut-être un voyou braqueur par exemple de camions blindés, ou autres et dont les armes et les explosifs serviraient à tout autre chose qu'à préparer un acte terroriste. Si l'on avait arrêté Mr. Pierre avec ces armes, cela se serait passé de toute évidence autrement, mais comme c'était un arabe, alors bien évidemment, un arabe avec des armes et des explosifs ce ne peut-être qu'un terroriste...Evidemment cela va de soi!

De plus, l'enquête policière lors de sa garde à vue, n'a non seulement et à aucun moment, démontré qu'il était impliqué de près ou de loin dans la préparation d'actes terroristes, bien au contraire, ses antécédents, ses relations et convictions religieuses, démontraient clairement que l'on avait plus affaire à un musulman je dirais occasionnel, qu'à un musulman convaincu, c'est à dire et selon la terminologie en vigueur, un islamiste.

L'incrimination de la mise en examen à savoir « *Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » ne tenait par conséquent pas. En effet, puisqu'il n'existait ni d'association, il était seul, ni terrorisme puisque rien en ce sens ne fut découvert. Alors comment se fait-il qu'en dépit de l'absence totale de preuves et même d'indices tendant à prouver, sinon à laisser penser que ce bagagiste préparait un acte terroriste, il fut mis en examen par un juge d'instruction pour « *Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » et écroué ?

Comme je l'ai dit précédemment, les juges anti-terrorisme ont le « don » incroyable de vous fabriquer

une maison sans briques, pour ceux qui en doutent encore, la preuve est manifeste avec cette histoire. Ils ont réussi à lui trouver une association, donc beaucoup d'amis, et une entreprise terroriste, dont je me doute bien qu'il ne voulait pas les clés !

Comment peut-on encore douter des méthodes de cette section, la 14^{ème} ? Même s'il est vrai que cette façon pour le moins étrange d'instruire, n'est valable que pour nous autres musulmans.

De toute évidence et quoique l'on veut nous faire croire, c'est bien l'origine de la personne qui détermine si oui ou non elle est terroriste, au mieux présumée terroriste. Le cas Besseghir en est la preuve vivante. D'ailleurs il n'y a qu'à faire un peu de justice comparative. Un membre d'unité radicale, vous savez le groupuscule anti-arabe, a été arrêté alors qu'il projetait de commettre un attentat suicide au sein de la « mosquée » de Paris, il fut condamné à quatre ans de prison dont deux fermes, alors que nombre « d'islamistes » ont non seulement été incarcérés pour rien, mais en plus ont été condamnés à plusieurs années de prison uniquement parce qu'ils connaissaient telle ou telle personne. Je me demande bien alors de quelle peine ils auraient écopé pour un acte identique à celui du membre d'unité radicale ? Probablement d'une décennie !

Cependant l'on verra plus loin comment travaille la 14^{ème} section de Paris, dite la section anti-terrorisme.

On verra comment cette section fait du saumon avec de la sardine, bien plus, comment elle fait de la sardine avec du chat.

Comment cette section peut faire de n'importe qui à condition bien sûr qu'il soit arabe, un présumé terroriste. Tout comme elle l'a fait pour Mr. Besseghir.

J'ai en effet du mal à concevoir qu'après avoir interpellé un français avec une arme de poing et des explosifs, on l'accuse de terrorisme si bien sûr aucun indice ne le rattache à un parti politique ! Cependant dans le cas Besseghir, nul besoin de parti politique, être arabe suffit à franchir toutes les portes qui mènent directement en prison.

Par conséquent il faut que le présumé terroriste soit arabe et de préférence Algérien, mais on se contentera d'un petit Marocain ou même d'un Tunisien. L'idéal est qu'il soit arabe, qu'il ait fait au moins un voyage au Pakistan ou en Afghanistan et que son épouse porte le voile.

Le délit d'opinion tout comme le délit de faciès est une évidence.

Au même titre que Mr. Besseghir fut accusé à tort de terrorisme, il existe bien d'autres cas similaires où les concernés n'ont pas bénéficié je dirais, de la chance qu'a eu Besseghir. Et sont, ou ont été en prison des années durant.

Croire que mon cas et celui de Besseghir sont les seuls, est une erreur, il en existe bien plus qu'on ne le croit ou que l'on veut nous le faire croire.

La Muslim Association

Nous sommes en mai 1993 rue des Maronites dans le vingtième arrondissement de Paris.

La Muslim Association que je présidais et qui occupe un local d'environ cinq mètres carrés donc extrêmement petit, a pour vocation de dire aux musulmans la vérité, ou pour rester modeste, ma vérité.

Vérité comme je l'ai déjà dit, que les représentants des musulmans de France ont décidé de taire. Ils ont refusé de dénoncer clairement les crimes et l'injustice dont les musulmans étaient et sont victimes à travers le monde. Ils ont refusé de dire que la loi divine avait été révélée pour être non pas chantée, mais respectée et donc appliquée. Ils ont refusé de dire bien d'autres vérités. Ils se sont et ont fourvoyé bon nombre de personnes novices et crédules comme moi-même je le fus. Préférant évoquer d'autres sujets moins sanglants et surtout

apolitiques, comme par exemple, la chamelle du prophète.

La chamelle du prophète c'est pas mal, une belle et douce petite chamelle qui courait, ou plutôt qui s'assoupissait sous un arbre, caressée par un vent doux et chaud dans ce joli paysage...Il est clair qu'avec un tel sujet on a pas avancé énormément en matière d'indépendance et de technologie. Et on ne peut craindre que l'anti-terrorisme fasse une descente à son domicile! Même si l'on sait, qu'il en faut très peu pour la voir débarquer !

Ma principale activité était de distribuer des tracts aux portes des « mosquées » de Paris et sa banlieue. Le contenu de ces tracts évoquait la souffrance des musulmans dans le monde et l'inertie d'autres musulmans...dans le même monde...ou presque ... ! Je payais le loyer du local avec mon R.M.I. 1950 francs, soit à quelques francs près, la totalité de celui-ci. Si c'est pour la cause, cela ne me dérange pas, pourvu que ce soit agréé par Dieu.

Ce fut pour moi la plus enrichissante et douloureuse expérience. J'ai tout vu, tout entendu, que ce soit aux portes de ce que l'on appelle mosquées ou dans mon local. Je ne savais pas qu'il existait autant de demeurés et d'hypocrites.

Je n'avais pas d'adhérents, ou plutôt les seuls adhérents étaient des indicateurs au service de la police. D'ailleurs lors de mon interpellation en 1997, je fus questionné et à travers certaines questions, j'ai pu comprendre que telle ou telle autre personne était une balance. Une balance certes vide, mais une balance

quand même. Je n'avais aucune aide financière. Si bien que parfois je me retrouvais seul pour distribuer ces tracts. Un jour j'ai eu la visite des renseignements généraux, je les invitais à boire un café, qu'ils ont d'ailleurs apprécié, et répondis à la curiosité de ces messieurs, dont l'un s'appelait ou se faisait appeler, Lesvèque.

Je pensais que les R.G. se contentaient de faire leur boulot, c'était donc de bonne guerre, mais si j'avais su que les renseignements généraux étaient à ce point des manipulateurs, jamais je ne leur aurais offert le café, pas même un verre d'eau. L'avenir m'apprendra que ce sont des menteurs qui vous montent des dossiers complètement bidons et ce afin de vous nuire. Comme d'ailleurs l'un des leurs l'a dénoncé dans un livre intitulé « **R.G. la machine à scandales**²⁶ ».

En dépit de mes ennuis, tout se passait je dirais normalement, c'est à dire dans la pire des misères et du désespoir.

J'ai vraiment vu toutes sortes de « musulmans », leur seul point commun est qu'ils parlaient beaucoup mais n'agissaient pas. Je tiens à dissiper tout malentendu, agir pour moi cela veut dire travailler dans le sens que je me suis proposé (la dénonciation) et non commettre des délits ou des crimes. Je m'accroche aussi bien que possible à cette idée à savoir ; informer les gens que l'Islam n'est pas le coupable, mais plutôt la victime.

Compte tenu du fait que je me référais au Coran, j'avais donc une très bonne image des musulmans, mais

²⁶ Patrick Rougelet. Edition Albin Michel.

j'oubliais que le musulman décrit dans le Coran et celui de la réalité, n'avaient rien, mais alors rien en commun. Exactement comme le chrétien décrit dans la bible et celui que l'on croise dans la rue. D'ailleurs le prophète n'a-t-il pas dit « *Vous suivrez les communautés qui vous ont précédés pas à pas, au point que si l'une d'entre elles entrait dans un trou de lézard, vous la suivriez*²⁷ ».

En fait, la morale de mon expérience, était que Dieu est parfaitement étranger aux malheurs des musulmans. Ils étaient donc non pas des victimes, mais bel et bien des coupables. Certes à différents degrés, mais coupables.

En effet, Dieu n'est en rien responsable avec le fait que les musulmans qui furent les précurseurs de nombreuses vérités, et dont la puissance militaire fit trembler tous les empires, sont réduits aujourd'hui à ramasser les poubelles de leurs ennemis infidèles ! Qualifiée de « meilleure communauté » par le Coran, il ne reste de cette meilleure communauté qu'une langue et du vent.

« *Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis*²⁸ ».

« *Tout bien qui t'atteint vient d'Allah et tout mal qui t'atteint vient de toi-même*²⁹ ».

Dépourvus de toute puissance militaire, économique, et plus grave, de pays. Car un musulman détermine son pays, sa terre, non par un drapeau qui est en soi une

²⁷ « **Les signes de la fin des temps** » Alif éditions.

²⁸ Coran sourate 42 verset 30.

²⁹ Coran sourate 4 verset 79.

innovation blâmable, mais par l'Etat. Un musulman ne peut vivre dans un pays dont la loi contredit celle révélée par Dieu, sinon cela fait de lui un apostat³⁰. Sans entrer dans la question de la contrainte qui atténue la responsabilité, pourvue que cette contrainte soit non seulement réelle, mais aussi qu'elle soit combattue afin de pouvoir se libérer des chaînes de la servitude.

Le temps passe sans nouvel horizon, ni changements.

Puis je quittais le local rue Maronite, cinq mètres carrés ça devenait un peu petit. C'était durant l'année 1994. J'avais trouvé un studio rue d'Aubervilliers dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Rue d'Aubervilliers, la rue des drogués. Il arrivait que l'on se demande si l'on ne devait pas porter un masque tant ça puait. Surtout devant les magasins des africains noirs, à croire que plus ça pue meilleur c'est. Etrangement l'inspection du travail ne va pas là-bas !

Mais le studio que j'occupais était quand même mieux que le local de la rue Maronite. C'était en fait une plus grande poubelle. Il était plus grand, quinze mètres carrés environ, mais mon Dieu qu'il était insalubre ! Notre voisin était un chinois, nos murs tremblaient parfois, et pour cause, ce dernier était un entrepreneur qui avait des machines industrielles chez lui !

Et le temps passe, avec toujours les mêmes soucis et les mêmes phénomènes. Je ne sais pas comment j'ai fait pour tenir, un miracle ! D'ailleurs si c'était à refaire, je

³⁰ En effet, un musulman (e) qui sans contrainte réelle, accepte de se soumettre à des lois autres que celles révélées par Dieu est un apostat.

ne le referais pas, pas même pour toutes les richesses du monde.

Nous sommes en 1997, entre temps j'avais trouvé un local rue d'Umont Durville à la Garenne Colombes (92).

1997 l'année qui allait faire de moi, de nous, des « terroristes ».

Mars 1997

Et c'est justement cette année, ce mois, où tout allait se gâter et que j'allais être arrêté non pas pour terrorisme, mais comme terroriste. Il est en effet, plus facile de fabriquer un terroriste qu'un acte de terrorisme. Ainsi, on nous arrête comme terroristes sans pour autant qu'il y ait eu d'acte de terrorisme, c'est drôle mais c'est comme ça.

Nous occupions un grand local situé comme je l'ai dit au six de la rue d'Umont Durville à la Garenne Colombes (92). Un palace comparé aux locaux précédents. Le loyer était de quatre mille francs par mois. Et quatre mille francs ce n'était pas toujours facile à trouver. Nous étions environ une douzaine d'amis ou de frères, selon comment on l'entend, à occuper le local.

Le problème était qu'un seul chassait, dix qui mangeaient et un qui dormait. Mon Dieu comme il dormait, même le sommeil ne dormait pas autant, il

passait ses journées au lit. Si le sommeil était une religion il en aurait été le prophète.

Quel drôle d'oiseau ce fameux Mokthar B. dit Caliméro. Tout le temps à se plaindre. Une vraie sédition ambulante. Il fut à l'origine d'un acte qui est considéré par l'Islam comme un crime, celui de diviser un groupe de musulmans unis pour la cause³¹. Quelques uns d'entre nous l'ont suivi. Certes, bien évidemment, par pour longtemps. En réalité, ils se sont servis de lui pour quitter le navire qui semblait non seulement prendre l'eau, mais qui en plus était la cible des « tirs » ennemis. Il leur fallait un prétexte pour partir la tête haute, ils l'ont trouvé à travers « Caliméro » le fainéant. Lequel semble-t-il voulait établir un Etat islamique en dormant vingt heures par jour. Peut-être croyait-il qu'avec sa richesse, il pouvait payer des hommes ex-professo tout en restant dans son lit à contrôler la bonne marche de son ambition. C'est vrai qu'avec une fortune estimée à un R.M.I. par mois, oui j'ai bien dit à un R.M.I. par mois, il pouvait se le permettre. Un R.M.I. ça fait rêver...

Il ne restait donc plus sur la dizaine de personnes que la moitié, les autres comme je l'ai dit, ont quitté le navire prétextant des raisons de piété. Depuis, il semblerait qu'elles aient uriné sur cette prétendue piété, en tout cas les faits le démontrent formellement. Quelle drôle de coïncidence ! C'est toujours après une descente de police qu'on se « rend compte » que la voie suivie n'était pas la bonne...Depuis, la voie suivie par ces « moralistes hyper-pieux » est la voie qui mène directement au dodo.

³¹ Selon des propos que l'on attribue au prophète, ce dernier aurait dit ; **« Lorsque. vous vous êtes unis et qu'une personne vient vous diviser, tuez-la »**

Parsemée bien évidemment de pénibles épreuves comme faire le marché, pousser la poussette, remplir le frigo, commenter l'actualité et surtout, surtout, l'épreuve des épreuves, porter la barbe. Attention ! Là ça rigole plus, il faut être balaise presque aussi balaise que vendre de la viande hallal ! On n'est alors plus à l'abri d'une attaque terrible et combien éprouvante d'un contrôle d'identité. Cette mission est uniquement réservée aux élus des élus, l'élite, les meilleurs des meilleurs, les porte-étendard !

En effet, porter une barbe et manger de la viande hallal, ce n'est pas donné à tout le monde, sans aucun doute cela est réservé à ceux qui n'ont plus rien à perdre...

Alors tous ces « pieux » et ô combien « valeureux combattants » aussitôt sortis de prison et après avoir accompli leur trahison, au nom bien sûr de l'Islam, luttent sur un front beaucoup plus terrible, celui de l'immobilisme. La seule condition requise pour être affecté à ce bataillon de choc, est l'amnésie, de surcroît soudaine et permanente. Je sais, je sais, ce n'est pas donné à tout le monde, mais bon, n'est pas Judas qui veut !

Sinon, la plupart des personnes qui occupaient le local étaient des copains de cité ou des copains de copains. On trouvait dans le local ce que l'on ne trouvait pas dans le hall d'une cité.

Alors je me débrouillais tant bien que mal pour pouvoir payer le loyer et financer nos tracts. Refusant à tout prix de commettre le moindre délit, même s'il est

vrai que cette idée me traversa l'esprit et ce à plusieurs reprises.

Cependant, étant un homme de caractère, je me suis refusé à cela. Certes, avec la pression il arrive que l'on ne sache plus ce que l'on fait, ainsi on peut être poussé à faire des choses contre ses intérêts, plus grave encore, contre ceux de l'Islam. On aurait peut-être pu ne pas songer à tomber dans l'illégalité si tous s'y étaient mis, mais comme je l'ai dit, à part trois ou quatre personnes du groupe, le reste ne servait à rien ou presque. Lorsqu'il s'agissait de boire le café et bavarder ils étaient au top, mais quand il s'agissait de contribuer financièrement, il n'y avait plus personne.

L'arrestation policière m'ouvrira les yeux sur bien des choses. D'ailleurs à chaque arrestation j'ai appris nombre de choses que je considère comme indispensables à cette formation qui est celle de l'opposant.

Alors la seule solution qui me restait était de reprendre les marchés. Cependant et comme je l'ai dit précédemment, seuls les fruits et légumes et la fripe avaient du succès.

Fort de cette expérience, je décidais de vendre ce que l'on appelle des lots. La particularité de cette marchandise est que justement le prix est très bas et que la qualité n'est pas garantie, on peut trouver par exemple, des défauts de fabrication. De plus, lorsque l'on achète ce produit on prend le lot entier, on ne choisit pas ce qui nous intéresse.

Je m'inscrivais comme le veut la loi à la chambre de commerce afin d'obtenir un registre, lequel me permit d'exercer mon activité légalement. Le nom de ma première société était « Confection Metmati et frères ».

Je repris donc les marchés et me procurais un camion que mon frère (de sang) Mohamed avait bien voulu me vendre à crédit.

C'était un Renault trafic, prix de la vente, quatre mille francs. Le prix suffit à imaginer l'état. Mais encore une fois, je n'avais pas le choix, je devais payer le loyer du local et les tracts, c'était ça ou l'illégalité, je préfère encore faire les marchés.

Une fois de plus je n'avais pas de capital, mais Dieu mit sur mon chemin un certain Kali, un gentil marocain, qui accepta de me vendre la marchandise à crédit, comme le fit Mr. Marciano.

A la seule différence que Mr. Kali me faisait confiance, par conséquent, il accepta de me donner la marchandise sans exiger de chèque. A l'heure d'aujourd'hui je suis encore débiteur de ce monsieur.

Et rebelote, ce fut un véritable fiasco.

Non pas en raison du chiffre d'affaires qui n'était pas mauvais, mais parce que j'étais obligé de tout faire, acheter la marchandise, aller sur les marchés, enfin tout. Les autres acceptaient de m'aider mais mollement, sauf quelques uns d'entre eux. Bizarrement ce sont les mêmes qui ont fini par me trahir.

Cela ne pouvait pas continuer comme ça, il fallait que je trouve une autre solution. En effet, je courais dans tous les sens, pendant que les autres se contentaient d'attendre, et quand ils m'aidaient, il fallait que je les rémunère sans quoi je n'étais pas honnête. D'ailleurs combien de fois leurs mamans sont venues se plaindre à ma porte, bien drôle de situation pour des personnes considérées être des islamistes terroristes ! Mais moi je n'avais droit à aucun salaire ni repos. Ils prétendaient vouloir aider la cause sans apporter de contribution financière, mais en plus ils désiraient être payés et avoir le statut de travailleur bénévole pour la cause ! Faut pas déconner à ce tarif, la moitié de l'humanité adhérerait à ce mouvement !

La seule solution que j'ai trouvée et qui semblait être mon dernier recours, était de créer une société de prestations de services à domicile sous l'enseigne « SOS service » puis, « Europe Assistance Intervention » rien à voir bien sûr avec Europe Assistance. Nous avons d'ailleurs eu droit à un procès de cette même société.

La situation allait enfin mieux, beaucoup mieux.

Les choses se déroulèrent ainsi durant plusieurs mois.

Quand tout a basculé.

Un jour de Mars de cette même année, alors que j'étais assis tranquillement derrière mon bureau, la grande vitrine vole en éclats, de même que la porte et toutes les autres issues c'est à dire les fenêtres.

Des dizaines de policiers tant cagoulés qu'à visage découvert investissent les lieux. En fait les cagoulés ouvrent le chemin au cas où ça « défouraillerait ». Ils

sont chargés de neutraliser les individus et une fois le travail fait, ils se retirent.

Nous fûmes jetés à terre et menottés.

Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait, puisque je n'avais commis aucun délit. On ne m'avait tout de même pas envoyé l'armée parce que je n'avais pas fait de déclaration d'impôt !

Inutile de vous dire que tout a été fracassé, ils ont même fait un trou dans un mur (voir annexe photo n°10) lequel était mitoyen avec les poubelles de l'extérieur. Comme si la porte, la vitrine et les deux fenêtres ne suffisaient pas, mais bon !

Nous nous retrouvons tous au quai des Orfèvres à la criminelle et durant 4 jours, le temps légal de la garde à vue en cette matière, on devra répondre aux questions des policiers, nous étions douze.

Qu'est-ce qui justifiait un tel déploiement de forces et une telle violence ? Très sincèrement je ne sais pas, mais je n'allais pas tarder à comprendre...à comprendre qu'il n'y avait rien à comprendre.

La perquisition avait permis de saisir, trois fusils à pompe et un scanner. Et rien de plus. Je vais expliquer pourquoi nous possédions ces armes que je rappelle de cinquième catégorie, c'est à dire dont la loi autorise la détention. Nous n'étions donc pas en infraction. Bien qu'une loi postérieure à notre arrestation, ait fait passer ces armes de la cinquième à la quatrième catégorie, c'est à dire que le citoyen ne peut détenir sans autorisation.

Alors quel genre de questions pouvaient-ils nous poser puisque l'on n'avait commis aucun délit ? Je me le demande encore et encore et c'était la première fois que j'allais à la « crime », et la première fois que j'étais non pas soupçonné de terrorisme, mais accusé de terrorisme.

L'heure des questions arriva. La teneur de ces questions d'une façon générale était la suivante : qui faisait le ménage au local ? Qui faisait les courses ? Depuis combien de temps connais-tu un tel ou un tel ? C'est quoi l'Islam ? Depuis combien de temps fréquentes-tu un tel ou un tel ? Pourquoi fréquentes-tu telle personne ? Que penses-tu de ceci ou de cela ? Etc. etc....

De bien drôles de questions posées à des « terroristes » !

Cela ne m'étonnait pas vraiment dans la mesure où je savais que l'on n'avait absolument rien fait, ils auraient eu bien du mal à nous interroger sur un quelconque délit cela va de soi. Pour pouvoir nager, il faut de l'eau, et là l'eau manquait cruellement...

Quant à moi l'on ma interrogé sur la présence des fusils à pompe, je n'avais rien à cacher et dis la vérité.

«D'abord j'aimerais savoir pourquoi vous m'interrogez sur la présence de ces fusils à pompe alors que la loi m'autorise à les détenir ? Je n'arrive donc pas très bien à comprendre le sens de la question, dois-je m'expliquer ce sur quoi je n'ai aucun compte à rendre ? » Il faut croire que oui.

Je décidais donc de m'expliquer, le contraire m'aurait coûté la tête. Même si ma tête était déjà dans le panier.

« Nous sommes allés un ami et moi, Karim, chez un armurier situé à Asnières (92) ce afin d'acheter des bombes lacrymogènes, ces bombes lacrymogènes devaient rester au bureau. La raison de cet achat est double.

La première raison est que, compte tenu de notre activité de prestataires de services à domicile j'employais un certain nombre de personnes pour la plupart des jeunes issus de banlieue et pour la plupart, d'origine arabe et black. Ces personnes étaient chargées de distribuer des prospectus dans les boîtes aux lettres mais il semblerait que parfois ils « confondaient » boîtes aux lettres et poubelles. De ce fait, il n'était pas question de les payer, cela faisait donc des embrouilles et c'est donc pourquoi je suis allé acheter des bombes lacrymogènes. De plus et c'est la deuxième raison, il semblerait que l'on ait reçu des menaces d'extrémistes ou de pseudo extrémistes.

Une fois chez l'armurier, on vit un magnifique fusil à pompe et vous connaissez les jeunes, quand on est en présence d'armes souvent on s'y croit. On décide donc de l'acheter. Nous présentons nos pièces d'identité, payons par chèque en bonne et due forme et partons. Il va de soi que si l'on avait été mal intentionnés, nous n'aurions pas payé à l'aide d'un chèque libellé à notre nom et décliné notre véritable identité. De plus, pourquoi acheter un fusil à pompe chez un armurier alors que les cités des banlieues regorgent d'armes de poing et d'armes de guerre, lesquelles sont beaucoup plus efficaces qu'un fusil à pompe ?

Lorsque nous sommes revenus au bureau, les potes se passaient le fusil, il passait de main en main.

Certains voulaient le même, résultat on s'est retrouvés avec trois fusils à pompe». Naïf que j'étais, je me référais à la loi, nous avons le droit de détenir ces armes de 5^{ème} catégorie, il n'y avait donc aucune raison que je me fasse du souci. L'avenir m'apprendra qu'il y a la loi et qu'il y a les hommes de loi, le résultat de cette union on le connaît...

«Quant à la présence du scanner, étant donné qu'un pote à moi n'avait pas donné de nouvelles et qu'un mec de ma cité ma dit qu'il avait été vu chez les flics, j'ai alors emprunté un scanner à un petit jeune de mon quartier ce bien sûr pour pouvoir écouter les conversations des flics». Là encore, je ne voyais rien de répréhensible, en tout cas sûrement pas un acte de terrorisme. De plus, je tiens à rappeler que le scanner à cette époque était en vente libre, on avait le droit de l'acheter mais pas de le détenir, illogique certes, mais véridique.

J'ai appris par la suite comment et pourquoi la police était venue. Parce que bien évidemment, elle n'est pas venue par hasard. Je vais vous narrer à présent l'histoire à son début.



Deux jours avant notre arrestation et comme je l'ai dit précédemment, un ami est interpellé en compagnie d'autres de ses amis dans une voiture, le motif de cette interpellation était le défaut de port de la ceinture de sécurité.

La police découvre alors sur la plage arrière du véhicule, des tracts, nos tracts. Elle avise un procureur de

Nanterre qui décide de passer à l'action. A l'action d'accord, mais pour quel délit ? Je n'en sais rien, puisque ces tracts étaient distribués depuis 1993 aux portes des « mosquées » et nous étions en 1997 soit 4 années plus tard. Que s'est-il alors passé pour que ces tracts fassent soudainement l'objet non pas de poursuites car il n'y en aura aucune, puisque nous ne fumes jamais poursuivis et encore moins condamnés pour ces écrits, mais d'un intérêt judiciaire ? A l'heure d'aujourd'hui je l'ignore.

Le plus étrange est qu'après notre arrestation, nous n'avons été ni entendus sur ces écrits, ni inquiétés, alors qu'ils furent l'objet du délit et donc de la descente ! Difficile en effet de répondre à cette interrogation. On nous arrête au nom de ces tracts et une fois au commissariat pas un mot sur ces mêmes tracts, sincèrement je ne comprends pas grand chose !

La brigade criminelle laquelle était sur notre dos depuis un certain temps, probablement en raison des rapports bidons que lui faisaient les renseignements généraux, dont tout le monde se plaint jusqu'à certains d'entre eux, craignait un coup d'épée dans l'eau puisque mieux informée que personne, elle savait que l'on n'avait commis aucune infraction du moins se disait-elle, pas encore. Ses agents allèrent donc voir ce procureur qui sans le vouloir allait foutre en l'air leur travail et quel travail !

Ils lui dirent grosso modo « *Ne faites rien nous sommes sur leur dos attendons qu'ils commettent un délit* (qui selon eux ne devait pas tarder) *et là bingo on les aura. Et on les aura pour quelque chose* ».

Le procureur ne l'a pas entendu de cette oreille, ce qui contraignit donc la crime à agir et ce fut la descente.

Et le résultat de la descente vous le connaissez. Aucun objet délictueux ne fut découvert, aucun, sauf le scanner. Mais est-ce que la présence d'un scanner justifie tout ce remue ménage ! Est-ce qu'un scanner justifie d'être mis en examen pour « **Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste** ». Est-ce qu'un scanner justifie la prison ! Bien sûr que non, surtout lorsque l'on sait qu'à cette époque il était comme je l'ai déjà dit, en vente libre et bien que son acquisition n'était pas interdite, sa détention était répréhensible. En principe la police se contentait de le saisir sans autres formes de poursuites.

Pénalement parlant nous n'avions commis aucun délit, politiquement parlant il faut croire que oui.

Conclusion de cette drôle d'affaire

A travers cette interpellation où sont les terroristes et je dirais même, où est le délit ?

Il n'y avait pas plus de terroristes qu'il n'y avait de délit. Les trois fusils à pompe ont été achetés légalement et la présence d'un scanner ne justifie pas la descente et donc encore moins la détention...Enfin je crois...

Ce qui n'a nullement empêché le juge anti-terrorisme de nous mettre en examen pour « **Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste** ». Je comprends pour l'association, mais pas de malfaiteurs, la Muslim association, quant à l'entreprise terroriste, c'est du délire.

De toute évidence, ce fut pour la police un échec. Certains d'entre eux, les plus intègres, savaient parfaitement que ni la descente, ni l'incrimination, ni la

détention n'étaient justifiées, n'étaient légales, mais bon, les ordres sont les ordres.

Ils n'allaient tout de même pas foutre en l'air leurs carrières pour nous !

Ils savaient que l'on était des sympathisants de la cause, c'est notre droit, mais de là à parler de terrorisme et de venir tout casser à la maison, nul ne pouvait le justifier.

Qu'avons-nous fait pour mériter cela ? Rien de chez rien.

Le motif de l'interpellation lui même ne tenait pas et le motif on le sait, c'était les tracts, du moins le motif officiel. A partir de ce prétexte, des dizaines de policiers débarquent chez nous, cassent tout et la cerise sur le gâteau, ou plutôt le gâteau sur la cerise, on est mis en examen pour terrorisme, faut pas déconner !

Mais je compris plus tard que cela n'était pas une erreur, mais bien une volonté politique d'agir ainsi et l'on verra plus loin pourquoi.

Nous avons fait 96 heures de garde à vue et fûmes je tiens à le dire, bien traités.

On se comporte toujours chaleureusement lorsque l'on accompagne un condamné à la guillotine.

Un inspecteur qui lui savait que c'était bidon me dit « *Tout ce que l'on peut te reprocher c'est le pneu dégonflé de ta voiture et encore...* ». Et il était sincère,

j'en ai eu les preuves, mais je ne peux pour des raisons évidentes, dire en quoi elles consistent.

Nous sommes arrivés au terme de la garde à vue, je n'étais pas dupe, compte tenu du ramdam qui avait été fait, on allait pas nous remettre en liberté. Cependant j'avais encore un espoir puisque nous n'avions commis aucune infraction. Je connaissais la justice à travers les livres, j'allais apprendre à la connaître à travers les hommes. A l'identique de mon étonnement concernant le comportement des « musulmans » de France, je l'ai d'abord connu à travers le Coran et la tradition, puis j'ai appris à le connaître dans la vie, cela n'a rien, mais alors rien à voir.

Je fus donc comme la loi le prévoit, emmené au bureau du juge d'instruction pour être mis en examen et soit libéré, soit emprisonné. Il n'y avait pas de charges contre moi, contre nous, alors pourquoi et surtout comment la loi pouvait permettre notre incarcération ? La loi c'est la loi non !

Tu vas voir si la loi c'est la loi ! tu vas assister à un tour de passe-passe unique et tu apprendras que lorsque la politique veut, elle peut.

J'entre donc dans le bureau du juge c'était Bruguière, et comme le veut la procédure, le procureur était présent. Il commença à réciter sa leçon, à raconter son baratin qu'un enfant de dix ans n'aurait pas cru, cela bien évidemment pour justifier sa demande de mise en détention. Le juge faisait mine d'écouter c'était ni plus ni moins qu'une médiocre mise en scène.

Théoriquement c'est à la suite du réquisitoire du procureur que le juge d'instruction décide si oui ou non il place le prévenu sous mandat de dépôt, c'est à dire en prison. En théorie, car en pratique il en est tout autrement. Là en tout cas, il ne s'agissait que d'une mise en scène. Il fallait être aveugle pour ne pas s'en rendre compte. Le « proc » termine donc sa récitation, puis Bruguière dicta à sa greffière les faits qui m'étaient reprochés et les raisons pour lesquelles il avait décidé de me mettre en détention.

Attention ! C'est là où tout se passe, où la magie fait son effet, un peu comme les magiciens de pharaon lorsqu'ils jetèrent au sol des morceaux de ficelles que les assistants croyaient être, suite à la magie, transformées en serpents. Alors que bien évidemment, il n'en était strictement rien, les magiciens avaient ensorcelé l'assistance, laquelle voyait des serpents rampant, là où il n'y avait que ficelles immobiles. Dieu dit dans le Coran que les magiciens rapportèrent une grande magie.

En l'absence donc de tout élément consistant lui permettant de me mettre en détention, parce que bien évidemment les faits pour lesquels j'étais dans son bureau, non seulement ne suffisaient pas à me poursuivre en tant que terroriste, mais plus grave encore, ils ne permettaient pas de me poursuivre tout court, ni pour terrorisme ni pour tout autre délit. Ils ne permettaient même pas de me mettre en garde à vue.

Alors pourquoi et comment le juge pouvait justifier cette mise en détention ? Eh bien je vais vous le dire.

Écoutons-le : « *La police a découvert dans votre local du matériel informatique hyper sophistiqué...* ».

Premier mensonge, c'était du vieux matériel de marque Macintosh tout pourri qui ne valait pas un sou. Et quand bien même, est-ce que le fait d'avoir du matériel informatique constitue un délit ! Je crois pouvoir dire que non. Puis il dit « ***La police a découvert des armes*** ». Il venait de dire « ***des armes*** » et non trois fusils à pompe, armes de 5^{ème} catégorie et c'était parfaitement prémédité puisque s'il avait précisé « fusils à pompe » cela réduisait à néant sa justification de nous mettre en détention, mais évoquer des armes sans dire quelles sont-elles exactement, on pouvait alors penser à des bazookas, des mitraillettes ou même des missiles. Ainsi par ces mots, il aggravait je ne dirais pas considérément le bien fondé de ses accusations puisqu'elles n'avaient aucun fondement, mais cela lui permettait de rédiger son ordonnance de façon à la rendre crédible c'est à dire, qu'elle puisse justifier la mise en détention. Quand on lit « armes », « matériel hyper sophistiqué » cela peut paraître normal que l'on me mette en prison, avec un peu d'imagination débordante on peut arriver à penser que...Et l'imagination dans ce domaine, croyez -moi, c'est pas ce qui manque !

Puis il me dit textuellement « ***La police a découvert des cartouches pour chasser le sanglier et sachant qu'il n'y a pas de sangliers à Paris j'en conclus donc que ces cartouches serviraient à tuer des juifs !*** ».

Quelle clairvoyance ! Alors que bien sûr, il mentait et « mitonnait ». On dit qu'un juge d'instruction doit instruire à charge et à décharge, non seulement il instruisait uniquement à charge, mais en plus, il semblerait qu'il m'ait prit pour un semi-remorque au point de vouloir me charger ainsi !

Il me tendit l'ordonnance et me demanda de signer, je refuse en lui disant « *Je ne reconnais pas les faits que vous avez relatés ce n'est pas la vérité* ». Il a pris acte de mon refus et ordonna de m'emmener.

On m'emmena donc comme un vrai terroriste accompagné de deux, eux vrais gendarmes.

Pour quel crime me traitait-on ainsi ? Pourquoi m'envoyait-on en prison ? Quel délit avais-je commis ? Il me semble aucun, sinon qu'on me le dise !

Mon avocat m'informa que je serai gardé en détention préventive une à deux années, une à deux années pour rien... ! Mais quelle est cette justice de fous ?

Qui vous entendra ? Dieu et Dieu Seul.

A travers mon expérience, je ne peux que croire que nombre de personnes ont été mises en détention pour rien, comme ce fut le cas dans l'affaire dite Chalabi, où un peu plus d'un tiers des personnes furent le jour de leur jugement relaxées³². Sans compter celles qui furent condamnées à des peines nettement inférieures à celle qu'elles avaient purgée en préventive. Cela ne constitue-t-il donc pas une preuve évidente d'injustice et de complot politique visant à jeter la terreur au sein de la communauté musulmane vivant en France ?

³² Le procès se déroula du 1^{er} septembre 1998 au 22 janvier 1999 et eut lieu dans le gymnase de la prison de Fleury Mérogis. Sur 138 inculpés 51 ont été relaxés.

Je me retrouvais donc en prison bien que je n'avais commis aucun crime ni délit. Difficile certes à le croire dans un pays qui se prétend démocratique et civilisé.

Difficile à croire aussi que l'on ait pu garder nombre de personnes en détention préventive durant des années pour qu'elles soient le plus simplement du monde relaxées ensuite, difficile à croire que le bagagiste de Roissy fut mis en examen pour terrorisme et écroué alors que rien ni personne n'apporta ne serait-ce que l'ombre d'un indice en ce sens si ce n'est celui d'être arabe.

La vérité on ne l'entendra ni à la télévision, ni à la radio, on ne la lira pas non plus dans les journaux, la vérité est bien cloisonnée loin du peuple qui d'ailleurs ne s'en soucie que très peu.

La prison

Je me retrouve donc incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé à Paris. J'étais avec mon petit frère, nous étions dans la même prison mais dans des blocs différents. Quant aux autres personnes également incarcérées, puisque comme je l'ai dit nous étions douze, elles étaient réparties dans différentes prisons et blocs, des fois que...

Je n'avais rien fait et j'étais en prison. La loi je le sais, punit le délit et le crime, elle punit aussi la tentative, mais là elle punissait sévèrement le délit d'opinion.

On était punis parce que ma plume faisait mal, il fallait m'arrêter et comme écrire n'est pas officiellement un délit, il fallait donc trouver un prétexte. Le proverbe ne dit-il pas que « **Pour pouvoir tuer son chien on dit qu'il a la rage !** ». Pour pouvoir m'incarcérer on a dit que j'étais un terroriste.

A l'extérieur, ma sœur qui est avocate, se battait comme elle pouvait contre cette injustice. Elle savait que ses frères n'étaient pas des terroristes, pas plus que les amis de ses frères. Une femme qui se bat contre l'injustice et des hommes qui ronflent en paix ! Où est l'animal et où est l'homme !

Je serai donc selon les avocats présents lors de la mise en examen, enfermé pour un ou deux ans, puis serai jugé.

Si le Tribunal décidait qu'il n'y avait pas de charges contre moi, il me relaxerait. Exactement comme pour des dizaines de personnes incarcérées par ces juges anti-terroristes durant plusieurs années et finalement relaxées par le Tribunal !

Il n'y avait certes aucune charge contre moi, mais le mal avait été fait et alors, qui cela dérangeait-il ? Le citoyen français ? Sûrement pas, les « musulmans » de France ? Encore moins, beaucoup trop occupés au commerce de la viande et à la vente des livres. Des livres qui ne mènent nulle part, écrire c'est bien, relater les bienfaits de la charia c'est très bien, évoquer les bienfaits de l'Islam c'est super, mais quand se décideraient-ils à mettre en application ce savoir, cette science ?

Des centaines, sinon des dizaines de livres sont écrits et édités tous les ans sur le sujet islamique, des tonnes de C.D. de cassettes audio et vidéo sont propagés sur le territoire national, mais la pratique se borne à trois versets. Je n'ose même pas évoquer le progrès technologique... Constatons-le inexistant.

De toute évidence, il s'agit ni plus ni moins que de commerce.

Le prophète le savait déjà lorsqu'il dit « *Quand vos savants apprendront en vue de gagner dinars et quand vous aurez fait du Coran un commerce*³³ ».

Sur le terrain l'islam n'existe pas.

En prison j'ai fait la connaissance de musulmans considérés comme terroristes mais qui en réalité n'ont rien fait, sinon d'avoir détenu un numéro de téléphone, d'avoir rendu visite à des personnes qui seront considérées elles aussi comme terroristes.

La preuve, comment peut-on expliquer que lors du procès dit Chalabi, un peu moins de la moitié des prévenus furent après plusieurs années de détention, relaxés, bien qu'il soit extrêmement difficile d'obtenir une relaxe devant un Tribunal ?

En effet, on trouve toujours quelque chose pour vous condamner ne serait-ce qu'à une peine de prison assortie du sursis, c'est donc qu'il n'y avait rien, mais alors rien à leur reprocher. Ils furent néanmoins mis entre quatre murs durant un, deux ou trois ans, cela pour avoir commis le « crime odieux » d'aimer l'Islam.

Il ne fait pas de doute que les juges anti-terroristes savaient que les dossiers étaient complètement vides, mais ils les ont quand même envoyés et gardés en prison. Ces agissements ont d'ailleurs été dénoncés par la F.I.D.H. (Fédération Internationale des Droits de l'Homme) mais bon, le mal est fait, le plus grave est que nul ne peut aujourd'hui dire qu'il est à l'abri.

³³ Sentence prophétique rapportée par Daylimi d'après Ali.

Le juge d'instruction incarcère, la chambre d'accusation à chaque fois qu'elle est saisie, confirme systématiquement, les avocats demeurent impuissants et tout cela dans un silence d'enterrement. Il a fallu l'intervention extérieure pour dénoncer ces manœuvres pour le moins despotiques. Quelle honte pour un pays qui se dit civilisé et démocratique !

De plus, nous savons que les auteurs des attentats en France ont été soit arrêtés ou tués, (comme le fut Khaled Kelkal). Leur nombre on le sait aussi, était d'une dizaine ou un peu plus, allez disons même une trentaine, la vingtaine a apporté une aide logistique réelle aux dix terroristes. J'ai dit *réelle* car dans ce domaine, le concept de l'aide logistique est pour le moins très vague, cela va du « **bonjour** » à « **il était bon le couscous ?** » en passant par « **viens manger à la maison !** ». Comment se fait-il alors que les prisons françaises renferment ou renfermaient pas moins d'une centaine d'autres prétendus terroristes ? Il y a deux possibilités, ou bien les terroristes étaient cinquante à mettre la bombe, ou bien ils n'étaient pas plus terroristes que mère Thérèse !

Ces gens ne peuvent donc être poursuivis pour terrorisme avant même qu'il y ait eu un acte ou une préparation caractérisée d'actes terroristes...enfin je crois !

On me dira sûrement : « *Mais ce sont des gens incarcérés pour avoir apporté une aide logistique au maquis Algérien* ».

Certes je ne l'ignore pas et sans aucun doute que cela doit être exact. Cependant cette incrimination a davantage fait office de fourre-tout qu'autre chose. Quant

à moi la seule association que j'ai eue, est, la Muslim Association, et la seule entreprise que j'ai eue, est, Europe Assistance Interventions.

Cette incrimination a permis d'arrêter plus de sympathisants donc d'innocents, que de véritables activistes. Et c'était d'ailleurs aussi le but, arrêter, semer la terreur. Les rafles qui datent au moins de l'époque du nazisme, produisent un sentiment de crainte aveugle, il semble que certains l'ont très bien compris. De plus, en dehors de ceux qui étaient tout simplement innocents, il existe bien sûr ceux qui ont apporté une aide logistique laquelle se résumait à par exemple, prêter une voiture, héberger un ami, etc. etc. En définitive, cela ressemble plus à un acte amical qu'à un véritable soutien logistique.

Quant à ceux à l'encontre desquels on pouvait en effet reprocher un réel délit, comme celui de trafic de faux papiers, détention d'armes de quatrième catégorie dont l'arsenal se résumait souvent à très peu de choses, ces derniers ont été traités comme de vrais terroristes et probablement ont été condamnés à de lourdes peines, bien plus lourdes que dans d'autres dossiers terroristes ou dits terroristes, cela est une évidence.

L'islamisme surtout depuis le 11 septembre, est devenu l'ennemi qu'il faut abattre à tout prix et par n'importe quel moyen, encore faudrait-il savoir viser. Et j'ai comme l'impression que le chasseur tire sur tout ce qui bouge, à chaque bruit de feuillage, c'est une rafale qui retentit.

Alors que tout le monde sait bien que ce n'est pas parce que le feuillage bouge qu'il y a un renard à l'intérieur!

Ce qui se passe à Guantanamo est exactement ce qui s'est passé en France, sauf que les conditions de détention ne sont pas les mêmes et pour cause, ils ne vont tout de même pas fabriquer de nouvelles prisons-cages au vu et au su de tous ! L'arbitraire est de toute façon et quoi que l'on dise, évident.

A Guantanamo on enferme des hommes pour la plupart innocents, en France il en fut de même. A Guantanamo ils sont enfermés dans de minuscules cellules, en France elles sont un peu plus grandes. A Guantanamo les détenus n'ont pas d'avocats, en France les détenus ont des avocats mais qui ne servent à rien, ils ne sont là que pour légitimer l'ensemble de la procédure conformément aux textes sur les droits de l'homme. A Guantanamo la détention en l'absence de preuve est inique, en France la preuve nous a été rapportée lors du procès dit Chalabi, la plupart furent relaxés donc innocentés. Et ce n'est pas tout, il existe bien d'autres victimes dont nul ne saura jamais rien.

L'injustice engendre l'injustice.

Je galère donc en prison sans savoir à quelle sauce ils allaient me croquer.

L'expérience de la prison m'a permis entre autre, de rencontrer des musulmans dans le besoin le plus vital, ces derniers étaient contraints de demander de l'aide au secours catholique pour pouvoir améliorer leur quotidien. De l'aide au secours catholique alors que la communauté musulmane est constituée de millions de personnes et de plusieurs centaines d'associations ! Je n'arrive pas à comprendre ! Il y a de quoi pleurer. De toute évidence,

comme le dit Allah et son messager, ce n'est pas le nombre qui compte, mais bien la qualité.

C'est donc suite à cette prise de conscience que je décidais de créer une association afin d'apporter l'aide que je pouvais à ces hommes dont j'ignorais et dont j'ignore encore le motif exact de leur incarcération. Ce que je sais, c'est qu'ils ont besoin d'aide. L'O.D.P.M. (Organisation de Défense des Prisonniers Musulmans) verra le jour. Cette même association dont les media diront plus tard, qu'elle sert à aider non pas des musulmans, mais des terroristes. Une fois de plus, comme pour l'affaire Besseghir, les media les avaient déjà jugés et condamnés sans même les connaître, c'est ce que l'on appelle de l'information française.

Puis me parvint un jour la nouvelle suivante, le dossier va peut-être être mis à la poubelle, non pas bien sûr, sur décision de juge anti-terroristes, mais en raison d'une nullité.

En effet la loi stipule : « **Est qualifié crime ou délit flagrant, le crime ou le délit qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre. Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque, dans un temps très voisin de l'action la personne est poursuivie par la clameur publique, ou est trouvée en possession d'objets, ou présente des traces ou indices, laissant penser qu'elle a participé au crime ou au délit** ». (article 53 du code de procédure pénale).

Cette nullité avait en effet toutes les chances d'aboutir à la seule condition bien sûr, que je ne sois pas de nouveau victime d'un coup tordu. En effet, le fait d'interpeller une personne pour non port de la ceinture de

sécurité, n'est pas constitutif d'un crime ou d'un délit flagrant, par conséquent, n'entre pas dans le cadre de l'article 53 du code de procédure pénale. Ce qui veut dire que la procédure pouvait tomber à l'eau puisque la police était intervenue en s'appuyant sur cet article.

Le 4 juillet 1997 la chambre d'accusation rend sa décision, toutes les personnes interpellées doivent être libérées. La nullité avait marché, la loi avait été respectée.

Dieu ne nous avait pas abandonnés et sans cette nullité j'aurais vraiment galéré.

Voilà pourquoi depuis ce jour je suis, ou plutôt nous sommes considérés comme terroristes.

Pour résumer, on nous avait interpellés à la suite de la découverte de nos tracts pourtant distribués depuis quatre années, ils étaient soudainement devenus l'objet du délit. La police fait une descente chez nous casse tout, les journaux nous qualifient de dangereux terroristes, nous faisons quatre jours de garde à vue, nous sommes présentés au juge qui nous traite comme des sous-hommes, nous accuse de terrorisme puis veut nous envoyer en prison pour des années.

Alors que nous étions tranquillement chez nous et n'avions commis ni délit, ni tentative de délit et que lors de l'interpellation, la police n'a rien trouvé de répréhensible. Comment peut-on légalement expliquer cela ?

Ce qui a motivé cela est non pas bien sûr la justice, mais la politique, on devait m'arrêter à cause de mes

idées et de mes écrits, il fallait alors bien trouver un prétexte et ce fut celui du terrorisme.

Les faits que je relate sont fidèles à la réalité. A aucun moment je n'ai menti, ni tenté de minimiser ou de transformer un passage de l'histoire. J'en conviens, il est difficile de croire qu'en France cela puisse arriver, j'en fus moi même choqué et le suis encore.

Aujourd'hui c'est moi que l'on montre du doigt comme un terroriste islamiste alors que les véritables auteurs de cette injustice sont considérés eux comme des justiciers, des sauveurs de l'humanité.

Une bien drôle de société qui ne pourra plus tenir bien longtemps. La répression, la persécution, le mal, ne font et ne feront que raffermir tous ceux et toutes celles qui déjà convaincus qu'il n'y a qu'une seule loi et une seule justice, celle de Dieu Tout Puissant.

A ce jour, j'ai encore du mal à concevoir que l'on puisse ainsi traiter les gens, les emprisonner alors même qu'ils n'ont commis aucun délit.

Pour résumer encore une fois. La police intervient en s'appuyant sur l'article 53 du code de procédure pénale c'est à dire dans le cadre d'un flagrant délit. Et l'objet qui leur permet d'agir en s'appuyant sur cet article, fut comme on le sait, les tracts, alors que ces tracts étaient distribués depuis quatre années. Comment alors pouvaient-ils permettre à la police d'agir en délit ou crime flagrant ? Evidemment, ça ne tient pas debout, mais ça ne s'arrête pas là, la police découvre trois fusils à pompe et un scanner donc absolument rien de délictueux. Puisque comme je ne cesse de le dire et de le répéter, les

fusils à pompe étaient répertoriés dans la 5^{ème} catégorie, donc dont la détention est autorisée par la loi. Quant au scanner, il ne peut à lui seul justifier l'interpellation, la descente et la prison. Alors pour quel délit nous a-t-on traités ainsi et mis en examen du chef « *d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* » et écroués !!!

La liste du « crime » se détail ainsi :

- **Tracts** : Distribués depuis 1993 à Paris et sa banlieue lesquels ne faisaient qu'évoquer la souffrance des musulmans dans le monde. Il semblerait que soudainement ils intéressent la justice, bien qu'étrangement ils ne firent l'objet d'aucune poursuite ni policière ni judiciaire !

- **Trois fusils à pompe** : Légalement détenus puisque de cinquième catégorie à l'époque.

- **Un scanner** : Qui, au pire des cas, engendre pour seule et unique poursuite la confiscation.

Cependant, les seuls objets de cette liste ont suffi à nous mettre en détention pour terrorisme.

Beaucoup critiquent les crimes nazis, ils feraient alors mieux de se regarder.

La fiche ou le bip

Je quittais donc la prison de la Santé un beau jour d'été, et pensais bien évidemment, pouvoir retrouver comme disent « les guignols de l'info », une activité normale. Je n'allais pas tarder à me rendre compte que je me trompais.

Certaines personnes semblaient en avoir décidé autrement.

Elles avaient déjà commis à notre rencontre une injustice évidente et non contentes de cela, elles ont estimé semble-t-il que ce n'était pas suffisant.

J'allais me rendre compte que plus jamais je, nous, ne serions considérés comme des citoyens à part entière. Nous n'aurions contrairement aux autres citoyens, plus le droit de jouir de notre liberté déjà bien limitée. Nous serons constamment suivis de façon très, très particulière.

Comme tout citoyen, il m'arrive de subir des contrôles d'identité, jusque là rien de particulier, ce qui est particulier est qu'à l'issue de chaque contrôle on me menotte et m'emmène au commissariat le plus proche. Au début bien évidemment je me demandais pourquoi, je m'interrogeais : « qu'ai-je fait » ? Puis j'ai appris que l'on m'avait mis sur le dos une fiche dite « **fiche d'attention** » et qui fonctionne comme ce qui suit.

Comme je l'ai dit, à chaque fois que je subissais un contrôle d'identité, le policier comme le veut la procédure, appelle le terminal pour savoir si oui ou non je suis recherché.

Cette procédure vous vous en doutez, s'applique à tout individu contrôlé, homme ou femme. Par contre ce qui ne s'applique pas à tout individu contrôlé, est que, bien que la réponse du terminal soit négative, c'est à dire que l'on doit normalement me laisser partir parce que je ne suis pas recherché et bien non, au contraire, on me met les menottes, m'emmène au commissariat et me fait galérer. Alors ça dépend, des fois on me fait patienter une heure sinon deux et puis après on me dit « **Vous pouvez partir Monsieur, à la prochaine !** ».

J'ai appris ultérieurement pourquoi lors de chaque contrôle d'identité les policiers m'emmenaient au commissariat. Le système est ainsi conçu : le policier interroge le centre des fichiers afin de savoir si oui ou non je suis recherché. Au bout du fil, un fonctionnaire de police pianote sur son ordinateur mes, nom, prénom et date de naissance, et là stupéfaction ! On pourra lire sur ma fiche que les renseignements généraux ont rédigé ceci : « **individu dangereux profondément antisémite** ».

leader d'un mouvement de jeunes islamistes pro-jihad ». De plus, il est demandé de me fouiller et si je suis accompagné l'agent doit consigner l'identité de chaque personne. En outre, si je suis en voiture, il est demandé à l'agent de bien fouiller celle-ci et ensuite de m'emmener au commissariat afin de me présenter à un O.P.J. (officier de police judiciaire). Imaginez la tête du policier qui est prêt de moi, inutile de vous dire qu'il a la main sur son flingue.

Alors que, bien sûr ces informations sont parfaitement fausses.

J'ai alors compris que j'étais biper un peu comme un camion dont le contenu renferme une marchandise d'une certaine valeur et que l'on veut suivre à la trace. Le système pour ce genre de surveillance est de biper le camion, ainsi on peut savoir à tout moment où il se trouve. Il en est exactement de même pour moi, ou plutôt pour nous, car je ne suis pas le seul à subir cette folie.

Cette fiche bien évidemment me rend la vie impossible.

Cette fiche est d'ailleurs parfaitement illégale elle constitue une atteinte à la liberté, à la liberté de circuler.

Ainsi je vais vous résumer l'une de mes journées.

Je sors de chez moi à 8H00 afin d'acheter du pain pour prendre mon petit déjeuner, contrôle de police, menottes, commissariat, je reviens chez moi deux heures après, il est 10h00 trop tard pour prendre mon petit déjeuner, tant pis ! Je sors de chez moi pour aller au boulot, contrôle, menottes, commissariat, vous direz à mon patron que je n'arriverai qu'à quinze heures au lieu

de midi ! Il va sans dire que cette situation n'est pas vivable.

De plus, comme je l'ai dit, cette fiche est interdite selon la convention des droits de l'homme... mais qui a parler d'hommes ! Nous sommes considérés comme des sous-hommes, de la marchandise.

Alors, si je suis par exemple avec ma mère à faire les courses, je me retrouve non pas au supermarché, mais au commissariat, mes rendez-vous ne sont jamais sûrs, à l'aéroport c'est idem, tant pis je prendrais le prochain avion si bien sûr, ces Messieurs le veulent bien !

Alors, non satisfaits de m'avoir incarcéré pour rien et fait subir toutes sortes de tortures psychologiques, on me bipe comme une vulgaire marchandise.

Comment dois-je vivre cela ? Comment dois-je me défendre contre une raison d'Etat qui semble aller à la déconfiture ?

Bien évidemment, avant d'avoir l'idée d'apposer ma photo sur un permis de conduire qui n'était pas le mien, j'ai écrit à Mr. Chirac (voir annexe) ainsi qu'à d'autres, mais aussi à la Cour Européenne des droits de l'homme, en vain.

Alors en l'absence de réponse et dans l'impossibilité de pouvoir me déplacer, j'ai été comme je l'ai dit, contraint d'apposer ma photo sur le permis de conduire d'un ami lequel était bien sûr consentant. Alors là bien évidemment, je suis hors la loi, cependant j'estime entrer dans la situation prévue par la loi qualifiée de « **contrainte morale** ». La jurisprudence dit en effet : « *La reconnaissance de l'état de nécessité est un des*

fondements du droit ; toutes les civilisations juridiques évoluées dégagées du légalisme initial le consacrent soit dans la loi soit dans la doctrine et la jurisprudence ce qui caractérise l'état ou « l'effet » de nécessité, c'est la situation dans laquelle se trouve une personne qui, pour sauvegarder un intérêt supérieur n'a d'autre ressource que d'accomplir un acte défendu par la loi pénale». (Colmar le 6 décembre 1957).

Je ne suis pas juriste, mais il me semble que mon cas est visé par cette jurisprudence.

Mon acte n'était nullement mu par la volonté de commettre une infraction, mais uniquement de recouvrer le droit de pouvoir circuler sans avoir à craindre de passer ma journée au commissariat tout en étant fixé par les badauds, ce qui n'est agréable pour personne.

Ce genre de procédé n'est pas dévoilé à la population et bien évidemment, ne figure pas dans le code pénal. Comment pourrait-il y figurer quand on sait qu'il contredit le fondement même du droit universel, à savoir, la liberté de marcher sur terre !

Pour terminer je me permets de vous faire prendre connaissance de deux numéros correspondant à deux fiches différentes à savoir, S-9700090 RG et S-9700095 RG.

Ces numéros font partie de nos numéros de marchandise, ils correspondent à l'identification de certains d'entre nous.

L'O.D.P.M.

(Organisation de Défense des Prisonniers Musulmans)

La presse dans le but une fois de plus de me salir, a écrit que j'avais non pas une association d'aide aux prisonniers musulmans, mais d'aide aux terroristes islamistes. Ce qui est bien évidemment, complètement faux. D'ailleurs, tout aussi faux que nombre d'articles parus dans cette même presse en particulier dans les quotidiens « Le Parisien », « France soir », « le Figaro » et bien d'autres.

De plus, j'aimerais dire ou rappeler, que je suis théoriquement en droit d'aider qui bon me semble, et si demain je décidais d'aider un homme comme Carlos, je ne pense pas qu'une loi me l'interdise ! Lorsque le gouvernement français apporte son soutien inconditionnel au terrorisme d'Etat comme en Algérie, au Maroc, en Tunisie, à l'Irak de Sadam Hussein et bien

d'autres, nul ne trouve rien à redire. Surtout lorsque l'on sait que ces chefs d'Etat ont fait massacrer des centaines, des milliers d'innocents hommes, femmes et enfants, dans le seul intérêt de garder le pouvoir.

En conclusion, je crois que la France n'a de leçons à donner à qui que ce soit en cette matière.

De plus, et comme je l'ai déjà dit, je ne crois pas à ces accusations portées à l'encontre d'un grand nombre de détenus emprisonnés pour terrorisme. Nous le savons, nombre de personnes incarcérées ont été relaxées (affaire Chalabi) alors qu'elles furent présentées par la presse comme de véritables terroristes. De plus, il faut rappeler que nombre d'autres personnes incarcérées ne sont pas encore jugées, ou du moins elles ne l'étaient pas lors de la diffusion de certains articles de presse, comment donc pouvaient-elles être montrées du doigt par cette même presse comme terroristes ?

Comme je l'ai dit précédemment, nous autres arabes, n'avons pas le droit à la présomption d'innocence, la présomption d'innocence est réservée exclusivement aux hommes politiques, ou aux pédophiles, issus on le sait, le plus souvent de la bourgeoisie. Mais nous autres musulmans n'avons qu'un seul droit, celui de subir le racisme et l'injustice. Parce que notre crime est d'avoir cru en Allah et en son messager et d'avoir agi selon cette même croyance. Il n'est donc pas étonnant que la police française abatte de sang froid nombre de nos frères dans les rues de la banlieue parisienne. On appelle cela une bavure, j'appelle cela un crime couvert par la raison d'Etat. Souvent ces policiers sont relaxés, ou condamnés à des peines dérisoires, alors qu'il suffirait tout simplement d'appliquer la loi, pour qu'ils soient

sévèrement punis. Mais dans le cas présent, la loi n'est pas appliquée.

Pendant combien de temps encore abattront-ils nos frères comme des chiens, combien d'autres perdront la vie au seul prétexte qu'ils sont arabes ! Pendant combien de temps encore serons-nous des victimes et considérés comme une sous-espèce !

De plus, j'aimerais dire qu'en tant que musulman, c'est une obligation d'apporter son soutien à ceux que je considère être mes frères et cela même si l'on n'a pas toujours le même point de vue politique. Cependant, ma foi m'interdit de laisser un homme à plus forte raison un frère, dans le besoin le plus essentiel. Démuni du minimum vital. Les menaces et les intimidations ne suffiront pas à ce que je laisse crever un frère. Je me dois et c'est une obligation divine et prophétique, d'apporter mon aide. De plus, on pourra constater que les gens que j'ai aidés ne sont pas forcément mis en cause dans des dossiers dits terroristes.

Cette accusation à mon encontre n'est ni plus ni moins qu'une calomnie supplémentaire, ce afin de me nuire. Que l'on se rassure, je ne m'attendais pas à autre chose.

Les quotidiens « Le parisien », « France soir », « le Figaro » et le magazine « Marianne », se sont spécialisés dans ce domaine, du mensonge et de la calomnie.

Ces individus qui se trouvent parmi la police, la magistrature, la presse, excellent dans l'art de tourner les faits, les mots, dans le seul but d'accabler une personne,

un parti, une religion que l'on n'apprécie pas. Il faut croire que la trahison chez ces gens là est une qualité.

Mon association d'aide aux détenus musulmans est légale et tant qu'il me restera un souffle de vie je ne laisserai pas un musulman souffrir que cela plaise ou déplaise et je n'ai aucune leçon à recevoir de la part de non musulmans. Ma loi, ma morale me viennent non pas de l'Elysée, mais de l'Islam. De plus, je ne crois pas avoir transgressé la loi française alors que l'on me foute la paix.

Les criminels seront de toute façon tôt ou tard démasqués.

Ainsi et pour terminer je me permets d'ajouter à ce chapitre quelques récits issus du Saint Coran et de la tradition prophétique lesquels démontreront fort bien le sens de la marche.

« Dieu à lui la puissance et la gloire a dit au jour de la résurrection o fils d'Adam ! Je suis tombé malade et tu ne m'as pas visité ? O seigneur ! dit l'homme, comment devais-je te visiter alors que tu es le seigneur des mondes ? Tu n'as pas su reprimandé dieu, qu'untel de mes serviteurs était malade et tu ne l'as pas visité, ne sais-tu pas que si tu l'avais visité tu m'aurais trouvé chez lui ? O fils d'Adam je t'ai nourri et tu ne m'as pas nourri ! O seigneur ! comment je te nourrirais alors que tu es le seigneur des mondes ? N'as-tu pas su qu'untel de mes serviteurs t'a demandé à manger et tu ne l'as pas nourri, ne savais-tu pas que si tu l'avais nourri tu aurais trouvé ta nourriture chez moi ? O fils d'Adam je t'ai demandé à boire et tu ne m'as pas abreuvé ? O seigneur ! répondit l'homme, comment pourrai-je t'abreuver alors que tu es le seigneur des mondes ?

***Mon serviteur untel t'a demandé à boire et tu ne l'as pas abreuvé mais si tu l'avais abreuvé tu aurais trouvé sa boisson chez moi*³⁴ ».**

La morale de ce récit est que, lorsque l'on va aider un frère on ne fait « qu'aider » dieu. Il en va de même dans l'autre sens, quand on abandonne un frère on ne fait qu'abandonner le Créateur.

***« Aucun de vous n'aura vraiment la foi s'il ne désire pour son prochain ce qu'il désire pour lui-même*³⁵ ».**

***« Les croyants sont frères*³⁶ » « *Le musulman est le frère du musulman. Il ne lui fait pas d'injustice et ne le trahit pas. Celui qui aide son frère à satisfaire ses besoins, dieu l'aide à satisfaire les siens. Celui qui dissipe une situation affligeante à un musulman, dieu lui en dissipe une le jour de la résurrection. Celui qui couvre les défauts d'un musulman, dieu recouvre les siens le jour de la résurrection*³⁷ ».** Selon Abou Horeira le prophète a dit ***« Le musulman est le frère du musulman. Il ne le trahit pas, ne lui ment pas et ne se refuse pas de le secourir*³⁸ ».**

« C'est le fait de souffrir réellement pour les difficultés de tes frères qui te pousse énergiquement à les soulager et à ne trouver l'apaisement et la tranquillité que lorsque tu parviens à dissiper leur gêne. Et ce n'est qu'en réussissant cette tache que ton visage s'illumine

³⁴ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Mouslim.

³⁵ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

³⁶ Coran sourate 49 verset 10.

³⁷ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

³⁸ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

*et que ta conscience retrouve sa tranquillité. Celui qui protège un musulman, dieu le protégera au jour de la résurrection*³⁹ ».

*« Les musulmans sont frères entre eux. Ils ne sont ni injustes, ni lâcheurs, ni menteurs les uns pour les autres*⁴⁰ » « *Le croyant est pour le croyant comme la construction dont les éléments se tiennent les uns des autres*⁴¹ » « *Qu'aucun de vous n'adopte une attitude passive devant un homme qu'on frappe injustement. Car la malédiction tombe sur ceux qui assistent à son calvaire sans le défendre*⁴² ».

Je n'allais tout de même pas pour plaire aux mécréants, mettre à la poubelle ces propos divins et prophétiques !

³⁹ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

⁴⁰ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

⁴¹ Sentence prophétique rapportée par le sahih de Boukhari.

⁴² Sentence prophétique rapportée par Tabarani.

1998
Coupe du monde de football

Ma liberté n'est donc plus, même si je n'ignore pas que l'homme jouit de certaines libertés seulement, mais sûrement pas de la liberté.

Mais cela ne s'arrête pas là, on a décidé de me harceler et de me persécuter, les faits ne cesseront de le prouver.

Un jour alors que j'étais tranquillement assis dans le bureau de ma société, j'étais comme je l'ai dit précédemment, gérant d'une société de prestations de services à domicile c'est à dire une société qui s'occupe de réparations de plomberie, vitrerie, électricité... etc. etc. auprès de particuliers. En somme de petits travaux. Le nom de cette société était « Europe Assistance Interventions » du même nom de l'affaire que j'évoquerai ultérieurement.

Je disais donc que j'étais assis dans mon bureau, quand j'entends retentir la sonnerie, j'ouvre la porte et là je me trouve en présence de la police et d'autres individus dont j'apprendrais plus tard qu'ils appartenaient à l'inspection du travail.

Ils avaient décidé de me faire subir un contrôle lié au code du travail. Un contrôle d'accord mais pourquoi la présence de la police ? Je ne pense pas qu'à chaque fois que l'inspection du travail décide de contrôler une société elle vienne accompagnée de plusieurs inspecteurs de police ! Que fait alors la police avec l'inspection du travail ? Je ne vais pas tarder à le savoir.

Il est bien évident que la police n'avait rien à faire sur les lieux, car si l'inspection du travail décide de faire un contrôle nul besoin de la police.

En fait, ce n'était ni plus ni moins qu'un nouveau coup tordu. Je vais relater exactement ce qui s'est passé.

Alors que je me retrouvais au commissariat de Nanterre à la suite de cette intervention, j'ai surpris une conversation entre un fonctionnaire de l'inspection du travail et un inspecteur de police venu tantôt nous interpellé. J'ai entendu le policier dont le nom commence par la lettre « K » mettre sur pieds une version des faits qui sortait tout droit de son imagination. La véritable version est comme je l'ai dit, que la police et l'inspection du travail étaient intervenues en même temps sur les lieux. Mais pour des raisons évidentes liées à la procédure judiciaire, la police ne pouvait pas dire la vérité. Alors il fallait inventer une histoire et ce fut celle-ci.

Le policier « K » disait à un inspecteur du travail ceci « *Vous dites que vous êtes arrivés sur les lieux à 8h00 que vous vous êtes présentés auprès du personnel de la société lequel vous a refusé l'accès du local et suite à ce refus (conformément à la loi) vous avez appelé la police. Nous sommes donc arrivés sur les lieux à telle heure (le temps d'arriver) là nous avons sonné, quelqu'un nous a ouvert et nous avons constaté la présence sur le sol de papiers ayant une forte ressemblance avec de la fausse monnaie (voir annexe) nous sommes donc intervenus dans le cadre d'une procédure en flagrant délit* ». En effet, il y avait bien de la publicité sur le sol mais qui bien sûr et en aucun cas ne pouvait être confondue avec de la contrefaçon monétaire. Ce ne fut qu'un prétexte pour comme je l'ai dit, agir une fois encore en procédure de flagrance c'est à dire immédiatement.

Ainsi la police venait une fois de plus de comploter.

Le but de ces manœuvre pour le moins louches, étant de fouiller mon local au nom d'un délit imaginaire, car comme je l'ai dit, la police a prit le prétexte d'avoir constaté sur le sol quelque chose qui ressemblait à de la fausse monnaie, alors que comme vous pourrez le constater en annexe, il faut soit être miro pour confondre ces cartons avec de la fausse monnaie, soit le faire exprès.

La preuve étant que le Tribunal correctionnel de Nanterre (92) me relaxera de ce chef de délit.

On intervenait une fois de plus pour me persécuter et me mettre la pression. Si lors de la perquisition la police venait à découvrir le moindre élément susceptible

d'engendrer des poursuites judiciaires j'entends par là sérieuses, cela aurait pu permettre d'en faire toute une montagne et bien sûr de me mettre en prison. Parce qu'il faut savoir qu'en ce qui me concerne contrairement à n'importe quel autre citoyen, il en faut peu pour me mettre en prison. Car même si les faits sont en soi sans gravité, on les accompagne de mensonges et surtout, on les accompagne du fameux et bien calomnieux sous-dossier (voir chapitre sous-dossier) une fois leur salade prête, j'ai déjà un pied en prison. C'est exactement ce qui se produit à chaque intervention policière.

Ainsi pas moins d'une vingtaine de personnes composées de policiers et de fonctionnaires de l'inspection du travail envahissent mon local. On fouille, renverse, jette pour enfin m'embarquer. La police n'a bien sûr rien trouvé de répréhensible. Sauf d'avoir découvert les fameux fusils à pompe qui m'avaient été restitués par la justice. En effet, la loi prévoit qu'en cas d'annulation de la procédure, les objets saisis doivent être restitués. On m'avait donc rendu ces fusils à pompe lesquels complètement abîmés avaient été jetés dans un coin de mon local.

J'étais cependant parfaitement confiant et serein, je n'avais rien fait de répréhensible, je ne voyais donc pas pourquoi j'irai en prison ! Une fois de plus je me trompais, l'objet du délit c'était moi. Je me retrouve en garde à vue, fouille à poil... enfin inutile de raconter ce passage, tant d'hommes et de femmes l'ont narré avant moi.

Et voilà que je me retrouve une fois de plus devant un juge d'instruction. Ce n'était certes pas un juge anti-terroristes j'avais donc moins à craindre, mais tout de

même, j'ai quand même autre chose à faire que d'aller en prison surtout lorsque je n'ai rien à me reprocher. Je n'avais pas encore bien compris à mon détriment, que l'objet du délit c'est moi, Metmati Mâamar écrivain qui dénonce les massacres et appelle les musulmans à se réveiller.

J'entre donc dans le bureau du juge qui m'inspire plutôt confiance. Un homme semble-t-il serein d'un âge avancé, que va-t-il encore me dire ? Je l'écoute.

« *On vous reproche d'avoir embauché des distributeurs de prospectus sans les avoir déclarés à l'U.R.S.S.A.F.* ». Certes je le reconnais ! mais on ne va tout de même pas me mettre en prison parce que j'ai embauché deux pakistanais ? Alors il a commencé un discours sur l'économie « *Vous savez Monsieur cela perturbe l'économie de la France* » et patati et patata... Et je compris qu'une fois de plus j'allais dormir en prison, et je dormis en prison.

Le soir même je me retrouve à la maison d'arrêt de Nanterre au quartier des arrivants. Cependant, je savais que je ne risquais pas grand chose et cela me rassurait. Ce n'était pas l'anti-terrorisme, je n'allais donc pas faire une ou deux années en préventive...pour rien. Au bout d'un mois et dix jours, on me relâcha. Mon avocat me dit « *J'aurais pu te faire sortir avant si tu m'avais désigné* ». A quoi bon alors m'avoir mis en prison ! Un mois et dix jours cela veut dire si je comprends bien, que l'atteinte à l'économie de la France n'était pas si grave que cela ! De toute évidence, il y avait autre chose.

Pourquoi m'avoir mis en prison alors qu'en un mois et dix jours le juge ne peut pas avancer dans son

instruction ? Il n'en savait donc pas plus qu'un mois et dix jours plus tôt !

En fait, c'était encore une manipulation, car on n'a jamais mis un homme en prison pour avoir embauché deux distributeurs au seul motif qu'il ne les avait pas déclarés à l'U.R.S.S.A.F. De plus, ma sœur m'a dit qu'elle avait vu les flics se féliciter quand ils ont appris que le juge avait décidé de me mettre en détention. Ils étaient heureux comme des enfants à qui on avait acheté une glace, leur coup avait marché.

Ce qui va suivre est encore plus grave.

Je quittais donc la maison d'arrêt de Nanterre un mois et dix jours après mon incarcération. Je pense que la raison de ce complot fut en liaison comme je l'ai écrit en titre du chapitre, avec l'événement de la coupe du monde de football.

Le jugement

Le procès s'ouvre au Tribunal correctionnel de Nanterre.

Pour cette drôle d'affaire je serai condamné à six mois de prison avec sursis, cette peine à elle seule prouve que la détention préventive n'était pas justifiée, puisque je n'ai été condamné à aucune peine ferme ! Je pensais pourtant que l'on plaçait les gens en détention provisoire lorsqu'il y avait de quoi les faire condamner à une peine ferme ultérieurement. Mais lorsqu'un Tribunal ne vous condamne « qu'à six mois » de prison avec sursis, cela prouve je pense, que le délit reproché n'est pas si grave que cela, par conséquent, la détention provisoire n'a pas de raison d'être.

Les juges du Tribunal ne s'y étaient pas trompés.

Mais enfin, je suis assez satisfait de la décision, je me dis que j'aurais pu écoper d'une peine plus sévère, plus

sévère en raison non pas du délit puisque embaucher deux pakistanais pour distribuer des prospectus n'a jamais envoyé qui que ce soit en prison, mais ma crainte venait à présent de mon expérience, plus rien ne m'étonne. Je commençais à être extrêmement suspicieux quant à la justice de ce pays et il y a de quoi.

Six mois de prison avec sursis c'est donc bien, je décidais néanmoins de faire appel ce en raison de mon désir de récupérer les cartons publicitaires qui avaient été saisis. Lesquels avaient été considérés lors de l'opération comme délictueux (voir annexe). Bien qu'une autre société (C.O.R.⁴³) distribuait aussi ce type de publicité bien avant nous, d'ailleurs nous avions copié sur elle. At-elle jamais été inquiétée ! Jamais. Mais ces cartons publicitaires qui avaient soit disant une forte ressemblance monétaire ne furent qu'un prétexte. Comme je l'ai dit je fus relaxé pour ce prétendu délit dit de contrefaçon monétaire (art. 442-1).

«Pour qu'il y ait contrefaçon, il n'est pas nécessaire que l'imitation des monnaies soit parfaite ; la contrefaçon peut résulter d'une somme d'apparences suffisantes pour que la circulation puisse en être obtenue au détriment des pièces véritables».

(Crim. 25 mars 1837).

Or je ne vois vraiment pas comment un commerçant pouvait s'y méprendre quand on sait qu'il s'agissait non pas de papier, mais de cartons épais de 2mm d'un format de 8 cm sur 14 de long et dont la représentation n'a rien à voir avec un billet de banque ! Comme vous pourrez

⁴³ Acronyme de « **Compagnie des Ouvriers Réunis** »

d'ailleurs le constater en page annexe. Faut pas déconner ...là c'était vraiment exagéré.

J'avais dit que je désirais interjeter appel non pas contre le jugement, mais pour pouvoir récupérer ma pub, en fait j'aurais dû prendre les six mois avec sursis, leur laisser la pub et disparaître.

En effet, quelle bien mauvaise idée d'avoir fait appel !

La cour d'appel de Versailles décida de me condamner à un an de prison ferme ! Oui à un an de prison ferme alors que je n'avais écopé « que de six mois avec sursis » à Nanterre.

Comment peut-on raisonnablement et logiquement expliquer cela ! J'étais condamné à une peine complètement différente par une juridiction qui n'était pas à l'autre bout de la terre, mais à quelques kilomètres de celle de Nanterre. J'aurais probablement pu comprendre s'il s'agissait d'une décision émanant d'un autre pays quoique !!! Mais Nanterre ça n'est pas très loin de Versailles et même si la Cour de Versailles est connue pour sa sévérité. Il s'agit là non pas de sévérité mais à mon sens, de traficotage, cela est criant. La suite me donnera une fois de plus raison.

Nul selon moi ne peut expliquer cela, je veux dire expliquer raisonnablement cette peine d'un an de prison ferme qui ne correspond à rien, en tout cas sûrement pas aux faits que l'on me reproche. On a effectivement du mal à expliquer cela, mais je finis par trouver l'explication de cette peine inique. Il y avait une autre main que celle de la justice ou du moins ce qu'il en reste.

Je devais donc effectuer un an de prison ferme et je m'étais résigné à exécuter cette peine. Cependant un espoir vint m'habiter quand ma sœur qui est comme je l'ai dit, avocate, m'a appris que je pouvais former opposition à cet arrêt, car je n'étais ni présent, ni n'avais été touché par la convocation, c'était donc normalement, je dis bien normalement, un arrêt rendu par défaut, normalement !

En effet, la loi dit que si la personne concernée n'est pas présente lors de son jugement parce qu'elle n'a pas eu connaissance de la citation, notamment parce qu'elle n'a pas par exemple de domicile fixe et donc n'a pu être avisée qu'elle devait se présenter au tribunal, il s'agit alors d'une décision par défaut par conséquent le prévenu peut faire opposition et un nouveau jugement devra avoir lieu.

Mais il faut croire que pour moi les règles ne sont pas les mêmes.

Ma sœur se rend donc à la Cour d'Appel de Versailles pour accomplir la procédure en ce sens. Elle produit l'accusé de réception de la lettre recommandée que la justice a expédié afin de m'aviser de la date d'audience et fait valoir aux magistrats, que Mr. Metmati Mâamar n'a pas été touché par la citation en justice adressée par la Cour. Une autre personne en l'occurrence Mr. Karim a pris ce courrier de la main du facteur et a signé en lieu et place de Mr. Metmati Mâamar. Pour preuve, elle produit l'accusé de réception (la justice avait le double dans le dossier) avec la signature de Mr. Karim ainsi que la carte d'identité de ce dernier prouvant qu'il s'agit bien de la même signature. En conséquence de

quoi, Mr. Metmati Mâamar n'a pas été avisé de la date d'audience et a théoriquement été jugé par défaut, et indique qu'elle souhaite comme la loi le prévoit, former opposition au nom de son client.

Cela a été le plus simplement du monde rejeté.

Les juges n'ont rien voulu savoir.

Ils n'ont rien voulu savoir et en plus l'avocat général a menacé de poursuivre Monsieur Karim pour faux! Ma foi, pendant que l'on y est pourquoi pas !

En définitive, ni la peine d'un an ferme, ni le rejet de ma requête n'étaient compréhensibles cela est évident. Mais comme je l'ai dit, toute chose a une explication. Il n'y a que les fous qui font les choses comme ça pour rien, le crime a toujours un mobile, même bidon mais il y a toujours un mobile. Les raisons qui ont conduit à la peine d'un an ferme ainsi que le refus de rejurer l'affaire, n'étaient en rien motivées par le respect de la loi.

L'explication de ce que je considère être du charabia judiciaire, puisque en effet, on m'arrête après avoir monté une intervention de toutes pièces, puis on m'incarcère alors que personne d'autre n'aurait été pour les mêmes faits mis en prison, puis on me relâche un peu plus d'un mois après, à croire que le délit s'était, soudainement envolé. Puis je ne suis condamné à aucune peine ferme ce qui prouve que les faits ne méritaient pas la prison, puis de nouveau on me condamne à une peine d'un an de prison ferme au lieu de six avec sursis. Un an ferme ce qui laisse penser de nouveau que les faits étaient graves. Puis on me refuse le droit de me défendre et de me faire représenter comme le prévoit la loi.

Je pense que l'explication de tout ce charabia judiciaire, ou plus exactement l'explication de la peine d'un an ferme, réside dans le fameux et bien mensonger sous-dossier ou le dossier renseignements généraux.

*Le sous-dossier ou,
le dossier Renseignements Généraux*

Qu'est-ce que le sous-dossier, ou le dossier R.G. ? Et bien je vais vous le dire.

Il m'est arrivé de comparaître face à des juges ce à plusieurs reprises non pour des délits sérieux, mais dans le cadre de mon activité. On a effectivement souvent des plaintes de clients à tort ou à raison, insatisfaits du travail du dépanneur ou du prix de la prestation.

Dans ce domaine, les plaintes sont souvent classées sans suite, mais en ce qui me concerne, elles ne le sont jamais. Il faut bien qu'à défaut de pouvoir m'importuner pour des choses sérieuses, on le fasse pour de médiocres plaintes.

D'ailleurs lors de l'opération dite « Europe Assistance Interventions » le G.I.R. a débarqué chez nous

à cause justement de plaintes clients. De mémoire, il y avait quatre plaintes dont trois étaient prescrites.

Premièrement, je n'arrive pas à comprendre ce que vient faire le G.I.R. dans ce domaine, deuxièmement, comment peut-on débarquer chez les gens mitraillette à la main et cagoules sur la tête pour des plaintes clients !

Mais rien n'est fait au hasard, et donc tout s'explique, pourvu que l'on réfléchisse un peu. J'aimerais dire que l'on n'a jamais vu ni le G.I.R. ni les cagoulés se rendre chez des patrons de sociétés parce qu'il leur était reproché des plaintes clients, jamais. En général, c'est le service de la répression des fraudes qui s'en occupe. Et dans le pire des cas les gérants de sociétés reçoivent non pas une rafale de mitraillette comme j'étais à deux doigts de recevoir, mais une convocation. Mais comme je l'ai dit, avec moi c'est différent.

Ainsi, on me poursuit pour des plaintes dont je sais et ils savent pertinemment ceux qui me poursuivent, que je ne risque pas grand chose devant un Tribunal, cela n'est donc pas rentable pour ces Messieurs de monter tout un dossier en ce sens. En fait, ils ne comptent pas sur le dossier initial pour me faire payer mon attachement à l'Islam, mais plutôt sur le sous-dossier ou le dossier renseignements généraux.

Ce fameux sous-dossier renferme un rapport des renseignements généraux, jusque là rien de vraiment particulier, ce qui l'est, ce sont les notes que les R.G. versent dans le dossier que le juge lira, lesquelles sont parfaitement fausses. Le but de ces notes étant d'influencer sa décision. L'inciter à me condamner plus durement. D'ailleurs comment pourrait-il en être

autrement quand le juge lit je cite « *Connu pour vol à main armée* ». Alors que je n'ai jamais commis de ma vie de vol à main armée ! On peut le vérifier. Ou encore « *Ce dernier est défavorablement connu pour acte de terrorisme* », et bien d'autres informations complètement bidons. Alors, bien évidemment, le juge quand il lit cela que pense-t-il ! Et bien il pense avoir affaire à un dangereux malfaiteur, islamiste terroriste etc. etc.

Ainsi, même si le dossier initial pour lequel je suis poursuivi est sans intérêt, il y a quand même de grandes chances pour que j'écope d'une peine complètement disproportionnée aux faits que l'on me reproche, et c'est normal, puisque le juge croit qu'il a affaire à un dangereux criminel islamiste terroriste.

Et c'est probablement ce qui s'est passé à Versailles d'où la peine incompréhensible d'un an ferme.

Je tiens à dire que ce sous-dossier renferme bien d'autres informations mensongères.

D'ailleurs il m'est arrivé d'être poursuivi pour des faits liés à mon activité, il était fait mention dans le dossier, que le policier en charge de l'enquête initiale avait reçu un coup de fil des renseignements généraux lui demandant : *de ne pas transmettre le dossier au parquet c'est à dire de ne pas le clôturer avant qu'on le lui ordonne*. En fait, les R.G. prépare leur poison qu'ils verseront dans le dossier initial, ce afin que les deux dossiers soient réunis et que le jour de l'audience, le juge prenne connaissance non pas d'un, mais de deux dossiers.

C'est donc ce que j'appelle le second dossier ou le dossier renseignements généraux. Il n'est donc pas du

tout étonnant que je sois condamné à des peines complètement disproportionnées aux faits reprochés. J'imagine la tête du juge lorsqu'il prend connaissance un peu avant l'audience du contenu de ce dossier. D'ailleurs, une fois je m'étais permis de lui faire une réflexion. En effet, à peine l'audience avait-elle commencée que ce dernier s'adressait à moi de façon agressive. Je lui dis alors, « *Mais pourquoi êtes- vous aussi coléreux !* ».

Bien évidemment, je le savais puisque j'avais consulté précédemment le dossier avec mon avocat, mais je voulu lui faire comprendre que je n'étais pas là pour un homicide mais pour un robinet qui avait continué à goûter après l'intervention de mon employé !



Alors que je sortais de chez moi et au moment où j'introduis les clés dans la serrure de ma voiture, plusieurs flics me sautent dessus, on venait m'interpeller pour que je purge ma peine d' un an ferme. C'était le 12 Avril 2001.



Je reviens sur un fait que j'avais évoqué antérieurement à savoir que les aménagements de peines prévus par la loi, en théorie pour tous, ne le sont pas pour nous, nous c'est à dire les « islamistes ». J'effectuais donc ma peine d'un an de prison, en réalité il ne me restait plus que six mois à faire puisque j'avais déjà fait un peu plus d'un mois en préventive à cela il fallait déduire les remises de peines prison plus les grâces du 14 juillet. La loi prévoit que si le détenu a moins d'un an à effectuer il peut solliciter une demande de semi-liberté.

La commission siège donc et à ma grande surprise, le procureur s'était déplacé en personne afin de crier son refus de me voir bénéficier de ce régime de semi-liberté. J'ai appris par ma sœur avocate, que le procureur ne se déplace jamais dans un pareil cas, mais pour moi il fit le déplacement.

De plus, ce procureur s'était fermement opposé à ce que ma sœur puisse me défendre, bien que la loi l'y autorise.

En définitive j'ai du accomplir l'intégralité de ma peine pour pouvoir sortir.

Un homme à abattre

Le 24 Mars 1998

Il est vrai qu'il m'est arrivé de bien drôles de mésaventures et c'est le moins que l'on puisse dire. Mais celle-ci est, je pense la pire. En effet, tout laisse à penser que l'on a voulu m'éliminer physiquement.

Tout commence ainsi. Je quitte mon bureau situé au 6 rue d'Umont Durville à la Garenne Colombes (92). Je suis en compagnie de mon grand frère Mohamed lequel n'a pas de voiture, je lui propose donc de le déposer chez lui, il habite une cité non loin de là à Nanterre.

A cette période je préparais mon livre intitulé « **L'Islam Made in France** » et il faut croire que les écoutes téléphoniques ont informé les R.G de cette publication. Ces derniers ont probablement estimé que ce livre ne devait en aucun cas paraître, c'est comme cela en tout cas que je l'ai compris.

Je pose mon ordinateur sur la banquette arrière de mon véhicule ainsi que mon cartable, je prends la route il n'était pas très tard, probablement aux environs de 22 heures.

Nous bavardons de tout et de rien, arrivés à un feu rouge situé avenue Julio Curie, je regarde sur ma gauche tout en tournant ma tête en arrière, j'aperçois une voiture non pas suspecte c'était une Citroën A.X. de couleur grise, mais disons que j'ai eu une drôle de sensation. Le problème avec moi est que les impressions, les sensations, ce n'est pas trop mon truc, j'aime le concret c'est mon caractère. L'avenir m'a toujours prouvé que je devais me fier à mon instinct. Je disais donc que cette A.X. avait quelque peu attiré mon attention. Les occupants étaient au nombre de quatre ou cinq, dont une femme. Le regard de cette dernière avait croisé le mien. Ils étaient très prudents, puisque je ne les avais pas repérés avant ce moment, de plus, bien évidemment, ils s'étaient gardés de se positionner derrière moi ou à mes côtés. Au moment où je les ai repérés ils étaient sur la file à ma gauche et derrière une ou deux voitures.

Théoriquement, je ne pouvais les voir, il est évident que peu de conducteurs arrêtés à un feu rouge tourne leur tête d'un demi-tour.

J'aperçois sur l'autre file à gauche de cette A.X. mon ami Karim qui a pris la file à l'extrême gauche afin d'emprunter l'avenue Pablo Picasso pour se rendre chez mes parents. Je lui fais un petit sourire, le feu passe au vert, je tourne à droite et ne tarde pas à entrer dans la cité dite « Berthelot ». Je me gare en bas de l'immeuble où habite mon frère, et papote avec lui. En réalité, lui parle

et moi qui par respect l'écoute, sans lui montrer aucun signe de mon impatience. C'est ce que j'appelle le respect du sang et de l'âge. Au bout d'une vingtaine de minutes environ, il finit par me dire « allez salut », ouf ! En général le soir venu je suis très fatigué, j'aime rentrer chez moi et me reposer. Je retrouve un moment de calme. Ce que j'ignorais c'est que j'étais suivi depuis la rue d'Umont Durville et le calme je n'allais pas le trouver ce soir, bien au contraire...

Je reprends donc la route pour rejoindre l'autoroute A 86 qui mène à l'A 15 afin de rejoindre Pontoise (95), où ma fiancée habitait.

Au moment où j'emprunte le virage qui mène à l'autoroute A 15, la fameuse A.X. vient à ma hauteur et me fait des queues de poisson non pas à l'avant de mon véhicule, mais sur le côté gauche de celui-ci. J'ignorais qui étaient les occupants et ce qu'ils me voulaient. Je pris donc peur et décidais d'accélérer. Je sème cette A.X. puisque j'étais en B.M.W. Arrivé à la sortie Pontoise, j'actionne mon clignotant et regarde dans le rétroviseur, j'aperçois au loin une voiture qui fait de même, mais je n'étais pas bien sûr qu'il s'agissait de la fameuse A.X. Je décide donc de continuer tout droit. La voiture en fait autant, il n'y avait plus de doute, l'A.X. était encore derrière moi. J'oubliais de dire qu'entre temps je prenais le soin d'appeler mes amis qui me conseillèrent de faire demi tour, ce que je fis. Pendant ce temps, Karim partait à ma recherche.

Je fis demi tour et sortis de l'autoroute à Argenteuil. Arrêtée à un feu rouge, une voiture de type utilitaire vient me fermer le passage et rebelote, j'actionne la première et fuis, j'emprunte des rues en sens inverse, grille des

feux rouges, et arrive au pont d'Asnières non loin du pont de Clichy. J'avais semé mes poursuivants et m'interrogeais, « qui sont ces gens et que me veulent-ils ? »

Alors que j'étais arrêté à un feu rouge en pleine méditation, un camion de police vient en sens inverse et passe à côté de moi, je regarde dans le rétroviseur, et constate qu'il essaye tant bien que mal de faire demi-tour, cela ne m'inquiète nullement puisque, d'une part je n'ai rien à me reprocher et d'autre part, j'avais même envie d'aller les voir. Je voulais voir la police et bien j'allais être servi. Pas moins de vingt voitures de police arrivent de toute part, on me sort de la voiture, me jette au sol si violemment que mon jeans se déchira au niveau des genoux, me menotte et me jette dans le car de police.

A ce moment un flic en civil monte dans le camion et commence à me porter des coups, je ne comprenais rien à rien. J'allais tranquillement pour rentrer chez ma fiancée et je me retrouve face à cette noria de voitures de police et en plus on me porte des coups ! Un policier qui était présent dans le fourgon s'interposa et cria à l'inspecteur « arrêtez ça ! » Son geste m'a touché, une confirmation qu'ils n'étaient pas tous les mêmes.

Enfin, le camion démarre et m'emmène je ne sais où. Le policier qui s'était interposé me dit « *Qu'est ce que tu leur as fait ?* » Je lui réponds « *Rien* » ! Il me rétorqua « *Arrête de te foutre de ma gueule* ». Ce dernier avait en effet vu à quel point le flic s'était acharné sur ma personne, cette haine ne pouvait venir que d'un rapport de force qui s'était déroulé entre nous. Ce qui bien évidemment était inexact.

Naturellement, j'aurais peut-être eu la même réaction à sa place. Ensuite je lui dis « *Où va-t-on ?* », « *A Nanterre* » me répondit-il. Je ne comprenais rien à rien, les explications n'allaient pas tarder à venir.

Nous arrivons au commissariat de Nanterre, on me monte chez les stups, les stups, pourquoi les stups ? Qu'est ce que j'avais affaire avec les stups ? Là encore je ne comprenais rien, mais n'allais pas tarder à comprendre, un peu de patience.

On commence à me fouiller ainsi que mon cartable. On parcourt mon livre de comptes, puis un flic me dit « *Ah c'est quoi ces sommes?* », sous entendu, « on pourrait faire croire que tu vends de la drogue ». On me met à poil et à même le sol, après cette humiliation les questions commençaient.

« *Pourquoi tu vas pas faire ça dans ton pays ?* »
« *Quoi ça ?* », « *La religion !* ». Et je compris, des stups qui parlent de religion c'est pas ordinaire et la discussion ne tournera qu'autour de ce sujet. Je finis par dire à l'un d'eux « *J'ai compris le message* ». Cela voulait dire que je devais arrêter mes activités sinon ... En fait, ce service connu pour être à la limite de la légalité, a été contacté par je ne sais quel autre service de l'Etat, afin d'essayer de m'éliminer, oui j'ai bien dit éliminer et vais expliquer pourquoi je crois en cela.

On m'emmène pour procéder à la fouille de ma voiture. Les flics constatent la présence de l'ordinateur et me disent « *Et si on détruisait tout ce qu'il y a dedans* » c'est à dire le livre, je leur répondis « *Eh ben allez-y* » quand tout à coup à mon grand étonnement un flic « trouve » un morceau de shit et me demande « *C'est*

quoi ça ! ». Je lui réponds « *Ca c'est à vous et vous venez de le mettre dans la voiture* ». En effet, je ne fume pas ni mes amis.

Tout ça semblait encore un peu flou, pourquoi la voiture de police l'A.X. n'a-t-elle pas actionné son gyrophare à Nanterre pour m'arrêter ? Pourquoi avoir attendu d'entrer sur l'autoroute pour me faire des queues de poissons et sans décliner à aucun moment leur identité ? Il faut quand même préciser qu'il s'est écoulé au moins une heure entre le moment où ces policiers m'ont suivi depuis la Garenne Colombes et celui où ils ont décidé de me faire fuir ! Pourquoi ce morceau de shit ? J'avais l'esprit embrouillé mais avec un peu de réflexion les choses parlent d'elles-mêmes.

Le lendemain on m'emmène faire une perquisition à mon bureau cette perquisition a été justifiée par le parquet en raison du morceau de haschich « découvert » dans ma voiture, c'est donc ça ! En effet, sans l'existence de ce morceau de haschich les flics n'auraient pu demander au procureur l'autorisation de perquisitionner. Nous étions avant la « découverte » de ce morceau de stupéfiant, en présence d'infractions au code de la route, or ce cadre juridique ne leur permettait pas de procéder à une perquisition⁴⁴. Alors qu'avec le fameux morceau de shit, ils pouvaient « légalement » venir une fois de plus, fouiller et fouiner comme à leur habitude.

Arrivés devant le local, coup de pompe dans la porte elle s'ouvrit immédiatement elle en avait vu tellement !

⁴⁴ Bien qu'il est vrai que le délit de fuite permet de procéder à une perquisition, cependant on voit mal quelle en serait la finalité ? Et c'est certainement ce qui a motivé les policiers à placer du cannabis dans mon véhicule. Ainsi, la perquisition trouvait tout son sens.

Et là étrangement, l'équipe des stup ne bouge pas, ce sont d'autres policiers de je ne sais quel service, qui fouillent les papiers de façon minutieuse. Qui étaient ces flics ? R.G. probablement. Et une fois que ces derniers avaient fini leur boulot, ils n'avaient bien évidemment rien trouvé, un « stup » prend une boîte de riz, la renverse et dit : « *Maintenant on va faire la perquisition des stup* ». Là encore et bien évidemment, ils n'allaient rien trouver, on quitte alors mon local pour le commissariat.

Fin de la garde à vue, on m'emmène pour être jugé en comparution immédiate. Théoriquement je devais aller en prison puisque l'on me reprochait la mise en danger de la vie d'autrui et la tentative de fuite.

Écoutons à présent la version de la police.

La police prétend être stationnée dans la cité Berthelot cité dite sensible un peu comme toutes les cités de la banlieue parisienne. Elle voit une B.M.W. de couleur noire arriver, elle leur semble interlope, peut-être des trafiquants de drogue se dit-elle. Elle décide donc d'effectuer un contrôle d'identité cependant la B.M.W. refuse de s'arrêter. La police la prend donc en chasse actionne le gyrophare une course poursuite s'en suit, finalement la B.M.W. sera arrêtée à l'endroit où l'on m'a interpellé. La police a ajouté qu'il y avait deux occupants dans le véhicule et que durant la course poursuite j'en avais profité pour le « larguer ».

Cette version est bien sûr complètement fausse. La police m'a comme je l'ai dit, suivi non pas à partir de la cité Berthelot, mais depuis mon local à la Garenne Colombes. De plus, l'A.X. n'a jamais actionné son

gyrophare sinon je me serais arrêté, je n'ai jamais fuit un contrôle de police, je dis bien jamais. Mais tout cela fut un coup monté et je vais donner la raison de cette machination.

Comme je l'ai dit, la police m'a suivi depuis mon bureau si elle avait voulu m'arrêter elle aurait pu le faire autant de fois qu'elle le souhaitait, mais justement elle ne voulait pas m'arrêter bien au contraire, on a attendu que j'arrive à un endroit en l'occurrence le début de l'autoroute A 15 pour me faire les espèces de queues de poissons qui n'avaient pas pour but de m'arrêter. Car une fois de plus, si l'on avait réellement voulu m'arrêter on aurait pu le faire dès la Garenne Colombes ou à Nanterre.

On ne l'a pas fait, parce que le but était justement de me faire fuir et c'est ce que j'ai fait.

Pourquoi désirait-on me faire fuir ? Tout simplement dans l'espoir de provoquer une bavure policière, des gens pour beaucoup moins que cela ont pris une balle dans la tête, mais ce complot grâce à Dieu a échoué.

Sinon comment expliquer que ces policiers n'aient à aucun moment actionné leurs gyrophares pour faire connaître leur qualité ? Pourquoi m'avoir suivi depuis la Garenne Colombes ? Pourquoi avoir attendu environ vingt minutes après avoir déposé mon frère, puis reprendre la filature jusqu'à l'entrée de l'autoroute A 15, pour non pas m'arrêter, mais m'effrayer afin que je prenne la fuite ? Cela prouve bien que l'objectif n'était pas de m'interpeller mais de me faire fuir. Et la seule hypothèse qui subsiste, demeure dans l'intention de provoquer une bavure.

Sinon pour quelle raison auraient-ils agi ainsi ? Pour ma part je n'en vois aucune autre.

Je tiens à dire que ces mêmes flics ont comparu (voir annexe) devant le tribunal correctionnel de Nanterre le 26 juin 2003. Ils étaient poursuivis pour je ne sais quelle magouille et sont de plus, défavorablement connus. Je comparais donc selon la procédure de comparution immédiate. Ma sœur est présente, les flics aussi, afin de mettre la pression. Ils étaient présents comme des victimes, ils jouaient tellement bien leur rôle que pour peu on leur aurait remis une médaille.

De toute évidence, je devais aller en prison, on m'avait mis en prison pour beaucoup moins que ça ! Je fais allusion à l'affaire des pakistanais, alors là pour avoir tenté de fuir la police, pour avoir grillé des feux rouges, avoir pris des rues en sens inverse, il n'y avait pas de doute, ce soir je dormirai une fois de plus en prison.

J'étais dans le box des accusés, la juge au vu des seuls éléments du dossier décida de me placer sous contrôle judiciaire, assorti de l'obligation de verser une caution. Je dis au vu des seuls éléments du dossier, car n'oublions pas le fameux sous-dossier. En effet, si on lui avait remis ce dernier, l'issue en aurait peut-être, sûrement été toute autre.

Je sortais donc libre du Tribunal de Nanterre, libre certes, mais pas pour longtemps. Je fus ultérieurement condamné pour cette affaire à huit mois de prison avec sursis, alors que j'étais innocent.

On veut m'assassiner, on me tape dessus, on m'humilie en garde à vue et en plus je suis condamné à huit mois avec sursis ! Drôle de justice !

***L'affaire dite
« Europe Assistance Interventions »***

Nous sommes en juin 2003. Alors que je dormais paisiblement à mon domicile, la porte vole en éclats.

Il est 6 heures, l'heure légale⁴⁵ pour faire une perquisition.

Encore une fois, ce sont les cagoulés qui ouvrent la marche, des fois que...

Une dizaine de policiers investissent mon petit appartement, menotté, fouillé à même le sol, on me fait asseoir « ***Pourquoi êtes-vous là, qu'est-ce qui se passe encore ?*** » leur dis-je. Un policier me montre un papier sur lequel il était fait mention, d'escroqueries, d'Europe

⁴⁵ L'heure légale sauf en matière de terrorisme et de trafic de stupéfiants, la police peut venir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Assistance Interventions, à ce moment précis, je compris que c'était encore un coup tordu. En effet, lorsqu'il s'agit d'un prétendu délit lié à ma société Europe Assistance Interventions, cela ne peut être que bidon, ou alors, monté de toutes pièces. Puisque cette société tourne au ralenti et ne peut en aucun cas servir à commettre la moindre escroquerie, à moins bien sûr que l'escroquerie consiste comme c'est le cas dans cette drôle d'affaire, à avoir des clients insatisfaits. Et une fois de plus, il s'agissait bien de cela, de quelques clients insatisfaits.

On fouille mon appartement du sol au plafond. Résultat, rien de chez rien, si j'oubliais, un permis de conduire sur lequel il y avait ma photo mais avec un autre nom. Comme je l'ai dit précédemment, j'étais contraint d'agir ainsi en raison de la fameuse fiche.

La police ayant fini son boulot, je pouvais donc commencer un petit peu à converser avec elle, d'ailleurs les policiers étaient tous sympathiques. De même qu'ils étaient tous extrêmement acharnés, à croire qu'ils avaient fait de cette opération une affaire personnelle ! Ou alors les instructions qu'ils avaient reçues leur ordonnaient d'agir avec le maximum d'effort ! Dieu seul le sait. En effet, j'apprendrais de la bouche d'un imprimeur que la police s'était rendue chez ce dernier, afin de l'entendre sur cette affaire, les policiers l'avaient alors incité à déposer plainte contre moi en lui montrant un article paru dans le quotidien « le parisien ! » Lequel relatait on le sait, de façon extrêmement diffamatoire cette étrange affaire. D'ailleurs, une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation contre ce journal est en cours. De plus, ils lui avaient dit que nous étions en prison et en avaient profité pour tenir d'autres propos pour le moins

mal venus quand on sait que la police est astreinte à un devoir de réserve !

« Alors qu'avez-vous trouvé d'intéressant leur dis-je » ? Pas de réponse. « Vous savez aussi bien que moi que cette opération est bidon et que dans 48H00 je serai dehors ». Le dialogue commençait à s'installer et ça chambrait gentiment des deux côtés. « Mais oui ! c'est ça t'as raté ta carrière t'aurais dû faire comique » « Pour l'instant c'est vous les comiques vous envoyez l'armée pour ça ! C'est vraiment n'importe quoi, vous n'avez rien à me reprocher et vous le savez » « On verra ça au commissariat tu vas être étonné » « Je serai étonné de rien du tout, vous savez pourquoi ? Parce que je sais ce que je fais et ce que je ne fais pas, alors arrêtez votre bluff ».

Le plus surprenant est qu'en l'absence de tout élément pouvant faire avancer l'instruction si instruction il y avait, les policiers ont réussi à remplir une dizaine de sacs de scellés. Les scellés pour ceux qui l'ignorent, sont des objets saisis pouvant servir à la manifestation de la vérité. Mais pour qu'il puisse y avoir manifestation de la vérité, faudrait-il encore qu'il y ait mensonge !

Mais là, ils saisissaient vraiment n'importe quoi, des veilles disquettes, des ordinateurs portables, des clés de voiture sans pour autant que la voiture soit mise elle-même à disposition de la justice. Je leur dis *« Mais là vous prenez n'importe quoi ! »*. Mais bon, ils étaient censés connaître leur boulot. Dans ma tête je me suis dit ; pendant qu'ils y sont, ils devraient mettre sous scellés les rouleaux de papiers toilette, des fois que...

Nous quittons l'appartement pour fouiller le box, la voiture ainsi que la cave, rien n'a été découvert.

Nous quittons donc les lieux pour rejoindre les locaux de la B.R.I.F. situés à Paris non sans avoir perquisitionné ma librairie. A cette dernière, la police découvrira des documents administratifs, de mémoire deux passeports et une carte d'identité, tous ces documents avaient la particularité d'avoir comme le permis de conduire découvert à mon domicile, une photo ne correspondant pas au titulaire réel dudit document. Et ce pour les mêmes raisons que pour le permis, c'est à dire en raison de la fiche qui nous rendait la vie impossible. Mais en aucun cas ces documents n'ont servi ou n'étaient destinés à commettre le moindre délit.

Durant la garde à vue un ami a demandé à un policier « *Mais où est l'escroquerie ?* » Il lui a répondu, « *Je ne sais pas pour l'instant on verra plus tard* ».

La police avait interpellé un peu plus d'une dizaine de personnes, toutes ont été relâchées sauf toujours les mêmes à savoir, mon petit frère, deux amis et moi.

Je passe devant le juge d'instruction en présence de mon avocat, ça ce passe très bien, puis je me rends dans le bureau du J.L.D. (le juge des libertés et de la détention) idem, ça se passe extrêmement bien. Je voyais qu'il était gêné de me mettre en détention, mais comme s'il y avait une pression extérieure, il me dit alors « *Je vous place sous mandat de dépôt à la prison d'Osny* ».

Si ça continue comme ça, je vais finir par toutes les faire, Nanterre, Bois d'Arcy, la Santé, Osny ... !

Et rebelote, je me retrouve en prison.

Cependant j'étais très confiant, je n'avais rien fait et comme je vais l'expliquer plus loin, je considère, je dis considère, car ce n'est pas à moi de décider mais à la justice française, qu'il n'y avait aucun délit.

Mon père était très malade si bien qu'il décèdera cinq jours seulement après ma sortie de prison.

Je fus incarcéré le 12 juin 2003.

Comme l'état de santé de mon père s'était gravement dégradé, ma sœur fit établir un certificat médical afin de déposer une demande de mise en liberté au motif qu'il vivait ses derniers instants. Le juge d'instruction accepta cette demande.

Il ne faut pas se leurrer, si les faits pour lesquels j'étais poursuivi étaient un tant soit peu sérieux, le juge l'aurait refusée, ou alors m'aurait accordé une sortie sous bonne escorte, combien de détenus ont appris la mort de leur père et/ ou de leur mère en prison ? beaucoup. De plus, je n'étais pas le seul à recouvrer la liberté, mais également toutes les autres personnes incarcérées.

Alors que j'étais allongé sur mon lit occupé à lire, le surveillant entre dans ma cellule et me dit « *Tu dois sortir quand Metmati ?* », Je lui réponds « *je ne sais pas* » Il me dit « *Prépare tes affaires tu es libre* ». Une joie immense me saisit, je préparais rapidement mes affaires, remplis un sac poubelle de tout ce qu'il me restait de nourriture et autres choses dont je n'avais pas l'utilité dehors, et qui seraient plus utiles à un autre détenu. Pas à n'importe lequel, à celui qui de sa propre

initiative sachant que je n'avais rien, comme tout arrivant, me dit « *T'as besoin de quelque chose ?* » et m'offrit ce qu'il pouvait.

Il y avait deux autres détenus très corrects aussi, l'un que j'avais rencontré à Nanterre en 1998 quand je fus incarcéré pour l'histoire des pakistanais et à qui j'avais raconté mes mésaventures. Je lui remis une nouvelle couche de celles-ci. L'autre était un marocain très bien aussi, qui m'avait remis de la boisson et une play-station et oui à Osny on a le droit d'en posséder une, mais ce n'est pas trop mon truc je préfère lire. Je recouvrais la liberté en ce jour de 2 juillet, j'avais passé vingt jours en prison et une fois de plus pour rien, ou alors pour pas grand-chose, en tout cas rien qui puisse justifier l'emprisonnement.

Ma sœur vient me chercher, je file chez mes parents voir mon père qui paraît-il ne cesse de nous réclamer, je l'embrasse et pria Dieu pour lui et son âme.

Il décèdera en Algérie le 7 juillet de la même année, soit comme je l'ai déjà dit, cinq jours seulement après notre sortie de prison.

Il est nécessaire à présent de revenir sur cette affaire et je vais, je pense, démontrer que c'est encore un coup tordu de je ne sais qui !

En réalité, tout a commencé par des plaintes clients lesquels se plaignaient, que le robinet fuyait toujours après la visite du plombier, que le prix était trop élevé...etc. etc. Des plaintes comme celles-ci, toutes les sociétés de dépannage en ont et je peux avancer que notre société est probablement celle qui en a le moins. Car

comme je l'ai déjà dit, celle-ci tourne au ralenti et donc le nombre de clients est faible, par conséquent, les plaintes sont rares. Mais comment des plaintes liées au code du travail ou du commerce, ont-elles pu atterrir sur le bureau du G.I.R. la nouvelle police de Sarkozy ? Comment quelques plaintes ont-elles pu à ce point intéresser le G.I.R. surtout lorsque l'on sait que ces plaintes ne pouvaient engendrer des poursuites judiciaires puisque la plupart, étaient frappées par la prescription ? Comment quelques plaintes ont-elles pu faire autant de remue-ménage dans un service comme le G.I.R. ? Je n'ose pas croire que le G.I.R. n'a rien d'autre à faire que de s'investir à enquêter, suivre, surveiller, mettre sur table d'écoutes téléphoniques des personnes pour, en ne schématisant que très peu, un robinet qui fuit ? La réponse est toute simple, ces plaintes n'ont été qu'un prétexte afin d'obtenir l'autorisation de pouvoir se mettre sur notre dos. En effet, la police désirait comme lors des précédentes opérations faire son tour de visite, par conséquent il lui fallait un prétexte, car on ne surveille pas une personne comme ça sans motif légal. Et pour ce faire, ils n'avaient à se mettre sous la dent que des plaintes clients qui traînaient ici et là. Cela a suffi pour ouvrir une enquête préliminaire. En définitive, ils ont passé au moins six mois à nous filer et à écouter nos conneries au téléphone et quand ils ont estimé que le fruit était mûr, de toute façon ils n'avaient pas toute la vie devant eux, ce fut la descente, 140 policiers en action.

Ils pensaient peut-être à tout hasard trouver je ne sais quoi, mais rien ou alors pas grand-chose n'a été découvert, en tout cas rien qui pouvait justifier ce remue-ménage.

Je pense que les articles bidons des journaux parus durant la garde à vue, qui évoquaient un blanchiment d'argent, 47 comptes bancaires et même de prétendus terroristes, ont eu une influence décisive sur la décision du juge de nous placer en détention.

Bien que nous n'ayons pas été mis en examen pour blanchiment, puisque la justice savait que notre argent provenait du dépannage, elle se posait la question quant à son utilisation. Il n'était donc aucunement question de blanchiment, pas plus qu'il n'était question de terrorisme.

Quant aux 47 comptes bancaires évoqués par la presse, mais à aucun moment par la justice, cela m'a fait sourire. Parce que en réalité il n'y avait qu'un seul compte bancaire et non 47. La justice ne m'a à aucun moment fait état de plusieurs comptes bancaires, sauf celui de ma sœur ou de ma belle-sœur qui m'avaient rendu service en encaissant des chèques clients. Comme j'avais des dettes auprès de certains organismes je n'avais donc pas intérêt à déposer de l'argent sur mon compte personnel.

Mais la presse délire, salit et calomnie sans pitié.

Je disais que dans mon expérience avec la justice française, seul un juge me fit prendre conscience que tous n'étaient pas pourris, et c'est de lui dont je parlais, car je pense qu'un autre juge aurait refusé la demande de mise en liberté tout en sachant que le dossier était vide, et aurait alors cru que nous étions tous vraiment coupables. Mais ce juge a agi en homme intègre en tout cas c'est comme cela que je le vis, il n'a fait qu'appliquer la loi.

Comment peut-on au seul prétexte que j'ai encaissé des chèques clients sur le compte de telle ou de telle autre personne faire tout ce remue-ménage et affoler la population, par une noria de voitures sirènes hurlantes, feux tricolores « grillés », rues empruntées à contresens. Celle-ci a pu assister le regard médusé à ce cinéma. Tout ça pour quatre plaintes clients d'un montant total n'excédant pas dix mille francs !

Mon avocat me confia « *En vingt cinq ans de métier je n'ai jamais vu* (dans le couloir du Tribunal) *autant de flics* ». Et pourtant, compte tenu de sa notoriété il en a eu des clients et pas des moindres !

Autant de flics pour des chèques clients ! Mais lorsque l'on a su qui était celui qui dirigeait Europe assistance interventions il ne s'agissait plus d'une petite affaire, il faut impérativement la revêtir d'un caractère tantôt mafieux, tantôt de terrorisme islamique, les qualificatifs ne manquent pas.

Le facteur ne passe plus !

On le sait, différents moyens existent pour surveiller une personne, et je pense que dès lors que ces moyens sont légaux, cela est donc parfaitement normal. Mais lorsqu'il s'agit de surveillances sauvages comme savent si bien le faire les agents des renseignements généraux, bafouant ainsi toutes lois et morales, cela n'est pas acceptable. De surcroît dans une société qui se veut civilisée et protectrice des libertés.

Je le sais, en ce qui me concerne je suis presque perpétuellement sur écoutes téléphoniques. J'ai pu en effet le constater à travers certains documents émanant des renseignements généraux et dont l'utilisation n'avait pas pour but d'établir une quelconque culpabilité me concernant, mais uniquement d'essayer tant bien que mal de démontrer que je suis une personne dangereuse ou plus exactement susceptible de l'être. Ces écoutes

téléphoniques n'ont jamais rien révélé qui puisse intéresser la justice française. D'ailleurs, les agents des renseignements généraux savent pertinemment que ces écoutes ne leur apporteront strictement rien. On peut alors se poser la question suivante : pourquoi dépense-t-on autant d'argent et de temps ? ».

Je crois pouvoir répondre à cette question.

Comme je l'ai dit, le motif de ces écoutes n'est pas d'apporter une information susceptible d'intéresser la justice, loin de là ! Dans un premier temps, le but de celles-ci est de suivre à la trace de prétendus islamistes, non pas parce qu'ils s'apprêtent à commettre un attentat ou même un acte de violence, mais uniquement par mesure ultra-sécuritaire. En ce qui me concerne, je tiens à dire, que depuis ma conversion à l'islam, je n'ai jamais été condamné ou même poursuivi pour des actes de violence, il y a donc de quoi faire désespérer les R.G. !

Et, cela fait bientôt quinze années que je me suis converti ! Dans un deuxième temps, il s'agit d'intercepter une information susceptible d'être « basculée » auprès d'un service de police. Je m'explique.

Pour gagner ma vie j'exerce différentes activités commerciales ainsi que certains de mes amis. Ne respectant pas à la lettre les lois commerciales, les R.G. informent un service de police en lui faisant savoir qu'à tel endroit, des islamistes hyper-dangereux mènent une activité pas très claire, ce afin qu'une enquête policière soit ouverte. Enquête qui leur permettra de nous surveiller en toute légalité. Il est bien évident que lorsque les R.G. contactent un service de police en « l'inondant » de qualificatifs tels que, islamistes, terroristes, antisémites, fanatiques, intégristes... etc. etc., la police

prend cela au sérieux et agit de son mieux afin de faire aboutir l'opération.

En général cela se termine ainsi : descente policière avec de très gros moyens, perquisitions, les agents des renseignements généraux qui comme à leur habitude s'invitent pour fouiner, articles de presse calomnieux, et prison.

Le souci est que parfois, les renseignements généraux ont du mal à établir des écoutes téléphoniques, de ce fait ils se permettent de détourner mon courrier afin de s'informer.

Ainsi, j'avais expédié une lettre à un organisme situé à Paris chargé de fournir des numéros ISBN c'est à dire des numéros d'identification attestant l'enregistrement international d'une publication. L'ISBN est attribué par l'éditeur selon une codification internationale. Sans nouvelles, je décide donc d'appeler l'organisme en question. Ce dernier me fait savoir qu'il n'a rien reçu ! Ce n'est qu'un mois après, que ce courrier lui parviendra !

Autre exemple. Un commercial s'était présenté à mon bureau afin de me proposer un contrat publicitaire, ce dernier qui est aussi un ami me demanda si j'avais reçu sa lettre, tout étonné je lui dis que non. Lettre qu'il avait pourtant expédié une dizaine de jours avant notre rencontre. Je finis par la recevoir mais plus d'un mois après qu'elle fut affranchie !

Autre exemple. Une librairie m'appelle pour me faire savoir qu'elle n'avait toujours pas reçu sa commande de livres, je l'informe que je n'ai jamais reçu ladite

commande ! Pourtant elle me confirme en pianotant sur son ordinateur qu'une commande pour tels livres avait été expédiée à telle date ! Commande que je n'ai pourtant jamais reçue !

Il y a deux hypothèses, soit le facteur ne passe plus, soit quelqu'un s'autorise à détourner mon courrier ! N'étant pas plus con que je ne le suis, j'en conclus donc que ce ne peut-être que les agents des renseignements généraux qui agissent ainsi. D'ailleurs cette façon de faire porte leur signature.

Je tiens à dire qu'il existe bien d'autres anecdotes que je n'ai pas souhaité narrer.

Conclusion

A l'heure d'aujourd'hui, je ne sais vraiment pas où je vais, je ne peux sortir de chez moi de peur d'atterrir au commissariat à cause de la fiche, je ne veux pas exercer d'activité commerciale, par crainte que l'on me mette une affaire sur le dos, que dois-je alors faire ?

Je ne dors, ne marche, ni ne travaille en paix car quoique l'on puisse dire, lorsque l'on a subi ce que j'ai subi on finit par devenir un peu parano !

Je ne demanderais qu'une seule chose, si d'aventure vous entendiez que je suis une nouvelle fois en prison, que la presse évoque comme elle n'a cessé de le faire à notre égard tel ou tel délit, avant de me condamner à votre tour, réfléchissez ! Je crois pouvoir dire que nul homme ou femme sur terre ne mérite ce que j'ai subi bien que d'autres aient subi davantage, différemment. Il faudra que tôt ou tard cette injustice dont sont victimes nombre d'êtres humains se paye et se paye comme il se doit.

A l'heure d'aujourd'hui je n'ai besoin, ni de psychiatre, ni de psychologue, ni de comité de soutien, j'ai seulement besoin que ces gens arrêtent de me persécuter et de me monter des dossiers bidons ce afin de me nuire.

Annexes

Ci-contre, quelques photos prises par un huissier de justice après l'intervention de la police lors de l'opération au siège de la Muslim Association en date du mois de Mars 1997. L'ampleur des dégâts démontre la violence avec laquelle la police a donné l'assaut. Il est difficile de croire vu l'ampleur de ces dégâts et l'instruction qui s'en suivra du chef d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, que cette affaire n'avait strictement aucun fondement juridique.

TABLE

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Introduction | 5 |
| Présentation de l'auteur | 45 |
| Avant l'Islam | 53 |
| Ma conversion à l'Islam | 67 |
| Le début de mon militantisme | 85 |
| La Muslim association | 89 |
| Mars 1997 | 95 |
| Conclusion de cette drôle d'affaire | 107 |
| La prison | 115 |
| La fiche ou le bip | 125 |
| L'O.D.P.M. | 131 |
| 1998, coupe du monde de football | 137 |
| Le jugement | 143 |
| Le sous dossier ou... | 149 |
| Un homme à abattre | 155 |
| L'affaire dite... | 165 |
| Le facteur ne passe plus ! | 175 |
| Conclusion | 179 |
| Annexe | 181 |

